

Université de Montréal

Le traitement politique de l'allocation universelle en France

Par

Quentin Guatieri

Département de science politique

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise ès sciences en science politique

Novembre 2017

© Quentin Guatieri

Résumé

Ce mémoire propose une analyse du traitement de l'allocation universelle dans l'espace politique français. Ce concept a bénéficié d'une publicisation et d'une politisation inédite depuis 2016 par le biais du Revenu Universel d'Existence proposé par Benoît Hamon. C'est pourquoi ce mémoire se focalise principalement sur le débat politique des deux dernières années. Dans un contexte politique français où les acteurs cherchent à reconfigurer le modèle de protection sociale, nous montrons d'abord que l'attention renouvelée pour cette idée sur la scène institutionnelle française est le résultat de fenêtres d'opportunité créées à la fois par certains acteurs politiques dans leur diagnostic de certains « problèmes » et par des entrepreneurs politiques individuels cherchant à légitimer l'allocation universelle comme solution. Nous étudions ensuite le débat politique français à travers trois prismes d'analyse : le rapport de force politique, le cadre institutionnel et les valeurs de l'opinion publique. Cette démarche nous permet de mettre en relief les voies de passage et les contraintes politiques du passage de l'idée à la mise en œuvre. La « dispersion » et la « division » de l'allocation universelle dans le spectre institutionnel français, les difficultés techniques et psychologiques du passage d'un système de référence social, fiscal et culturel à un autre ainsi que le nécessaire processus incrémental observés rendent difficile le passage de l'idée à une politique publique. Enfin, nous nous intéressons à l'impact du débat politique sur les projets politiques d'une allocation universelle, en étudiant l'expérimentation prévue du département de la Gironde ainsi que l'expérience en cours en Finlande. Il apparaît une modification à la fois des partisans politiques originels mais également une altération des principes défendus, dénaturant la dimension universaliste. **Mots clés** : Allocation universelle, inégalités, mutations du travail, redistribution, faisabilité politique, revenu de base, politiques sociales, politisation

Abstract

This thesis proposes an analysis of the treatment of basic income in the French political environment. This concept has benefited from an unprecedented publicization and politicization since 2016 through the Universal Income of Existence proposed by Benoît Hamon. That is why this thesis focuses mainly on the political debate of the last two years. In a political context where actors seek to reconfigure the social protection model, we first show that the renewed attention for this idea in the French institutional scene is the result of windows of opportunity created both by certain political actors in their diagnosis of certain "problems" and by individual political entrepreneurs seeking to legitimize the basic income as a solution. We then study the French political debate through three factors of analysis: the political balance of power, the institutional framework and the values of public opinion. This approach allows us to highlight the pathways and political constraints of the transition from idea to implementation. The "dispersion" and "division" of the universal allocation in the French institutional spectrum, the technical and psychological difficulties of moving from one social, fiscal and cultural reference system to another, as well as the necessary incremental process observed, make it difficult the transition from idea to public policy. Finally, we are interested in the impact of the political debate on the political projects of a basic income, by studying the planned experimentation of the Gironde department as well as the current experiment in Finland. One sees a modification of both the original political proponent but also an alteration of the defended principles, denaturing the universalist component.

Keywords: Basic income, inequalities, redistribution, social policies, merit, politicization, labor value, labor changes

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières	iii
Liste des figures	v
Liste des sigles	vi
Remerciements.....	vii
Introduction.....	1
Préambule : Synthèse du débat théorique sur l'allocation universelle.....	12
1 - L'allocation universelle comme outil de justice sociale	13
2 – Les perspectives libérales d'une allocation universelle	15
Chapitre 1 : Le contexte d'émergence de l'allocation universelle en France : politisation et fenêtres d'opportunité	17
1.1 - Cadre théorique d'analyse et précisions méthodologique.....	18
1.2 – Politisation d'une politique alternative.....	22
1.2.1 – L'allocation universelle dans l'espace institutionnel : de la marginalité au débat public	25
1.2.2 – Le rôle de la sphère militante organisée dans la construction de l'allocation universelle comme enjeu politique	31
1.3 – Problèmes et fenêtres d'opportunité.....	36
1.3.1 – Les mutations de l'emploi : automatisation et fragmentation de l'activité salariale.....	39
1.3.2 - Politiques de ciblage et non-recours.....	44
Chapitre 2 – De la faisabilité politique aux conditions de réalisation.....	47
2.1- Cadre théorique	47
2.2 – Le rapport de force politique : « Dispersion » et « Division ».....	48
2.2.1 – Le Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon	49
2.2.2 – La gauche française fracturée	53
2.2.3 - Les organisations syndicales comme contrainte pour l'allocation universelle.....	58
2.3 – Le cadre institutionnel	60
2.3.1 – Incrémentalisme et sentier de dépendance	61
2.3.2 – L'exigence du court terme en politique	65
2.3.3 - Le financement de l'allocation universelle comme critère de faisabilité politique.....	68
2.4 - Les valeurs de l'opinion publique.....	80
2.5 - Remarques conclusives de la partie 2	90

Chapitre 3 : De l'intention au projet politique	93
3.1 - Une expérimentation en cours : Le revenu de base en Finlande.....	95
3.2 - Une expérimentation française prévue : le département de la Gironde	101
3.3 - Limites et Observations conclusives du troisième chapitre : Mise en œuvre politique et altération des principes originels ?	106
Conclusion	112
Bibliographie.....	118
Annexes.....	125

Liste des figures

Figure 1 : Évolution de l'intérêt pour le revenu universel, selon les recherches menées sur Internet tous pays confondus	17
Figure 2 : Part des formes d'emploi à temps plein et à temps partiel en France en 2014.....	43
Figure 3 : Sondage Ipsos sur l'opinion par pays quant à l'instauration d'une allocation universelle et inconditionnelle	81
Figure 4 : Sondage Statista : Êtes-vous pour ou contre la mise en place d'un revenu minimum universel ?	83
Figure 5 : Le soutien à l'allocation universelle par affiliation politique en Finlande (2016).....	100

Liste des sigles

AIRE : Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

AU: Allocation Universelle

BIEN: *Basic Income Earth Network*. Réseau mondial pour l'instauration d'un revenu de base.

CESE : Conseil Économique Social et Environnemental

EELV : Europe Écologie Les Verts

FO : Force Ouvrière (organisation syndicale française de gauche radicale)

MFRB : Mouvement Français pour un Revenu de Base

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PS : Parti Socialiste

RAPT : Revenu Autonome Pour Tous

RMG : Revenu Minimum Garanti

RSA : Revenu de Solidarité Active

RUE : Revenu Universel d'Existence

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de mémoire Alain Noël. Merci de m'avoir offert l'opportunité d'être assistant de cours.

Mes remerciements vont également à l'équipe de la chaire de recherche *Inégalités sociales et parcours de vie* du Canada dont j'ai la chance de faire partie.

Enfin, douces pensées à toutes celles et ceux qui s'attachent à me distraire de mon travail. Montréal, Paris ou Nantes, l'amitié n'a pas de frontières.

Introduction

La recherche sur le thème de l'allocation universelle s'est principalement focalisée sur les enjeux philosophiques et éthiques (Vanderborght, 2004). En effet, comment justifier une allocation versée à chaque citoyen de façon inconditionnelle ? La question du traitement politique de l'allocation universelle est en revanche plus récente. Comme l'ont fait remarquer Jurgen De Wispelaere et Jose A. Noguera, la majorité des travaux que l'on pourrait placer dans cette catégorie relèvent surtout des sciences économiques par le biais de modélisations et scénarii et proviennent de la littérature anglophone (De Wispelaere et Noguera, 2012).

Notre recherche s'inscrit ainsi dans un moment où le débat politique sur l'allocation universelle a pris une nouvelle dimension en France et dans plusieurs pays occidentaux depuis le début de l'année 2016¹. De nombreuses études et projets visant à évaluer la pertinence et la faisabilité d'une allocation universelle ou d'une forme de revenu de base ont en effet été initiées. La Finlande a lancé une expérimentation concrète en 2017, la Suisse a organisé un *référendum* national sur la question et une vingtaine de villes hollandaises se sont portées candidates pour tester un revenu de base. Enfin la province canadienne de l'Ontario a annoncé un projet pilote tandis qu'un comité d'experts a remis un rapport sur le revenu minimum garanti au Québec en novembre 2017.

Ce mémoire se propose de comprendre le passage entre l'intention et le projet politique d'une allocation universelle en France, par le biais d'un état de la question sur la scène politique et institutionnelle française, de la fin des années 1990 à aujourd'hui. En

¹ « Suivant les débats sur cette idée depuis plus de vingt ans, je n'ai souvenir en France d'une attention bien moindre la concernant qu'à travers une annexe du rapport Belorgey (2000) » (Gamel, 2016).

d'autres termes, il s'agit de se demander de quelle manière le politique se saisit du concept en France.

Notre premier chapitre revient sur la phase d'identification des « problèmes » et le rôle des entrepreneurs politiques comme source de l'action publique dans le cadre d'une promotion de l'allocation universelle dans la sphère politique. S'il a pour but de rendre compte des étapes de la politisation de l'allocation universelle en France, dans le sens de l'émergence d'un enjeu et d'une question dans l'espace politique (Hassenteufel, 2010), ce chapitre cherche également à comprendre pourquoi le sujet de l'allocation universelle a pris une nouvelle dimension depuis l'année 2016. Justifiée par des arguments de différentes natures économiques, sociaux ou éthiques, il peut être difficile de déterminer de manière certaine les facteurs explicatifs la nouvelle visibilité du concept. Nous cherchons donc à offrir des pistes pour comprendre les raisons de l'ampleur inédite et très récente du débat politique.

En anticipant légèrement sur la démonstration et sur les explications de la démarche d'analyse fournies en page 25, il apparaît que les problématiques de mutation de l'emploi, à travers l'automatisation et les nouvelles formes de travail précaires, ainsi que les enjeux liés au non-recours sont actuellement sources de nombreux débats et rapports institutionnels ou provenant de *think tanks* que nous mobilisons dans notre analyse (Rapport Sirugue, 2016 ; Rapport du Sénat, 2016 ; Rapport du CESE, 2016). Nous émettons donc comme hypothèse que ce diagnostic de certaines failles actuelles de l'État-Providence français dans un contexte politique cherchant à simplifier le système français caractérisé par un grand nombre de minimas sociaux (Rapport Sirugue, 2016) couplé à la proposition d'un Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon a offert des fenêtres d'opportunité pour la visibilité de l'allocation universelle. Plus précisément, nous proposons de nous inspirer du modèle de mise à l'agenda politique développé par John Kingdon (1995), afin de montrer comment

l'idée d'allocation universelle en France² a bénéficié de fenêtres d'opportunité à travers la rencontre entre la sphère des « problèmes », dont les mutations de l'emploi et l'enjeu du non-recours , la sphère des « politiques » alimentée par les travaux récents et multiples sur l'intérêt et les possibilités d'une allocation universelle en France que cela soit sur la scène institutionnelle au sens strict ou la scène politique plus large des laboratoires d'idées et associations militantes, et la sphère de « la vie politique » symbolisée par la proposition du Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon dans le cadre très médiatisé de la campagne des élections présidentielles françaises de 2017. Ces fenêtres d'opportunités ont permis aux entrepreneurs politiques français de légitimer l'allocation universelle comme « solution » aux « problèmes » (Kingdon, 1995).

Dans ce sens, cette analyse du contexte d'émergence du concept sur la scène politique française et de la nouvelle dimension du débat autour de l'allocation universelle propose d'insister sur le rôle des entrepreneurs politiques individuels, du Revenu Autonome Pour Tous (RAPT) de Yann Moulier Boutang à la fin des années 90 au Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon en 2016, plutôt que celui d'une coalition d'acteurs organisés souvent mobilisée dans la littérature. En revanche, il est primordial de prendre en compte le rôle des groupes de pressions autonomes dans la politisation et la publicisation de l'idée, comme l'AIRE (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence) et le MFRB (Mouvement Français pour un Revenu de Base), qui ont fait de l'allocation universelle un concept proche (le revenu de base) leurs revendications spécifiques mais de manière différentes.

² Les termes de « revenu universel » et « revenu de base » ont tendance à dominer le débat public et politique en France

Ce chapitre nous permet également d'introduire l'aspect « imprévu » de la nouvelle dimension polémique du concept sur la scène politique française : portée par un candidat vainqueur par surprise des primaires de la Belle Alliance Populaire,³ issu d'un parti traditionnel alors au pouvoir, dans le cadre très médiatisé des élections présidentielles de 2017, l'allocation universelle a bénéficié d'un contexte inédit dans son histoire en France. Comme nous l'exposons plus en détail dans notre premier chapitre, cette partie nécessite de mobiliser des sources complémentaires aux sources académiques, qui seront majoritairement mobilisées au prisme des théories de la mise à l'agenda politique. Plusieurs modèles ont été développés afin de rendre compte des étapes par lesquelles une alternative donnée doit passer pour être inscrite à l'agenda politique (Palier et Surel, 2001 ; Muller, 2008 ; Hassenteufel, 2010 ; Ravinet, 2010).

Si l'objet de notre mémoire implique nécessairement une telle démarche, ce premier chapitre fait également une place particulière à l'analyse documentaire de rapports gouvernementaux. En effet, dans notre volonté d'offrir des éléments d'explication de l'ampleur inédite du débat politique sur l'allocation universelle en France depuis le début de l'année 2016, les nombreux rapports récents (Rapport Sirugue, 2016 ; Rapport du Sénat, 2016 ; Rapport du CESE, 2016 ; Terra Nova, 2016 ; Fondation Jean-Jaurès, 2017) offrent des éléments d'explications à la fois sur la façon dont les scènes institutionnelles et politiques, mais également sur les préoccupations politiques actuelles. Ces derniers représentent donc des matériaux utiles à la construction de nos hypothèses de ce premier chapitre.

³ La primaire de la Belle Alliance Populaire regroupait le Parti Socialiste, une coalition de Europe Ecologie Les Verts, le Front Démocrate ainsi que le Parti Radical de Gauche. Les sondages plaçaient Benoit Hamon (11% des intentions de vote en décembre 2016) loin derrière Manuel Valls (45%) et Arnaud Montebourg (28%) (sondage Harris Interactive, 7 décembre 2016).

Le passage de l'idée au projet politique est cependant soumis à de fortes contraintes.

Notre deuxième chapitre est l'occasion de mettre les mécanismes de passage de l'idée au projet politique au cœur de notre analyse. Le traitement politique de l'allocation universelle fait une très large place aux conditions de réalisation du concept. Une fois le diagnostic des problèmes posé, un processus complexe s'engage pour les acteurs politiques partisans d'une politique publique. Dans le cas de ce mémoire, il a été choisi de déterminer trois facteurs d'analyse qui permettent de rendre compte du débat politique actuel sur l'allocation universelle en France : le rapport de force politique, le cadre institutionnel et enfin les valeurs de l'opinion publique que l'on rapprochera ici du soutien populaire. Ces trois dimensions d'analyse ont été sélectionnées selon deux principes : une revue de littérature et une analyse du débat politique récent. D'abord, même si la littérature académique concernant l'allocation universelle s'est en majorité centrée sur les justifications éthiques et philosophiques, certains chercheurs se sont tout de même intéressés au concept dans l'espace politique (Cavala et Wildavsky, 1971, Van Parijs, 1992, Vanderborght, 2002 et 2004; De Wispeleare et Noguera, 2012, De Basquiat, 2016 ; Hyafil et Laurentjoye, 2015)⁴. Leurs analyses se sont ainsi surtout construites autour de la notion de faisabilité et la détermination de critères associés, étant donné que ce concept est encore au stade des débats ou des expérimentations dans les pays industrialisés. L'approche par la question de la faisabilité politique dans cette partie nous permet de cadrer notre analyse. Nous entendons par faisabilité politique « *la probabilité que le concept accède à l'agenda des décideurs dans un délai raisonnable* » (Vanderborght, 2004).

⁴ Les auteurs cités ne constituent pas une liste exhaustive mais leurs travaux ont une place significative dans la construction de notre analyse.

La question précise de la faisabilité politique est peu mobilisée en science politique en tant qu'instrument de l'action publique alors qu'il s'agit d'un enjeu central concernant la question du revenu inconditionnel (Vanderborght, 2004). Il s'agit ainsi de mobiliser une littérature académique ayant pour objet l'inscription d'une alternative, en outre souvent qualifiée d'utopie, à l'agenda politique.

Notre mémoire n'a pas pour ambition de déterminer si l'implantation de l'allocation universelle en France est faisable ou non. Cependant, comprendre les opportunités et les contraintes du passage de l'idée au projet politique nécessite de s'interroger sur les conditions de réalisation. C'est par cette voie qu'il est possible de proposer une analyse fine du débat politique français sur la question, qui a pris une dimension nouvelle depuis l'année 2016 (Gamel, 2016). De plus, l'allocation universelle n'étant pas au stade de projet politique concret en France (seule une expérimentation, sur laquelle nous reviendrons dans notre troisième chapitre, à l'initiative à l'échelle départementale en Gironde est envisagée), ce cadre d'analyse apparaît comme le plus pertinent pour notre démarche. Ensuite, l'étude des débats politiques et médiatiques autour de l'allocation universelle nous a permis d'observer que les discussions se sont majoritairement concentrées justement sur certains points développés par les chercheurs. Ainsi, alors que la littérature scientifique et les partisans politiques originels s'intéressent surtout aux enjeux de lutte contre la pauvreté, des inégalités et les perspectives éthiques, le passage du concept dans la sphère politique (surtout institutionnelle) semble avoir donné lieu à un déplacement du débat sur des enjeux plus en lien avec les critères que nous avons choisis, notamment de la part des opposants au concept qui insistent sur l'infaisabilité de l'allocation universelle.

En conséquence, le couplage de la revue de littérature scientifique avec l'étude du débat sur la scène politique française nous a amené à proposer une grille d'analyse

comprenant trois facteurs pour traiter l'objet de ce deuxième chapitre qui a pour objectif de faire ressortir les constituants du débat :

- Le rapport de force entre les acteurs politiques

Nous montrerons que le débat politique sur ce concept a donné lieu à une profonde division au sein de la gauche française, les organisations syndicales ainsi qu'au Parti Socialiste lui-même. En effet, comme nous l'avons évoqué nous mettons en avant le rôle avant tout de Benoît Hamon en tant qu'entrepreneur individuel plutôt que celui du Parti Socialiste car la proposition d'un revenu universel faisait débat au sein même de la formation politique. L'allocation universelle sur la scène institutionnelle française est ainsi caractérisée par sa « dispersion » et sa « division », caractéristiques que Yannick Vanderborght avait déjà identifiées auparavant (Vanderborght, 2004). Plusieurs chercheurs ont également montré qu'un enjeu ou problème politique peut être saisi par un acteur politique afin de construire ou renforcer une position sur la scène politique (Palier, 2005 ; Hassenteufel, 2010). Nous reprenons cette idée en émettant comme hypothèse que la mise en avant par les partisans du concept de l'allocation universelle sur la scène politique française est à la fois le résultat d'une alternative souhaitée pour ses principes, mais également comme alternative stratégique afin de se construire une posture politique (Van Parijs et Vanderborght, 2017).

Cette partie est également l'occasion d'évoquer le rôle des organisations syndicales, qui malgré un faible taux de syndicalisation ont une influence non négligeable sur les politiques sociales, dans les possibilités de l'implantation de la mesure. L'entrée par les arguments des opposants de gauche et des syndicats (en défaveur d'une allocation universelle) nous permet de montrer que si le diagnostic des failles de l'État Providence français converge avec celui des partisans d'un revenu de base, les solutions envisagées s'assimilent plus à une réduction du temps de travail et une augmentation des salaires. En

d'autres termes, nous mettrons en relief l'allocation universelle face aux propositions concurrentes.

- Le cadre institutionnel

Si les structures institutionnelles souvent mobilisées et prises en compte dans l'analyse des processus de mise à l'agenda politique (Palier et Bonoli, 1999), les travaux prenant pour objet l'allocation universelle ont moins fréquemment incorporé cette dimension dans leurs écrits (Van Parijs et Vanderborght, 2017). Lorsque cette question est traitée, elle est le plus souvent renvoyée à une contrainte pour son implantation. Le cas français nous permet de tester cette hypothèse et d'analyser l'impact du cadre institutionnel hérité sur les conditions de réalisation du concept.

Concrètement, nous plaçons l'hypothèse que le fonctionnement politique français en vigueur est caractérisé par des contraintes structurelles et une exigence de résultats à court terme qui rendent à la fois difficile l'implantation d'une allocation universelle et inconditionnelle, mais ont également une influence sur la forme et les modalités associées lorsqu'un acteur politique s'en saisit. Il sera également traité dans cette partie la question du financement qui, si elle n'est pas l'objet principal de notre travail en raison de l'exigence de mobiliser des modélisations économiques qui sortent du cadre de ce mémoire, apparaît comme un enjeu central du débat politique dans la nécessité impliquée par le concept de passer d'un système de référence (social mais aussi fiscal) à un autre : quelles allocations remplacer ? Quelles sources de financement ? Comment gérer « l'année blanche »⁵ ? Il est donc supposé ici qu'une allocation universelle et inconditionnelle d'un montant élevé comme véritable politique sociale à l'échelle nationale ne peut se faire que par un processus incrémental du fait de la primauté du temps court en politique, du sentier de dépendance

⁵ Ou année de transition entre le système fiscal précédent et le nouveau.

difficilement contournable et de la complexité du passage d'un système de référence social, économique et fiscal à un autre.

- Les valeurs et le soutien de l'opinion publique

L'émergence de l'allocation universelle dans l'espace institutionnel français s'est effectuée avec très peu de mobilisation et de soutien de l'opinion publique (Hyafil, 2016). Des recherches sur le revenu de base ont émis comme hypothèse que les valeurs de l'opinion publique opèrent dans la très grande majorité des cas comme un critère important. Mais ces dernières sont pour le moment toujours associées à une contrainte dans le sens d'une incompatibilité entre les modalités présentées par une allocation universelle et inconditionnelle et les valeurs socialement et culturellement en vigueur de contribution et de réciprocité (Cavala et Wildavsky, 1971 ; Pierson, 1999 ; Mylondo, 2010 ; De Wispelaere et Noguera, 2012 ; De Basquiat et Koenig, 2014 ; Hyafil, 2016). Il sera donc discuté ici de la manière dont les critiques de l'État Providence identifiées auparavant ne se sont pas traduites pour le moment en l'acceptation d'un revenu minimum garanti dans l'opinion publique. Nous plaçons comme hypothèse, en nous basant sur les différents rapports (CESE, 2016 ; Sénat, 2016 ; Terra Nova, 2016 ; Fondation Jean Jaurès, 2017), travaux académiques⁶ et l'analyse des débats politique français récents, que l'intensité de la valeur travail et le paradigme de la réciprocité apparaissent comme encore trop prégnants pour une implémentation d'une forme d'un revenu de base tel que le Revenu Universel d'Existence prôné par Benoît Hamon. Nous poserons comme hypothèse que le manque de soutien populaire semble pouvoir s'expliquer par l'inadéquation des principes et de la philosophie intrinsèque au concept d'allocation universelle. Nous avançons également que l'absence d'une coalition organisée sur la scène politique, doublée d'une très grande hétérogénéité des

⁶ Ces derniers sont cités auparavant de manière non exhaustive

soutiens du concept, entraîne une grande inconnue sur l'identité des potentiels bénéficiaires. Ceci paraît particulièrement important car le flou autour des modalités exactes de l'allocation universelle proposées par les promoteurs politiques et les moyens envisagés pour la rendre soutenable rendent difficile pour les individus de déterminer les avantages d'une telle mesure, et donc de la soutenir. Ceci serait une autre explication de l'impuissance des acteurs politiques à susciter un soutien populaire spécifique et encore moins des mouvements sociaux spécifiques.

Ce deuxième chapitre, au cœur de notre démarche, nécessite ainsi de s'appuyer sur des sources de différentes natures qu'il est nécessaire de croiser. La littérature académique nous permet d'offrir des cadres d'hypothèses et la mobilisation des sources secondaires, à travers des articles de journaux et des communiqués politiques, nous permet de les tester au prisme de l'analyse du débat politique : ces dernières permettent en effet de rendre compte de la position des acteurs politiques de façon large (partis, syndicats, personnalités politiques etc.) quant à l'idée d'une allocation universelle d'analyser leurs arguments. Ainsi, pour chacun de nos trois facteurs d'analyse (le rapport de force politique, le cadre institutionnel et les valeurs de l'opinion publique), nous cherchons à faire le lien entre la littérature académique liée d'une part et le traitement de l'allocation universelle observé dans l'espace politique français d'autre part.

Notre troisième partie traitera au final de quelle manière l'allocation universelle est traitée lorsque le politique s'en saisit et l'impact du débat politique et des facteurs d'analyses mobilisés sur les expérimentations politiques. En d'autres termes, il s'agit de rendre compte des principes de l'allocation universelle à l'épreuve des étapes de l'élaboration et de l'expérimentation du projet politique. Dans ce cadre, nous avons choisi d'étudier une expérimentation prévue, à travers le département français de la Gironde, ainsi qu'un projet

politique en cours et qui sort du contexte français, celui de la Finlande. L'expérience du pays scandinave est à ce jour la plus avancée dans les pays industrialisés. L'objectif n'est pas d'offrir une démarche analytique similaire aux chapitres précédents et au cas de la France, mais de se servir des éléments apportés auparavant afin de mieux comprendre l'aspect pratique de ce qui anime ce mémoire, à savoir de quelle façon le politique traite le concept d'allocation universelle. Nous montrerons que dans le cadre de l'expérimentation finlandaise, les acteurs à l'initiative de la promotion ou de l'expérimentation du concept ne sont pas les partis traditionnellement partisans de la mesure. Nous posons comme hypothèse que ce transfert d'acteurs amène à son tour une altération des principes originels. Ceci nous permettra de questionner la forme prise par le concept dans l'espace institutionnel finlandais. L'expérience française en Gironde, bien que n'étant pas encore lancée, permet d'aborder des aspects intéressants et marginaux dans les études sur le revenu de base, notamment l'échelle de pouvoir adaptée à la gestion de la mesure. Le projet Girondin à l'initiative d'une équipe politique socialiste est également intéressant à mobiliser du fait de la concurrence amenée par un autre projet de revenu de base sur le même territoire, mais à l'échelle régionale de la Nouvelle Aquitaine et portée par une coalition d'acteurs EELV.

Au final, l'organisation de notre mémoire permet de traiter en première partie la question de l'émergence du débat politique sur l'allocation universelle et d'offrir des hypothèses quant à la nouvelle visibilité de l'idée. Dans notre deuxième partie, nous cherchons à analyser le débat politique récent autour du concept en nous attachant à rendre compte des voies de passages et des contraintes actuelles pour le concept de l'allocation universelle en France. Enfin notre troisième chapitre permet de comprendre les implications des éléments apportés sur le passage de l'idée au projet politique par le biais des expérimentations.

Préambule : Synthèse du débat théorique sur l'allocation universelle

Avant d'analyser concrètement le traitement politique de l'allocation universelle en France, il est nécessaire de cadrer notre objet d'étude. Cette synthèse de l'état de la question d'un point de vue théorique est volontairement réduite afin de laisser place à notre question de recherche, la littérature débattant des enjeux philosophiques et éthiques de l'allocation universelle étant abondante (Gorz, 1988 ; Van Parijs, 1991 ; Ferry, 1995 ; Geffroy, 2000 ; Mylondo, 2010).

Idée à première vue simple mais dont les justifications et mises en œuvre sont complexes, l'allocation universelle dispose d'une base historique, philosophique et théorique riche. Outil de justice et d'émancipation sociale pour les partisans de gauche, moyen efficace de réduire l'État social et de flexibiliser le marché du travail selon ses promoteurs libéraux⁷, l'allocation universelle suscite des débats sur un nombre conséquent d'enjeux qui impliquent plusieurs formes de revenus de base en concurrence. Nous proposons d'en faire une rapide synthèse afin de cadrer l'objet de notre mémoire et de mieux comprendre les enjeux du débat politique français.

Défendue ou critiquée sous des appellations différentes⁸, les principes et modalités de l'allocation universelle dépendent de l'acteur qui se saisit du concept. Si toute classification contient des limites, nous pouvons dégager deux versions concurrentes d'une allocation universelle :

⁷ Par libéraux, nous envisageons ici le libéralisme dans sa dimension économique, le plus souvent identifié à la droite du spectre politique.

⁸ Revenu de base, allocation universelle, revenu universel, revenu minimum garanti, les dénominations sont nombreuses. La difficulté à proposer une classification des déterminations claires et délimitées est accrue par la propension des acteurs politiques à user de plusieurs dénominations pour une même idée. Même si nous privilégions l'appellation d'allocation universelle, d'autres nominations seront parfois mobilisés pour favoriser la fluidité de nos propos.

Une perspective libérale, dans l'immense majorité portée par des acteurs identifiés à droite du spectre politique, qui envisage l'allocation universelle comme un outil d'éradication de l'extrême pauvreté et de démantèlement d'un État social jugé trop coûteux et bureaucratique. A cette vision s'opposent les partisans d'une allocation universelle au prisme de l'émancipation de l'individu du travail et de la justice sociale. Les promoteurs défendant cette position sont quant à eux classés à gauche de l'échiquier idéologique et politique. Une définition précise et unique de l'allocation universelle est difficile à déterminer en raison des multiples formes qu'il peut prendre. Le *Basic Income Earth Network* (BIEN), réseau mondial d'activistes en faveur du revenu de base⁹, définit l'allocation universelle comme « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigences en termes de travail* » (BIEN, 1986). Mais la forme et les principes intrinsèques du concept varient en fonction des idéologies qui apportent des arguments différents : doit-il être inconditionnel ou soumis à certaines contreparties (travail pour la communauté, ciblage vers les revenus faibles) ? À combien doit s'élever la rémunération ? Les critères de différenciation peuvent être synthétisés de la manière suivante : la possibilité de cumul ou non avec d'autres aides sociales, l'inconditionnalité ou non pour bénéficier de l'allocation ainsi que le montant proposé.

1 - L'allocation universelle comme outil de justice sociale

Notion complexe du fait de sa part de subjectivité, les principes de justice sociale sont au cœur des politiques sociales des États Providence et font l'objet de nombreux débats

⁹ Fondée par Phillippe Van Parijs, Yolland Bresson et Guy Standing en 1986, cette fédération est composée aussi bien des chercheurs que des activistes de la société civile.

dans la sphère académique et institutionnelle. La justice sociale est définie comme « *l'ensemble des principes qui définissent une répartition des ressources, matérielles ou symboliques, plus équitable ou plus égalitaire au sein d'un groupe afin d'accroître le bien-être collectif et la cohésion du groupe* » (Morel, 2000). La conception universaliste de la justice sociale se concentre sur la recherche d'une égalité entre tous par le biais de la solidarité collective : tous les individus doivent être traités de la même manière. La conception différencialiste, quant à elle, envisage la justice sociale au prisme de l'équité : l'accès aux droits est conditionné à des critères ou caractéristiques individuelles ou collectives. On distingue ainsi la justice sociale « commutative » qui accorde des droits communs à tous et la justice sociale « distributive » qui évalue les besoins de chacun. Les partisans de gauche d'une allocation universelle et inconditionnelle se place ainsi sous dans la perspective d'une justice sociale universaliste et commutative.

L'allocation universelle selon ce paradigme, qui comprend la majorité des partisans de gauche, retient les trois principes suivants (Van Parijs et Vanderborght, 2005 ; Friot, 2012) :

- Elle est versée à *tous* les citoyens sans exception, peu importe le revenu des individus.
- Elle est versée de façon individuelle.
- L'allocation peut se cumuler avec d'autres prestations sociales
- Un quatrième principe peut être ajouté même si ce dernier fait l'objet d'un débat même parmi le paradigme du revenu universel comme principe de justice sociale : il n'y a aucune contrepartie exigée pour en être bénéficiaire.

L'allocation universelle au prisme de la justice sociale est ainsi justifiée par ses défenseurs comme un outil de solidarité sociale. La richesse, produite collectivement, devrait être redistribuée de manière à ce que chaque individu bénéficie au minimum d'une somme

atteignant le seuil de pauvreté. L'objectif serait d'offrir un outil d'émancipation vis-à-vis de la dimension jugée parfois aliénante du travail, et de déconnecter l'automatisme du lien entre travail, emploi et revenu (Van Parijs et Vanderborght, 2005). En d'autres termes, différentes formes de travail (garder des enfants, s'investir dans des associations etc...) devraient être considérées comme légitimes à être rétribuées (Mylondo, 2010). Cependant, le principe d'une allocation universelle trouve également un écho particulier chez les tenants du libéralisme économique.

2 – Les perspectives libérales d'une allocation universelle

L'allocation universelle envisagée par les libéraux dispose également de plusieurs variantes. Dans la très grande majorité des propositions, l'allocation universelle ne viendrait pas s'ajouter à l'État-Providence existant mais supprimerait toutes les autres prestations sociales ou presque pour créer une allocation unique (De Wispelaere et Noguera, 2012). En outre, le montant proposé est généralement très inférieur à celui suggéré par les théoriciens et activistes classés à gauche oscillant dans la majorité des propositions entre 350 et 450 euros. Les arguments mobilisés par la frange libérale des partisans du revenu universel tiennent plus d'un souci de limiter l'intervention de l'État que d'une véritable volonté de justice sociale et de lutte contre les inégalités. Surtout, il n'y a pas de remise en cause de la centralité de la place du travail (Geffroy, 2002 ; Mylondo, 2010). Un revenu de base accordé à tous sans possibilité de cumul correspond bien à la logique de lutte contre la bureaucratie étatique. Si le combat contre les lourdeurs administratives est également un argument mobilisé par les promoteurs progressistes du revenu de base, les libéraux sont favorables à un démantèlement des procédures pour des raisons différentes : le but reste d'aider les pauvres que l'on juge méritant. En effet, puisqu'un revenu de base est garanti, alors la logique méritocratique et de responsabilité individuelle peut s'exprimer de façon pleine.

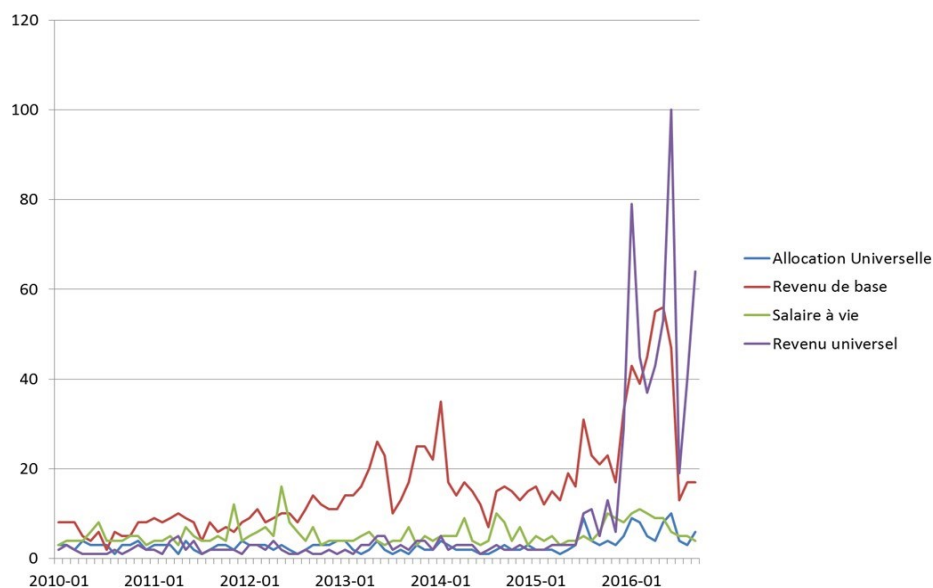
L'individu sera plus que jamais responsable de sa situation et le pauvre sera émancipé de la démarche jugée paternaliste de l'État (Zamora, 2017). L'objectif n'est pas d'émanciper l'individu du marché de l'emploi mais au contraire d'encourager sa participation. Ainsi, une allocation universelle viendrait supprimer « les trappes à inactivité », hantise des libéraux (Vanderborght, 2004). Lorsque l'on parle de trappes à inactivité ou à chômage, on imagine un individu rationnel d'un point de vue purement économique. Si le revenu perçu grâce à une allocation donnée se rapproche ou est égal au salaire auquel l'individu pourrait prétendre, alors il arbitrera en faveur de l'inactivité. L'allocation universelle sous ses formes libérales est en fait teintée de pragmatisme : étant donné l'impossibilité d'offrir du travail à toute la population, il s'agirait de verser un montant minimum d'existence plutôt que de financer des programmes sociaux coûteux qui en plus ne règlent pas le problème du chômage et de la pauvreté. On retrouve dans cette idée une version réactualisée et institutionnalisée de la charité chrétienne (Vicherat, 2015). Ce revenu de base comme solde de tout compte permettrait de libéraliser encore plus intensément le marché du travail qui serait libéré de contraintes législatives et économiques pourtant obtenues dans des luttes confrontant le capital et le travail. La faiblesse du montant proposé (entre 300 et 500 euros) cumulée à la suppression d'un grand nombre d'aides sociales existantes favoriserait la flexibilité du marché.

La diversité des propositions des formes que devraient prendre l'allocation universelle et ses concepts voisins rend difficile de prétendre à l'exhaustivité et rend parfois la frontière poreuse entre les perspectives progressistes et libérales. C'est pourquoi nous avons choisi dans ce préambule de donner un cadre global afin de laisser une plus grande place à notre question de recherche spécifique.

Chapitre 1 : Le contexte d'émergence de l'allocation universelle en France : politisation et fenêtres d'opportunité

La question qui nous intéresse ici est la suivante : Comment la question de l'allocation universelle est-elle devenue un sujet public et politique en France ? Afin d'offrir un cadre d'analyse précis, la temporalité choisie se concentre surtout sur les vingt dernières années, avec une attention particulière sur les années 2016 et 2017, années de campagne et d'élections pour les présidentielles française et période charnière pour la publicité du concept en France pendant laquelle de nombreux rapports ont été rédigés (Sénat, 2016 ; CESE, 2016 ; France Stratégie, 2016 ; OCDE, 2016 ; Sirugue, 2016 ; Terra Nova, 2016 ; Fondation Jean Jaurès, 2017). Cet intérêt pour l'allocation universelle de la part de la scène politique française depuis 2016 se retrouve d'ailleurs dans l'opinion publique.

Figure 1 : Évolution de l'intérêt pour le revenu universel, selon les recherches menées sur Internet tous pays confondus



Source : L'HORTY, 2016.

Comme le montre le graphique ci-dessus qui prend en compte tous les pays, l'allocation universelle (largement formulée sous l'appellation « revenu universel » dans les recherches Internet) a bénéficié d'un regain d'intérêt à partir de l'année 2013 avant une explosion des recherches à partir de 2016 : les requêtes de recherche ont été multipliées par 21 entre 2014 et 2016 (L'Horty, 2017).

Bien que nous ayons synthétisé notre démarche dans l'introduction, nous allons commencer ce chapitre en précisant certains points.

1.1 - Cadre théorique d'analyse et précisions méthodologique

Les travaux scientifiques ont contribué à la fois aux fondements et justifications théoriques mais également participé à porter l'enjeu de l'allocation universelle dans le débat public et politique (Sénat, 2016). C'est ainsi que divers organismes, laboratoire d'idées (ou *think tank*) d'orientations idéologiques variées se sont intéressés au concept¹⁰. Les premières apparitions d'une forme d'un revenu de base sur la scène institutionnelle française remonte à la fin des années 90 au sein du parti Les Verts, à l'initiative de Yann Moulier-Boutang et Jérôme Gleizes (Geffroy, 2002). Par la suite, nous montrons comment d'autres acteurs politiques identifiés à gauche et à droite du spectre politique français, avant l'idée du Revenu Universel d'Existence défendu par Benoît Hamon, se sont saisis du concept avec des modalités différentes mais sans succès concret¹¹.

¹⁰ Il peut être cité les laboratoires d'idées influents comme la Fondation Jean Jaurès, proche du Parti Socialiste, Génération libre, d'orientation libérale et Terra Nova identifié généralement comme progressiste.

¹¹ Par succès, nous n'entendons pas ici la mise à l'agenda du concept, mais plutôt l'impact et la publicisation de l'allocation universelle.

Afin de cadrer la démarche analytique de notre premier chapitre, nous avons choisi d'aborder le contexte d'émergence de l'allocation universelle sur la scène institutionnelle française par les théories de la mise sur agenda politique. Concept clé de l'analyse des politiques publiques, la mise sur agenda désigne « *l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions* » (Garraud, 1990). La littérature étant abondante à ce sujet et les angles d'études vastes, nous avons choisi de resserrer nos propos sur deux enjeux qui sont parties prenantes du processus de mise sur l'agenda : la phase de politisation de l'enjeu étudiée à la lumière de plusieurs travaux portant sur l'analyse des politiques publiques (Gaudin, 2004 ; Muller, 2008 ; Hassenteufel, 2010 ; Ravinet, 2010) ainsi que l'analyse proposée par John Kingdon du rôle des entrepreneurs politiques en tant qu'acteurs et des « fenêtres d'opportunité » dans la promotion d'une alternative de politique publique. Pour ce dernier, une réforme peut voir s'ouvrir une fenêtre d'opportunité lorsque se rencontrent :

- La sphère des « problèmes » : Il s'agit des événements, des indicateurs et des résultats d'une évaluation (*feedbacks*) qui vont retenir l'attention des acteurs politiques. Ces problèmes sont selon le chercheur la source de l'action publique (Ravinet, 2010). Dans le cadre de notre mémoire, ces problèmes renvoient à plusieurs diagnostics qui dépendent du contexte. Si les premières propositions politiques d'une allocation universelle mettent en avant la lutte contre la pauvreté (Geffroy, 2002), nous verrons que l'évolution du contexte économique et social a entraîné de nouveaux problèmes comme l'automatisation de l'emploi et l'enjeu du non-recours¹² que les promoteurs politiques de l'allocation universelle ont « sélectionnés » comme problèmes.

¹² Si le non-recours n'est pas un problème nouveau, ce dernier est en forte augmentation et est, à l'image de l'allocation universelle, l'objet de plusieurs rapports récents (Sirugue, 2016).

- La sphère des « politiques » : Cette étape renvoie aux solutions. Il s'agit de propositions concurrentes et développées par des acteurs politiques différents. John Kingdon précise qu'il ne s'agit pas de solutions spécifiquement formulées pour répondre aux problèmes : elles sont en situation de « flottement » (Kingdon, 1995) et fonctionnent comme « un stock d'alternative » (Vanderborcht, 2004). Le succès d'une solution dépendra à la fois de ses caractéristiques intrinsèques (faisabilité technique, compatibilité avec les valeurs en vigueur et de la capacité d'un entrepreneur politique à la propulser sur la scène institutionnelle (Kingdon, 1995). L'allocation universelle est ainsi l'objet d'un intense débat sur ses aspects et éthiques et techniques et se trouve en concurrence avec d'autres solutions portées par d'autres acteurs politiques (la réduction du temps de travail et l'augmentation du salaire minimum défendus par la gauche radicale par exemple).

- La sphère de « la vie politique » fait quant à elle référence aux règles et au calendrier de la vie politique : élections, changements dans l'administration, action des groupes de pression, revirements dans l'opinion publique, etc. (Kingdon, 1995 ; Ravinet, 2010). Les élections présidentielles et la proposition du Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon correspondent à cette étape : le contexte particulièrement médiatique des campagnes pour les élections présidentielles a offert une vitrine au candidat de la Belle Alliance Populaire afin de porter la mesure et de la légitimer comme solution adéquate aux problèmes diagnostiqués et sélectionnés.

Pour étudier la politisation de l'enjeu en France, se contenter de retracer les apparitions des formes d'allocation universelle dans l'espace institutionnel français se réduirait à une synthèse rapide : si le concept n'est pas nouveau, il n'a été porté que de façon

marginale par les acteurs politiques avant 2016¹³. Ce constat est particulièrement illustré par la littérature scientifique et les différents rapports ayant pour objet l'allocation universelle : les passages consacrés à la place du concept dans l'espace institutionnel français sont très brefs quand ils ne sont pas absents. Dans son rapport d'une longueur de 433 pages, le Sénat n'en consacre ainsi que deux quant aux propositions d'un revenu de base porté par des acteurs politiques sur la scène institutionnelle et ne remonte qu'à l'année 2003 avec le Dividende Universel défendu par la conservatrice Christine Boutin (Sénat, 2016). Avant cela, Laurent Geffroy, dans sa tentative de proposer un état du débat avant les années 2000, s'adonne plus à une recension des groupes de pression tentant d'influencer le débat mais sans impact majeur. S'il s'agit du premier travail cherchant à offrir une histoire au revenu garanti en France (Vanderborght, 2004), le traitement politique est presque absent. En outre, l'auteur a selon nous tendance à relier toutes revendications de meilleure redistribution des richesses, comme le mouvement étudiant des années soixante-dix revendiquant un revenu étudiant (Geoffroy, 2002), à la défense d'un revenu base. Les modalités du revenu de base étant variables en fonction de son promoteur, un retraçage historique pour traiter de l'émergence du concept risquerait donc d'entrer dans une logique synthétique et réductrice. Il est en revanche utile de chercher à identifier l'identité politique des entrepreneurs politiques originels pionniers et leurs justifications pour tester notre hypothèse d'une altération des principes défendus lorsque de nouveaux acteurs politiques se saisissent de l'idée.

Ceci nous permet également de faire le lien entre la politisation de ces vingt dernières années et la rupture, dans le sens d'une visibilité plus large, observée à partir de 2016 : les entrepreneurs politiques avaient jusqu'à cette période des difficultés à porter le sujet de façon

¹³ Par « acteurs politiques », nous excluons ici les chercheurs. Bien que nous estimons que ces derniers peuvent avoir un rôle et une influence politique, il faut comprendre nos propos dans le sens d'acteurs ayant un rôle déterminé par la scène institutionnelle. En d'autres termes, une fonction politique.

sérieuse sur la scène institutionnelle. Ce retour par les propositions passées et leurs justifications nous permet d'émettre des hypothèses sur les raisons de la visibilité inédite de l'allocation universelle dans l'espace politique français au sens large. C'est également la raison pour laquelle nous insistons sur le rôle du MFRB et de l'AIRE en tant qu'acteur important du passage de la sphère théorique à la sphère politique. Rendre compte des fenêtres d'opportunité récentes pour l'allocation universelle fait ainsi face a priori à une difficulté : la diversité des enjeux sur lesquels le concept cherche à intervenir fait prendre le risque, à la lumière de ce que nous avons rapproché à Laurent Geoffroy, de mobiliser un « problème » diagnostiqué par les acteurs politiques comme opportunité à légitimer une allocation universelle sans que le lien causal avec le débat soudain et récent sur le concept soit établi de manière certaine. Notre démarche a ainsi été de déterminer quelles nouvelles problématiques peuvent avoir contribué à la nouvelle visibilité de l'idée. Comme nous le montrons dans notre développement, les différents travaux institutionnels (Sénat, 2016 ; CESE, 2016 ; Rapport Sirugue, 2016, OCDE, 2016) ainsi que les rapports de *think tanks* influents (Terra Nova, 2016, Fondation Jean Jaurès, 2017, MFRB, 2015) ont permis d'isoler deux « problèmes » qui ont permis d'établir des fenêtres d'opportunité pour les promoteurs politiques de l'allocation universelle afin de la légitimer : les mutations de l'emploi, à travers les phénomènes d'automatisation et l'évolution du travail salarié, et l'enjeu du non-recours.

1.2 – Politisation d'une politique alternative

Il est intéressant de remarquer que l'allocation universelle n'a jamais fait en France l'objet de revendications populaires de grande ampleur (Sénat, 2016). Ce sont en effet des groupes militants organisés, comme nous le verrons, qui ont su faire émerger le débat de la sphère intellectuelle et militante à l'espace institutionnel. Le terme de « politisation » revêt

plusieurs dimensions. Si le sens originel du terme renvoie au processus d'engagement de type politique d'un individu (la dépolitisation étant son détachement aux réflexions et aux actions politiques), le concept tend à étendre son sens. La politisation est mobilisée pour différentes questions sociologiques ou politiques. Le phénomène de politisation peut également être interprété comme la récupération politique ou l'émergence d'un enjeu et d'une question dans l'espace politique (Clavier, 2011).

C'est cette dernière dimension qui est retenue dans le cadre de ce mémoire. La politisation d'une question devrait permettre d'offrir une vitrine, un intérêt. C'est le transfert de revendications de la part d'acteurs divers pouvant avoir des positions divergentes sur l'enjeu en question qui se prolonge en débat politique (Girault, 2011). La question de la politisation de l'allocation universelle revient à s'interroger sur le processus de mise sur agenda politique : la question est de savoir comment un enjeu devient un sujet de débat politique. L'analyse des politiques publiques met en avant le rôle des acteurs dans la formulation et la publicisation d'un enjeu : ces derniers vont participer au processus de mise sur agenda. Il est ici choisi de se placer dans une logique constructiviste, c'est-à-dire que nous prenons avant tout en compte le rôle des acteurs dans la définition de l'enjeu et du problème politique. La perspective retenue est que *« tout fait social peut potentiellement devenir un "problème social" s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs (presse, mouvements sociaux, partis, lobbies, intellectuels...) comme une situation problématique devant être mise en débat... »* (Neveu, 1999).

Si une grande variété de problèmes sont portés par divers acteurs pour publiciser ces derniers, un nombre restreint obtient l'attention des autorités publiques, et encore moins vont déboucher sur la construction d'une politique publique spécifique. Le transfert sur la scène politique du débat sur l'allocation universelle a été le théâtre de logiques de mobilisation

collectives à l'initiative de groupes organisés mais non-institutionnels qui ont su faire émerger l'enjeu sur l'espace politique (Hyafil et Laurentjoye, 2016). L'allocation universelle n'a jamais fait l'objet en France d'un mouvement social dédié. Si les actions dénonçant les manques de l'État social sont régulières, aucun de ces mouvements n'a mis l'enjeu de l'allocation universelle au cœur des revendications : comme nous le verrons plus loin, les partisans de l'allocation universelle sur la scène institutionnelle n'ont pour le moment pas réussi à légitimer le concept comme « solution » aux « problèmes » (Vanderborght, 2002).

La littérature académique estime souvent que ces groupes cherchent l'appui de l'opinion publique afin de faire pression sur l'État et l'amener à se saisir de l'enjeu (Hassenteufel, 2010). Le concept de l'allocation universelle, même s'il n'est pas passé par le stade d'une revendication populaire de grande ampleur, a certes bénéficié de l'action de ces groupes militants mais n'a pas fait l'objet de mouvements populaires spécifiques comme il a été souligné. Mais la mise sur agenda politique peut également être initiée par les partis politiques eux-mêmes en fonction des bénéfices attendus, notamment en période électorale (Hassenteufel, 2010). La politisation d'une question de politique publique peut permettre de définir et renforcer sa position, se construire une posture politique, ce qui a été la stratégie de Benoit Hamon durant les élections présidentielles françaises de 2017 comme nous le verrons.

L'enjeu de l'allocation universelle sur la scène politique consiste en une controverse dans le sens d'un débat argumenté autour d'un ou plusieurs différends (Li Vigni, 2017). L'idée d'un revenu garanti à tous était surtout discutée dans les sphères intellectuelles, militantes et associatives. Les différentes propositions d'une forme de revenu de base (dans ses formes plurielles) sur la scène institutionnelle n'avaient pas eu l'impact médiatique dont l'allocation universelle bénéficie depuis 2016. On peut identifier cette période comme la

phase émergente dans le schéma de la place d'un débat dans l'espace politique proposé par Fabrizio Li Vigni. Selon le chercheur, une question politique peut se retrouver dans une phase émergente ; obtenir une place centrale ; avoir des périodes muettes et enfin se clôturer avec la victoire d'un acteur contre un autre (Li Vigni, 2017).

Nous allons maintenant étudier de quelle manière certains entrepreneurs politiques ont cherché à construire l'allocation universelle comme enjeu politique sur la scène institutionnelle française. Nous étudierons ce processus dans un premier temps par les acteurs *à l'intérieur* du système institutionnel, puis les promoteurs majeurs *en dehors* de celle-ci, à savoir l'AIRE et le MFRB.

1.2.1 – L'allocation universelle dans l'espace institutionnel : de la marginalité au débat public

Le débat sur l'allocation universelle en France a été limité au champ académique et la sphère des activistes jusqu'à la fin des années 90 (Geffroy, 2002). C'est en effet à partir de cette période que certaines factions de partis politiques que l'on peut qualifier de marginaux ont concrètement soutenu la mesure. Par « marginaux », nous entendons des formations politiques dont la probabilité d'accéder au pouvoir est faible dans le cadre français du système électoral majoritaire. C'est le cas du parti *Les Verts*, premier parti politique à avoir soutenu un revenu minimum garanti sur la scène institutionnelle française. En effet, des personnalités comme Yann Moulier-Boutang ou Jérôme Gleizes vont à la fin des années 90, au sein du parti Les Verts présent dans la majorité de cohabitation dirigée par Lionel Jospin (Parti Socialiste), constituer un mouvement nommé Revenu Autonome Pour Tous (Geffroy, 2002). Si la démarche n'aboutira pas à des résultats concrets, il s'agit de la première insertion d'une idée d'un revenu garanti à tous porté par un acteur politique au sein de la scène

institutionnelle française. Cette démarche est également intéressante à évoquer car elle illustre une partie du raisonnement qui va suivre et sera développée de manière plus conséquente dans ce mémoire. Plutôt qu'un parti politique ou mouvement politique organisé, on voit ici que ce sont plus des personnalités politiques individuelles au sein de ces mouvements, en tant qu'entrepreneurs politiques, qui promeuvent l'allocation universelle. Ainsi, de la proposition RAPT à la fin des années 90 au Revenu Universel d'Existence proposé par Benoît Hamon en 2017, il est intéressant de remarquer que l'allocation universelle ne s'est jamais inscrite concrètement à l'agenda politique d'un parti politique français en tant que mesure soutenue unanimement au sein même d'une formation politique. En d'autres termes, le concept de l'allocation universelle est soutenu par quelques personnalités d'un parti donné, mais non pas par le parti lui-même dans son ensemble.

D'autres propositions seront ensuite portées au niveau institutionnel. Il est intéressant de remarquer qu'il s'agit de deux personnalités appartenant à la droite française : la très conservatrice Christine Boutin (Parti Chrétien Démocrate) et l'ex premier ministre Dominique de Villepin, aujourd'hui retiré de la vie politique française. Christine Boutin va ainsi proposer en 2003 un « Dividende Universel » dans un rapport remis au premier ministre de l'époque, Jean-Pierre Raffarin, étude qui avait pour objectif officiel de « réduire la fracture sociale », *leitmotiv* du président Jacques Chirac (Vanderborght, 2004). Concrètement, la proposition consistait en un montant de 330 euros par mois, versé à chacun de façon inconditionnelle de la naissance à la mort (Boutin, 2003). En contrepartie, ce versement aurait remplacé presque toutes les aides sociales de l'époque, notamment le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et les allocations familiales (Boutin, 2003).

Dominique de Villepin va proposer quant à lui un « Revenu Citoyen » en 2011. L'idée était alors de verser un montant de 850 euros par mois en faveur des personnes gagnant moins de 1500 euros par mois, suivant une logique dégressive : plus la personne gagne, moins le versement dont elle bénéficie est élevé. Cette allocation n'est donc ni universelle, ni inconditionnelle : en effet, le ou la bénéficiaire de ce Revenu Citoyen devrait en contrepartie « s'engager ». Cette nuance est importante à souligner : en effet, si la proposition d'un revenu de base conditionnel n'est pas une formule nouvelle (on peut citer le revenu de participation proposé par l'économiste Anthony Atkinson en 1997), les contours de la conditionnalité de la mesure proposée par l'ancien premier ministre sont intéressantes à évoquer : la contrepartie exigée est en effet un engagement à réaliser une activité. Mais par activité, Dominique de Villepin prend en compte les activités non marchandes et en dehors du cadre du travail comme le bénévolat ou l'engagement politique par exemple¹⁴. Ainsi, s'il s'agit d'une proposition ciblée sur les bas revenus et conditionnée, le revenu citoyen proposé par Dominique de Villepin reconnaît tout de même l'utilité sociale d'une activité et non pas seulement la dimension économique ou marchande, posture loin d'être évidente de la part d'un responsable politique de droite.

Si les modalités des mesures et les impacts en terme de visibilité pour le concept diffèrent largement, un parallèle intéressant peut être fait entre le projet de « revenu citoyen » proposé par Dominique de Villepin et le « Revenu Universel d'Existence » de Benoît Hamon (que nous développerons plus loin). Dans les deux cas, il s'agit de propositions formulées par des acteurs politiques dont la défense d'un revenu de base n'était pas au cœur de leurs programmes. En outre, dans les deux situations, il s'agit d'un concept promu dans le cadre

¹⁴ « 850 euros par mois sans travailler : la révolution de Dominique de Villepin », Le Point, 16/04/2011, consulté le 07/10/2017

d'une campagne pour des élections présidentielles et ne faisant pas consensus au sein même de leurs propres partis politique¹⁵. Daniel Garrigue, porte-parole du mouvement politique va ainsi quitter la formation politique suite au désaccord qu'il entretient avec Dominique de Villepin sur le revenu citoyen tandis que, comme nous le verrons, le revenu universel d'existence proposé par Benoît Hamon a été source de fractures profondes au sein de la gauche et du Parti Socialiste lui-même. C'est pourquoi il nous semble important de prendre également en compte la dimension stratégique de la défense d'une telle mesure pour un acteur politique, qui plus est en tant qu'entrepreneur politique promouvant une idée ne faisant pas consensus au sein de son propre groupe politique. Plusieurs chercheurs ont en effet montré qu'un enjeu ou problème politique peut être saisi par un acteur politique afin de construire ou renforcer une position sur la scène politique (Vanderborgh, 2004 ; Muller, 2008 ; Hassenteufel, 2010). Comme il sera discuté plus en détail lorsque nous aborderons le rapport de force politique récent au sujet de l'allocation universelle, la défense de ce concept clivant peut être le fruit d'une alternative *souhaitée* pour ses principes intrinsèques, mais également une alternative *construite* pour se forger une posture politique (Van Parijs, 2017), en particulier dans le cadre d'évènements aussi visibles que les élections présidentielles.

Sur la scène institutionnelle, le concept bénéficie d'un intérêt inédit depuis 2015. Alors que l'idée d'un revenu universel au sein de l'espace politique restait largement marginale et l'apanage de partis minoritaires sans proposition construite d'un point de vue budgétaire, les organismes publics ont à leur tour étudié la pertinence ou non du concept. Chronologiquement, le Conseil National du Numérique préconise en début d'année 2016, sans se prononcer, d'étudier l'opportunité d'expérimenter le revenu de base¹⁶. Ce rapport

¹⁵ Lors de sa fondation par Dominique de Villepin en 2011, « République Solidaire » disposait du statut de micro-parti.

¹⁶ Conseil national du numérique, « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires », janvier 2016.

avait notamment pour objectif de synthétiser l'impact de la révolution numérique à venir sur le monde du travail et ses conditions. En mars 2016, c'est le CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) qui commande une étude devant synthétiser les diverses expériences d'un revenu de base effectuées à l'étranger et « *d'explorer les incidences, positives comme négatives, de ce projet, à la lumière de ses effets sur l'activité économique* » (CESE, 2016). Cette préconisation de la part du CESE a eu un impact non négligeable car les acteurs politiques, notamment Delphine Batho (Parti Socialiste) et Frédéric Lefebvre (Les Républicains) promouvant un revenu de base se sont appuyées sur cette recommandation pour porter et tenter de légitimer une expérience du concept sur la scène institutionnelle. L'année 2016 peut effectivement être considérée comme une année charnière dans l'émergence du concept sur la scène politique française puisque les deux personnalités politiques venant d'être citées, la députée du Parti Socialiste Delphine Batho, proche des Verts et ancienne ministre de la justice et de l'écologie, ainsi que Frédéric Lefebvre, député des français à l'étranger et responsable politique de droite, ont déposé deux amendements différents dans le cadre de l'examen de la loi sur la République Numérique. Ces derniers ont ainsi justifié au Parlement français l'étude de la pertinence du revenu de base en mobilisant le contexte de « *la révolution numérique et des mutations qu'elle entraîne sur le travail* ¹⁷ » que nous mobiliserons comme fenêtres d'opportunité pour le concept. Bien que rejetés, les propositions portées par deux personnalités politiques de sensibilités très différentes ont pu être débattues au sein de la sphère institutionnelle. Delphine Batho insiste ainsi sur le fait qu'il s'agit, après comptage des voix pour et contre, de la première fois que le concept d'un revenu de base obtient autant de soutien au sein de l'Assemblée Nationale¹⁸. Le groupe Ecologiste à l'Assemblée Nationale a également porté

¹⁷ Amendement n°552 présenté au Parlement par Delphine Batho, 16 janvier 2016

¹⁸ Interview de Delphine Batho par le MFRB, 20 janvier 2016

une proposition de résolution qui a amené le Sénat à débattre de cette question. Ceci a participé à la mise en lumière de l'idée d'allocation universelle et a offert pour la première fois une vitrine à des groupes parlementaires français pour s'exprimer sur cet enjeu. Voici le procès-verbal de la proposition formulée au Sénat :

Proposition de résolution n° 353 (2015-2016) de M. Jean Desessard et plusieurs de ses collègues

M. Jean Desessard et nos collègues du groupe écologiste, rappelant que « *l'idée d'une allocation universelle existe depuis plus de deux siècles* », estimaient que « *la proposition du revenu universel permet d'envisager de manière différente la place des hommes dans la création de valeur, la redistribution de cette valeur issue du travail collectif et l'émancipation économique des individus au sein du monde du travail* ».

Les auteurs de la proposition de résolution mettaient en avant à la fois la nécessité de « *garantir à chaque personne un niveau de vie suffisant pour assurer son bien-être élémentaire* » et une démarche de simplification du système existant de minima sociaux.

La proposition de résolution invitait donc le Gouvernement à prendre « *les mesures nécessaires pour mettre en place un revenu de base, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, notamment d'activité, distribué par l'État à toutes les personnes résidant sur le territoire national, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement seront ajustés démocratiquement* ».

Le Sénat a rejeté cette proposition au scrutin public le 19 mai 2016, par 200 voix contre 11, le Gouvernement, s'exprimant par la voix de Mme Ericka Bareigt alors secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle, ayant quant à lui jugé une telle initiative prématurée, dès lors qu'il a déjà engagé d'importants chantiers pour améliorer l'effectivité du système actuel.

Mais la principale expertise effectuée à ce jour est le rapport d'information du Sénat français intitulé « *Mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France* » publié en octobre 2016. Ce rapport est important car il participe à la reconnaissance de l'intérêt d'une allocation universelle, l'ampleur du travail effectué et des parties prenantes mobilisés étant sans précédent pour aborder cette question de la part d'un organisme institutionnel. D'une longueur de 433 pages, cette étude

préconise une expérimentation à l'échelle départementale d'un revenu de base d'environ 520 euros (soit l'équivalent du RSA socle actuel) et d'une durée de trois ans. Le rapport estime également nécessaire l'essai de plusieurs modalités de versement : inconditionnel, conditionné à une obligation spécifique, ou bien dont l'utilisation est cadrée (achat de produits d'alimentations, investissement dans des formations, etc.)¹⁹. La commission précise également qu'une instauration d'un revenu de base ne devrait pas remettre en cause l'intégration sociale par le travail et dont le financement se ferait par un impôt négatif, ce qui place l'allocation universelle comme une réforme sociale mais aussi fiscale (De Basquiat et Koenig, 2014).

Si les propositions d'acteurs provenant de la scène institutionnelle sont diffusées et marginales dans le temps, des groupes de pressions spécifiquement créés pour faire progresser l'idée d'allocation universelle dans la sphère publique et politique.

1.2.2 – Le rôle de la sphère militante organisée dans la construction de l'allocation universelle comme enjeu politique.

Le rôle des associations en faveur de l'instauration d'une allocation universelle a été primordial pour l'émergence du concept en France. De diverses orientations économiques, philosophiques et politiques, ces promoteurs alimentés par des travaux théoriques²⁰, ont offert une vitrine au concept du revenu de base qui ont amené les *think tanks* ou laboratoire d'idées à s'intéresser au sujet. Nous choisissons ici de mobiliser particulièrement le MFRB et l'AIRE du fait que ces associations militantes mettent le projet d'une allocation inconditionnelle au cœur de leurs revendications tandis que les *think tanks* tels que la

¹⁹ Voir annexe 1 : synthèse du rapport d'information du Sénat français : mission d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France, octobre 2016.

²⁰ Marc de Basquiat, président de l'AIRE, a par exemple réalisé une thèse sur le sujet : « *Rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France* ».

fondation Jean Jaurès ou Génération Libre fonctionnent de manière généraliste, se positionnant sur une multitude de sujets.

. Créée en 2013, le MFRB est née de l'initiative citoyenne européenne en faveur d'un revenu de base. Le mouvement dispose aujourd'hui d'environ 800 adhérents. Au sein du mouvement, les activistes de la société civile cohabitent avec des universitaires et intellectuels autour de la même cause. S'il se présente comme transpartisan et n'affiche pas publiquement d'engagement auprès d'une formation politique, le MFRB s'est positionné lors des élections présidentielles 2017 comme soutien au candidat du Parti Socialiste Benoît Hamon. Au-delà de l'engagement de ce dernier à instaurer un *revenu universel d'existence*²¹, les modalités promues par le candidat socialiste de l'allocation universelle sont infiniment proches de celles souhaitées par le MFRB dont on déduit de par les principes défendus l'engagement à gauche. Le transpartisanisme peut être sujet à plusieurs interprétations et entretenir un flou sémantique. Ce néologisme lexical peut faire référence à une seule approche commune qui viendrait dépasser les clivages. Dans une autre perspective, qui concorde avec la démarche du MFRB, le transpartisanisme se présente comme un moyen de faire cohabiter des visions différentes. En termes de stratégie, l'association publie régulièrement des articles, des tribunes et diverses analyses dans le but d'éclairer le débat sur l'allocation universelle et de promouvoir un revenu de base sous une forme particulière correspondant à la charte du mouvement à savoir :

- *Individuel* : Versé à chaque membre du ménage
- *Universel* : Reçu par tous les membres de la communauté
- *Inconditionnel* : Reçu sans conditions et sans contrepartie

²¹Appellation formulée par le candidat

- *Cumulable* : Complémentaire avec les autres formes de prestations notamment le salaire
- *À vie* : Versé de la naissance à la mort

Ces critères convergent avec l'allocation universelle promues par le courant de la gauche intellectuelle dans lequel on retrouve Philippe Van Parijs ou encore Jean-Marc Ferry. En plus de la publication d'articles de diverses formes, le MFRB organise des débats dans de très nombreuses villes de France. Enfin, l'association interpelle les politiques soit en leur proposant une tribune : c'est le cas de la députée écologiste et ancienne ministre de l'environnement Delphine Batho²² ; soit en les interpellant sur le sujet du revenu de base : ce fut le cas pour discuter de revenu universel d'existence proposé par Benoît Hamon. La stratégie du MFRB s'est développée en deux phases : dans un premier temps, lors de sa création en 2013, il s'agissait de faire émerger le revenu de base peu importe la forme qu'il prendrait et par quelle couleur politique il serait porté, la seule condition étant que le revenu de base ne supplante pas l'ensemble de la sécurité sociale (Li Vigni, 2017). Le début des élections présidentielles françaises de 2017 a marqué un tournant pour l'association : la première étape de la publicisation et de la médiatisation de l'enjeu étant atteinte, la conservation du transpartisanisme a été mise en question car les modalités prônées par le mouvement coïncident peu avec la vision libérale. Ainsi, une enquête interne au mouvement montre que 78% des adhérents prônent une allocation universelle de plus de 800 euros ²³, ce qui correspond à une vision plus à gauche sur le plan théorique, et qui sur le plan politique se rapproche bien plus du revenu universel d'existence proposé par Benoît Hamon que les différentes personnalités politique de droite qui se sont intéressés à la question auparavant.

²² L'interview est disponible ici : <http://www.revenudebase.info/2016/01/13/rencontre-delphine-batho-revenu-de-base/>

²³ Données disponibles sur <http://agora.revenudebase.info/>

L'AIRE est quant à elle plus ancienne. C'est l'économiste Yoland Bresson qui va fonder l'AIRE en compagnie de l'académicien Henri Guitton. La différence d'approche entre les deux associations illustre comment, alors qu'elles promeuvent un même concept, l'allocation universelle est justifiée et soutenue de manière différente en fonction de l'acteur partisan. L'AIRE dispose en effet d'une dimension plus « pratique » en publiant de nombreux travaux axés sur la volet économique et financier du concept, par le biais de son président Marc de Basquiat, économiste auteur de nombreuses contributions sur les modalités envisageables pour financer une allocation universelle (De Basquiat, 2011) basées sur des micro simulations et que nous mobiliserons particulièrement lors de notre partie sur les modalités de financement possibles. On retrouve d'ailleurs cette description sur la charte de l'association : « *L'A.I.R.E. est aujourd'hui un centre d'expertise dédié à l'analyse des scenarii permettant de mettre en place le revenu de base en France, dans la continuité du système socio-fiscal actuel* ²⁴ ».

Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 en France a également donné une plus grande visibilité publique au concept de revenu garanti. La fédération AC ! (*Agir contre le chômage*) fondée en 1994, organisation partie prenante de ces manifestations qui auront une couverture médiatique considérable, va ainsi faire progresser l'idée d'une allocation inconditionnelle avec son slogan « *un emploi c'est un droit, un revenu c'est un dû* » (Geffroy, 2002), formule toujours utilisée par la Fédération qui revendique aujourd'hui « *la garantie d'un revenu personnel décent et la continuité des droits sociaux* ²⁵ ». Au contraire de Laurent Geffroy (2002) ou Yannick Vanderborght (2004), nous n'insistons pas sur l'impact de ce mouvement car l'allocation universelle ne faisait pas l'objet de revendications spécifiques mais s'inscrivait plutôt dans un projet global d'idées de la part des associations militantes,

²⁴ Charte de l'AIRE

²⁵ Convention Assurance Chômage de AC, 2016.

la réduction du temps de travail et l'opposition à la revue à la baisse des ASSEDIC (allocations chômages) étant les revendications principales (Maurer, 2011). Cependant, l'impact de ces mouvements a eu pour conséquence la commande du premier ministre Lionel Jospin d'un rapport sur « *les problèmes soulevés par les mouvements de chômeurs* ». Ce rapport, remis en 1998 par Marie-Thérèse Join-Lambert, à l'époque inspectrice générale des affaires sociales, contient ainsi une partie intitulée « Indemnisation du chômage, revenu minimum universel : des débats indispensables ». S'il s'agit d'un pas franchi pour le concept de revenu minimum garanti en tant qu'idée étudiée par la scène institutionnelle, le rapport qualifie très rapidement la mesure d'utopique.

« La question de la fusion des minima est à notre sens prématurée et même dangereuse tant que les idées en cours sur l'allocation universelle n'auront pas fait l'objet de débats – au Commissariat du plan, au Conseil économique et social par exemple – qui sortent d'une relative abstraction pour être confrontées avec la réalité des mécanismes de protection sociale et de lutte contre la pauvreté existant dans notre pays. » (Join-Lambert, 1998).

Deux années plus tard, en 2000, c'est un autre rapport qui consacre une partie à l'allocation universelle et, à son tour, déduit de l'incompatibilité de l'allocation universelle sur tous ses aspects : impossible à financer (« *L'idée d'une allocation universelle inconditionnelle n'a pas de sens économique sitôt que l'on prend en compte la question de son financement* », une telle mesure irait également en contradiction avec la place centrale du travail : « *cette idée n'accorderait pas au travail une importance particulière parmi les valeurs qui fondent la société* » (Rapport Belorgey, 2000).

Si notre analyse donne une large place aux acteurs et aux entrepreneurs politiques, nous considérons que l'émergence de l'allocation universelle sur la scène institutionnelle s'explique par un contexte social et économique que l'on peut considérer comme « fenêtre d'opportunité » pour le concept (Kingdon, 1995 ; Vanderborgth, 2002 ; Ravinet, 2010,

Sénat, 2016). Le diagnostic de certaines insuffisances de l'État Providence français ainsi que les mutations en cours et à venir du modèle de l'emploi, notamment le phénomène d'automatisation, vient nourrir en tant que « problèmes » (Kingdon, 1995 ; Hassenteufel, 2010) les tentatives de légitimation de l'allocation universelle de la part des acteurs politiques. Nous reprenons ainsi une partie de la démarche de John Kingdon lorsqu'il évoque « la sphère des problèmes », constituée des problèmes qui retiennent l'attention des acteurs politiques (Kingdon, 1995). Pour cet auteur, le changement en politique se réalise en effet lorsque chacune de ces sphères se rencontrent : la sphère des problèmes, la sphère des politiques, et la sphère de la vie politique. La stratégie des acteurs promoteurs d'une allocation universelle a cependant été de profiter de ces fenêtres d'opportunités pour publiciser le concept.

1.3 – Problèmes et fenêtres d'opportunité

L'allocation universelle venant questionner de très nombreux enjeux économiques, sociaux, politiques et culturels, il ne s'agit pas ici de dresser un panorama de tous les éléments pouvant être interprétés comme opportunité pour l'allocation universelle de s'insérer dans le débat politique. C'est pourquoi nous choisissons de nous concentrer sur deux entrées (la critique de l'État social et les mutations de l'emploi) comme facteurs macro-économiques d'opportunité pour le concept. De la même manière, cette partie n'a pas pour ambition de revenir sur l'ensemble des critiques adressées au système social français dans son ensemble, ni sur l'intégralité du débat sur les conséquences de l'automatisation et les transformations de l'emploi, enjeux qui mériteraient une recherche à part entière et qui ont déjà bénéficié de travaux conséquents (Duvoux et Paugam, 2000 ; Chelle, 2012 ; Stiegler, 2015). Il est en revanche utile dans notre démarche de déterminer de quelle façon certains

enjeux de ces problèmes sont d'une part diagnostiqués puis mobilisés par les acteurs politiques afin de tenter d'impulser le débat sur l'allocation universelle, et de légitimer ce concept comme « solution » aux « problèmes » identifiés (Kingdon, 1995 ; Vanderborght, 2002). Kingdon envisage ainsi le rôle politique de l'entrepreneur individuel (*policy entrepreneurs*) comme un défenseur et un négociateur permettant de créer des fenêtres d'opportunités au concept soutenu (Kingdon, 1995). Le contexte socio-économique de l'attention renouvelée envers l'allocation universelle est souvent mobilisé par les divers acteurs qui se sont penchés sur le concept, à la fois en tant que facteurs explicatifs de ce regain d'intérêt, mais également en tant qu'opportunité pour le concept de bénéficier d'une plus grande publicisation. En effet, que l'on étudie le débat théorique récent (Van Parijs, 2005, Mylondo, 2010 ; De Wispelare, 2012 ; Stiegler, 2015), les rapports de commissions (CESE, 2016, Sénat, 2016), les justifications des acteurs politiques ou les travaux des laboratoires d'idées (Fondation Jean-Jaurès, 2016, Terra Nova, 2016), il est possible de distinguer deux « problèmes » qui sont systématiquement soulignés : les insuffisances de l'État Providence français, caractérisé par une lourde bureaucratie (Hibou, 2013)²⁶, à lutter contre la pauvreté, ainsi que les mutations du modèle classique de l'emploi salarié, notamment par le phénomène de l'automatisation croissante du travail. L'enjeu pour les promoteurs de l'allocation universelle est ainsi de légitimer ce concept comme étant la meilleure « solution » aux « problèmes », non seulement pour ses principes intrinsèques, mais également par rapport aux autres propositions politiques (réduction et partage du temps de travail, politiques d'austérité, fusion des minimas sociaux etc...). Yannick Vanderborght,

²⁶ Il est ici important de préciser que selon Béatrice Hibou la bureaucratie n'est pas l'apanage de l'État et doit être vu comme processus global au sein du monde social (Hibou, 2006).

dans une démarche comparative entre cinq pays²⁷, a déterminé quatre problèmes diagnostiqués par les travaux académiques et les acteurs politiques (Vanderborgh, 2004) :

- Les trappes et les taux marginaux, liés au débat sur les politiques désincitatives au travail
- Le développement des emplois précaires
- Le taux de pauvreté
- Le coût du système de protection sociale en vigueur

Si ces facteurs sont toujours diagnostiqués comme une partie des problèmes sur lesquels l'allocation universelle peut tenter de se légitimer en tant que solution, nous avons choisi à la fois de mobiliser deux enjeux nouveaux par rapport aux entrepreneurs politiques originels. En effet si la lutte contre la pauvreté et les inégalités de redistribution des richesses portée par les Verts n'est pas absente des justifications des promoteurs politiques actuels, nous posons comme hypothèse que le contexte socio-économique (les mutations de l'emploi) et la prise de conscience politique récente quant à une faille majeure du système de protection sociale (l'enjeu du non-recours) constituent des problèmes qui viennent s'ajouter et qui peuvent être mobilisés par certains acteurs politiques pour légitimer l'allocation universelle. C'est d'ailleurs sur la base de ces deux dimensions problématiques que la commission sénatoriale a réalisé son étude sur l'étude d'un revenu de base en France : *« Face à la transformation des emplois sous l'effet de l'automatisation et du numérique, à la persistance de poches de pauvreté malgré un système très développé de minima sociaux et à la permanence de phénomènes de trappes à inactivité, la mission commune d'information estime que le revenu de base pourrait présenter une réponse théorique*

²⁷ Les cinq pays concernés par son étude sont la Belgique, le Canada, la France, les Pays-Bas et l'Irlande (Vanderborgh, 2004).

intéressante » (Sénat, 2016). L'enjeu n'est ainsi pas d'offrir une analyse poussée de ces phénomènes, ce qui nécessiterait un travail de recherche à part entière, mais de rendre compte de quelle manière ces derniers sont mobilisés en tant que problèmes par les acteurs politiques français partisans de l'allocation universelle pour justifier la mesure.

1.3.1 – Les mutations de l'emploi : automatisation et fragmentation de l'activité salariale

Une dimension importante dans la réflexion des partisans du revenu universel a trait au contexte de nos sociétés contemporaines : le phénomène de l'automatisation de l'emploi. Dans un contexte de robotisation croissante des emplois, notamment peu qualifiés, une allocation universelle ne représente-t-elle pas une solution nécessaire et plus adaptée qu'un objectif de plein-emploi ? Sans parler de « la fin du travail », de nombreuses études ont montré l'impact conséquent de la robotisation sur l'emploi. Une étude de l'Université d'Oxford basée sur plus de 700 métiers a montré que 47% des emplois seront automatisables d'ici vingt ans aux États-Unis (Frey et Osborne, 2013). En France, un rapport estime que 42% des emplois ont une haute susceptibilité d'être automatisés d'ici l'année 2025 (Roland Barey Consultants, 2014). Ces mutations technologiques viendraient majoritairement toucher les emplois peu qualifiés et pourraient aboutir à une baisse non négligeable de la main d'œuvre (Srnicek, 2016). L'automatisation et la robotisation viennent donc faire évoluer le modèle traditionnel de l'emploi salarié. Bernard Stiegler y voit une destruction du travail par la *technique* : dans un contexte de recherche de performance et de course à la productivité, l'individu se retrouve contraint à des impératifs chiffrés dont la construction et la complexité rendent la compréhension difficile et participent à une certaine aliénation quant au sens que donne le travailleur de son action. (Stiegler, 2015). Déjà, Hannah Arendt mettait en garde contre l'inéluctabilité de l'automatisation : « C'est l'avènement de l'automatisation

qui, en quelques décennies, probablement videra les usines et libérera l'humanité de son fardeau le plus ancien et le plus naturel, le fardeau du travail, l'asservissement à la nécessité (...) Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste. On ne peut rien imaginer de pire ». (Arendt, 1958).

Une société pour les travailleurs mais sans travail disponible, c'est sur ce postulat que les partisans du revenu universel se basent pour défendre le modèle de l'allocation universelle. En effet, l'objectif de plein emploi caractérisant les politiques publiques de lutte contre la pauvreté paraît entrer en contradiction avec le contexte de robotisation et les destructions d'emploi associées (CESE, 2016). La sacralisation de l'idéologie du plein emploi par la croissance (Hyafil, 2016) amène les partisans de l'allocation universelle à mettre en exergue la nécessité d'instaurer un versement assurant les besoins primaires et un filet de sécurité ne dépendant pas de l'emploi, ce dernier se raréfiant et se précarisant. Le Conseil national du numérique français écrit ainsi : « *S'il est impossible de prédire l'avenir de l'emploi face à l'automatisation, les acteurs publics doivent anticiper l'éventualité d'un chômage structurel persistant et d'une montée des inégalités du fait de l'automatisation.* » (Conseil national du numérique, 2016). Le travail salarié, bien qu'encore majoritaire, subit des transformations. La création des emplois se réalise maintenant dans une large proportion dans le secteur des services. C'est également le constat que fait la commission du Sénat français chargé de l'étude sur le revenu de base en France : « *La figure de l'emploi change, celle des travailleurs également. L'exercice de certains métiers se trouve bouleversé par l'automatisation d'un nombre grandissant de tâches plus ou moins répétitives et, plus généralement, par la substitution de la machine à l'individu pour les tâches pour lesquelles l'avantage comparatif de l'homme sur le robot disparaît. Par ailleurs, le salariat reste le mode prépondérant de la relation de travail, mais il subit les coups de boutoirs de*

l'«externalisation» et, pour reprendre une expression à la mode, de l'uberisation». (Sénat, 2016). La révolution numérique globale en cours ne serait ainsi pas inclusive : les nouvelles technologies viendraient plutôt se substituer aux emplois existants. De plus, les qualifications requises pour accéder aux postes créés par ces nouvelles technologies correspondent très peu aux compétences acquises dans les emplois industriels. On assisterait donc à une certaine polarisation entre une création d'emplois correspondant à certaines qualifications et à une destruction d'emplois pour d'autres compétences. Même s'il existe une forme de consensus scientifique sur la haute probabilité de l'automatisation d'un grand nombre d'emplois dans les prochaines années, il existe des divergences parmi les chercheurs sur le caractère positif ou négatif de ce phénomène. Ainsi des auteurs estiment que l'on assisterait davantage à une transformation des emplois plutôt qu'à leur destruction (Pew Research Center, 2014 ; France Stratégie, 2016). Pour certaines tâches, les travailleurs humains auraient toujours un avantage comparatif sur les robots.

La hausse du chômage technologique (Collins, 2014) qui risque de se produire est également le résultat du peu de réflexion accordée à l'après automatisation : que faire des individus ayant perdu leur emploi ? Alors que l'idéologie néo-libérale et les courants orthodoxes de l'économie suggèrent que le libre marché s'autorégulera et que les individus s'inséreront d'une façon ou d'une autre (Collins, 2014), l'allocation universelle aurait pour objectif d'offrir un filet de sécurité que les systèmes de protection sociale en vigueur n'offrent pas, ou du moins de manière insuffisante, dans ces situations. Dans sa proposition d'un Revenu Universel d'Existence, Benoît Hamon mobilise et s'appuie, en les citant, sur ces diagnostics rapportés par les différentes études académiques et rapports de commissions gouvernementales pour justifier la pertinence de la mesure. Lors de plusieurs interviews à la

presse et durant les différents débats des élections présidentielles de 2017²⁸, le candidat socialiste²⁹ va ainsi faire référence à l'étude de l'Université d'Oxford sur l'automatisation des emplois que nous avons cité précédemment ou encore aux déclarations du milliardaire américain Bill Gates qui défend l'idée d'une taxe-robot, une des pistes de financement proposées par Benoît Hamon pour le Revenu Universel d'Existence. En s'appuyant sur des études scientifiques, le candidat socialiste tente ainsi d'offrir un argument d'autorité basé sur « l'expertise », en s'appuyant cependant sur les études qui vont dans le sens de la mesure qu'il souhaite impulser, d'autres études cherchant au contraire à démontrer de quelle manière la robotisation favoriserait l'emploi (Pew Resarch Center, 2014 ; Cabinert Deloitte, 2015 ; OCDE, 2016).

Ainsi, les acteurs politiques de l'allocation universelle diagnostiquent l'automatisation croissante des emplois comme un problème pouvant être solutionné par un revenu de base : la raréfaction du travail rendrait nécessaire un revenu de complément déconnecté de l'emploi (Mylondo, 2010 ; MFRB, 2013 ; Batho et Lefebvre, 2016 ; Hamon, 2016). Ce phénomène est intéressant dans le sens où il s'agit d'un enjeu émergent que les partisans précédents sur la scène politique française n'ont pas pu mobiliser pour justifier la pertinence d'une allocation universelle, d'où notre analyse considérant l'automatisation de l'emploi comme fenêtre d'opportunité pour les acteurs politiques partisans du concept.

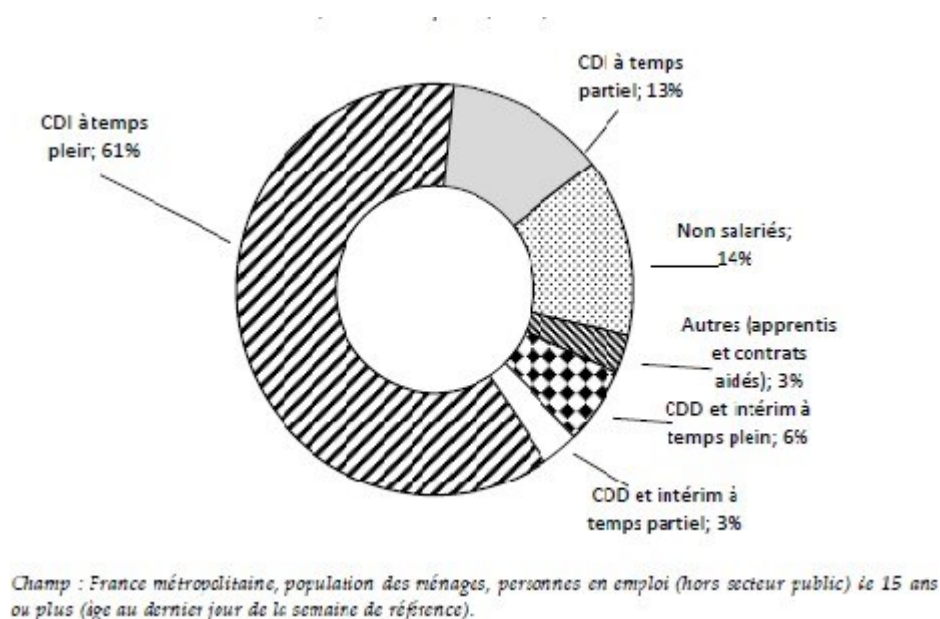
Le modèle traditionnel de l'emploi est également touché par la remise en cause de l'activité salariale à temps plein et continu. Bien que l'emploi salarié devrait rester majoritaire dans les années à venir, les salariés ont une tendance plus forte qu'auparavant à

²⁸ De façon non exhaustive, il peut être cité « Benoît Hamon et le revenu universel d'existence, Médiapart, 11/01/2017 ; Le premier débat présidentiel du 20 mars 2017 (TF1 , LCI et France 24).

²⁹ Bien que Benoît Hamon ait quitté le Parti Socialiste à l'issue des élections présidentielles pour créer son propre mouvement, nous utiliserons parfois l'étiquette de « candidat socialiste » afin de favoriser la fluidité du texte.

changer de poste ou d'entreprises, ainsi qu'à alterner les périodes actives et chômées (Duvoux, 2009). La flexibilisation du marché du travail implique qu'une majorité des embauches se font en contrat à durée déterminée. En 2015, les signatures de contrat à durée déterminée représentaient 84% des nouvelles embauches en France, et 70% de ces contrats correspondaient à un engagement inférieur à un mois (France Stratégie, 2014).

Figure 2 : Part des formes d'emploi à temps plein et à temps partiel dans l'emploi en France en 2014



Source : France Stratégie, d'après l'enquête Emploi 2014 de l'Insee

Du côté des entreprises, on assiste à une externalisation croissante de certaines activités, démarche qualifiée d'*ubérisation* (Sénat, 2016). Les individus sont donc susceptibles de passer par des périodes pendant lesquelles leur revenu disponible est fortement affecté par ces contrats précaires (Pisani-Ferry, 2013). La fragmentation de l'activité salariale a ainsi un impact sur la durée des périodes de chômage vécues. Or, comme le démontre Louis Chauvel, les jeunes sont particulièrement touchés par ces situations

d'instabilité (Chauvel, 2010). Que cela soit le Sénat, le CESE, le Conseil National du Numérique ou le rapport remis par Christophe Sirugue sur la fusion des minimas sociaux, les acteurs politiques français font largement part de leurs inquiétudes au sujet de la précarisation de l'emploi et recommandent toute forme d'expérimentation pouvant potentiellement en atténuer les effets.

Les mutations des formes traditionnelles d'emploi sont ainsi envisagées comme problèmes auxquels l'allocation universelle cherche à se présenter comme solution. Considérée par ses partisans comme une alternative englobant de larges réformes sociales et économiques, l'allocation universelle est également légitimée dans l'espace politique par des diagnostics plus micro-économiques.

1.3.2 - Politiques de ciblage et non-recours

. Les manques de l'État-Providence français ont été largement discutés par des travaux académiques par des prismes différents (Rosanvallon, 1981 ; Duvoux, 2009 ; Chelle, 2012). La forme de notre mémoire ne permettant pas d'aborder chaque enjeu sur lesquels les partisans de l'allocation universelle s'appuient pour légitimer la mesure en tant que solution, nous avons choisi d'aborder la question du non-recours aux aides sociales qui a l'avantage selon nous toutes les problématiques de risque de stigmatisation de la conditionnalité des aides. La politisation croissante de l'enjeu du non-recours (Rapport Sirugue, 2016) amène les partisans politiques de l'allocation universelle à présenter cette mesure comme le moyen le plus efficace pour lutter contre ce phénomène, en plus des problématiques déjà mobilisées par les premiers promoteurs politiques de l'allocation universelle. Le ciblage des politiques sociales fait partie intégrante des régimes de protection sociale. (Warin, 2010). Le principe

du ciblage dans les politiques publiques, qui consiste dans notre cas à se focaliser sur les personnes sans emploi ou très peu rémunérées, permet à la fois de réduire la pauvreté en offrant un complément financier aux personnes dans le besoin, mais engendre également des effets néfastes (Domingo et Pucci 2013). La redistribution par le ciblage est particulièrement intéressante à aborder étant donné la logique inverse que propose une allocation universelle et inconditionnelle. Le ciblage va sélectionner un groupe ou un lieu et viser ensuite une catégorie de la population en se basant sur des critères (âge, ressources, handicap, etc.). Viennent ensuite la mise en œuvre des moyens techniques pour y parvenir. C'est à ce stade qu'interviennent les logiques potentiellement stigmatisantes que dénoncent les promoteurs de l'allocation universelle. Que cela soit dans l'espace public, sur la scène institutionnelle ou bien au sein de la sphère privée (souvent occultée), les discours et représentations sociales vis-à-vis des bénéficiaires d'allocations sociales participent à des formes de discriminations qui ont un fort impact à la fois sur les individus, mais également sur l'efficacité des politiques publiques en elles-mêmes. En effet, ces dernières sont caractérisées par un fort taux de non-recours, entendu comme « *les personnes qui n'obtiennent pas les prestations et les services publics auxquelles elles peuvent prétendre* » (Hamel & Warin, 2014). Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), le taux de non-recours au RSA atteint 40%³⁰. Pourtant, c'est la question de la fraude fiscale et le discours fustigeant l'assistanat qui semblent primer dans la phase de politisation des enjeux sur la pauvreté. La question de la construction d'une politique publique pour lutter contre la pauvreté renvoie également à la réception de celle-ci par ses bénéficiaires supposés. La possibilité d'accéder aux droits pour les individus repose sur différents postulats que résume bien la Direction Générale de l'Action Sociale française (organisme gouvernemental) : la bonne information de l'existence

³⁰ « Les pauvres, toujours plus pauvres et victimes de préjugés, selon le Secours catholique », Libération, 09/11/2017.

d'un droit, la fonction d'aide et d'accueil au sein de chaque institution, la prise en compte de la situation d'une personne en difficulté pour l'accès à un droit, la collaboration entre les diverses institutions pour éviter les ruptures et une offre d'accueil efficace pour les personnes fragilisées. Hamel et Warin (2014) identifient ainsi plusieurs types de non-recours : le non-recours par « non-connaissance de l'offre publique ; par non-réception (abandon de la demande, inattention aux procédures, dysfonctionnements des services prestataires, difficultés d'accessibilité) ; par non-demande (manque d'intérêt, stigmatisation et discrimination, repli sur soi par isolement et dénigrement) ». Au cœur des conséquences sociales des politiques de ciblage apparaît donc le risque de stigmatisation. Par ce terme, il est fait référence à « *une forme de sanction imposée à celui qui n'arrive pas à s'adapter au fonctionnement d'une société libérale fondée sur la responsabilisation des individus* » (Warin, 2010). Le statut de l'ayant droit s'efface ainsi petit à petit. Il faut pour l'individu dans le besoin adopter le comportement adéquat et faire preuve de sa motivation à sa réinsertion au marché du travail, qui sera vérifié par les institutions, d'où le concept de conditionnalité comportementale qu'introduit Élisabeth Chelle (Chelle, 2012). Par son caractère automatique, l'allocation universelle est ainsi présentée comme solution logique au phénomène de non-recours et des logiques de stigmatisations liées « *Aujourd'hui, un tiers des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas. Or le revenu universel sera versé automatiquement à toute personne majeure, ce qui résout le problème du non-recours et évite le risque d'extrême pauvreté* » (Hamon, 2017).

Après avoir rendu compte de l'émergence de l'allocation universelle sur la scène institutionnelle française, indispensable pour cadrer notre mémoire et comprendre les enjeux portés par le concept, nous allons maintenant aborder ce qui constitue le cœur de ce mémoire,

à savoir l'analyse du débat politique récent sur l'allocation universelle en France, ce qui permettra de nous rendre compte de la façon dont la scène institutionnelle se saisit de l'idée.

Chapitre 2 – De la faisabilité politique aux conditions de réalisation

2.1- Cadre théorique

Notre deuxième chapitre s'intéresse ainsi au débat politique en lui-même et, à travers les trois facteurs d'analyses sélectionnés que nous justifierons, met en lumière les conditions de réalisation de l'idée au projet politique. Nous avons déjà largement développé notre cadre d'analyse pour ce chapitre dans l'introduction, c'est pourquoi nous ne rappelons ici que les éléments essentiels.

Ces dimensions ont été sélectionnées par un travail de synthèse entre d'une part les hypothèses théoriques de travaux académiques s'étant penchés sur les conditions de réalisation de l'allocation universelle dans un pays donné (Cavala et Wildavsky, 1971 ; Vanderborght, 2004 ; De Wispeleare, 2012) mais également d'une observation attentive du débat politique en France qui a permis de se rendre compte des éléments clés du débat. Il a été ainsi choisi de traiter cette partie en mobilisant le rapport de force politique, le cadre institutionnel, ainsi que les valeurs de l'opinion publique et le soutien populaire. Ce cadre d'analyse nous permet de comprendre les voies de passage et les contraintes de l'allocation universelle dans l'espace politique français actuel.

L'étude du rapport de force politique récent nous permettra d'étudier le débat sur l'allocation universelle entre les acteurs politiques que nous analysons comme étant « divisée » et « dispersée » (Vanderborght, 2004) dans le spectre institutionnel français. La forte publicisation de la proposition du Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon a

amené de nombreux acteurs politiques, au sens large, à se positionner sur la mesure. Nous verrons ainsi de quelle façon le RUE a créé une fracture à l'intérieur de la gauche et du Parti Socialiste et aborderons le rôle des organisations syndicales françaises dans la faisabilité politique du concept. Si le RUE s'inscrit dans un programme politique axé très à gauche de la part de Benoît Hamon, nous aborderons également l'aspect électoraliste de la proposition³¹. Il est en effet intéressant de remarquer, de Dominique de Villepin à Benoît Hamon, que des acteurs politiques que l'on pouvait difficilement identifier comme partisan et surtout promoteur du concept incluent l'allocation universelle dans leur programme politique dans le cadre de campagnes politiques pour des enjeux aussi médiatisés que les élections présidentielles. Nous reprenons donc cette idée comprenant la mise en avant de l'allocation universelle par les acteurs politiques comme étant à la fois le résultat d'un concept souhaité pour ses principes, mais également comme alternative stratégique afin de se construire une posture politique (Van Parijs et Vanderborght, 2017).

2.2 – Le rapport de force politique : « Dispersion » et « Division ».

Afin d'étudier le rapport de force politique au sujet de l'allocation universelle dans l'espace institutionnel français, il est intéressant de se pencher sur la période très récente (depuis 2015), période à partir de laquelle, comme il a été montré, le débat politique a été vif. À travers l'analyse du débat, il est possible de rendre compte de deux caractéristiques de l'allocation universelle, que Yannick Vanderborght (2004) avait déjà identifiées, dans le champ politique français actuel et qui participent également à la difficulté pour le concept de s'imposer : la « dispersion » et la « division » des partisans. Il est intéressant d'observer que ce constat s'applique très bien au cas français de ces dernières années : l'allocation universelle en France a non seulement été portée par des acteurs présents à gauche et à droite

³¹ Par électoraliste, nous n'émettons pas ici de jugement de valeur péjoratif mais plutôt un facteur temporel.

du spectre politique (de Christine Boutin au parti des Verts, ou encore, de Nathalie Kosciusko-Morizet à Benoît Hamon aux élections présidentielles de 2017), certes de manière plus ou moins soutenue, ce qui renvoie à la dispersion des partisans, mais a également été source de profondes divisions au sein même des partis politiques. La gauche française est ainsi apparue très partagée sur le Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon, et sur le concept d'une allocation universelle de façon plus générale.

Ces deux caractéristiques ont un fort impact sur les conditions de réalisation du concept sur la scène institutionnelle (De Wispeleare et Noguera, 2012). C'est l'un des paradoxes de l'allocation universelle dans le paysage politique français : les partisans du concept sont présents dans presque l'ensemble du spectre politique mais ces derniers sont la grande majorité du temps en minorité au sein de leurs formations politiques. Seul les candidats du parti EELV (Europe Ecologie Les Verts) aux élections présidentielles ont montré un consensus sur leur soutien à la mesure³².

2.2.1 – Le Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon

En plaçant la proposition d'un Revenu Universel d'Existence comme mesure phare de son programme politique, et indirectement au cœur des propositions du Parti Socialiste alors au pouvoir, le candidat Benoît Hamon a fait émerger l'enjeu sur la scène politique, chacun de ses concurrents étant amenés à se positionner sur la question que cela soit lors des primaires de la Belle Alliance Populaire, regroupant le Parti Socialiste et ses alliés, ou le premier tour des élections présidentielles. Si l'allocation universelle a été soutenue par d'autres acteurs politiques, le fait qu'un candidat d'un grand parti traditionnel comme le Parti Socialiste en fasse une de ses mesures principales a eu pour conséquence une prise de position publique à ce sujet de la part des autres formations politiques, ce que les précédentes

³² Conseil fédéral des 11 et 12 mars 2017 de EELV

tentatives politiques (le dividende universel de Christine Boutin, les communiqués des écologistes ou encore le revenu de base de Dominique De Villepin) n'ont pas réussi à réaliser, ou du moins de façon bien moins visible (Van Parijs et Vanderborght, 2017).

Benoît Hamon a placé l'idée du revenu universel dans le contexte de ce qu'il identifie comme un nécessaire renouvellement de la protection sociale. Comme nous l'avons montré, le candidat socialiste a mobilisé les mutations de l'emploi comme fenêtres d'opportunité (Kingdon, 1995) en insistant sur la raréfaction du travail du fait de la transition numérique et les inégalités face au travail : « *Il y a urgence à repenser le travail et la place que nous souhaitons lui accorder dans notre vie. Nous ne pouvons plus accepter que des milliers de Français soient contraints de sacrifier leur santé physique et mentale pour des emplois précaires et éreintants* »³³. Le socialiste propose d'ailleurs une taxe robot, en plus de la solution plus classique de hausse des impôts sur les hauts revenus, comme l'un des moyens de financement de son Revenu Universel d'Existence. Les arguments mobilisés par Benoît Hamon sur la scène politique rejoignent les théories développées par Philippe Van Parijs et André Gorz qui défendent une société dont le travail ne doit pas être contraint (Gorz, 1988 ; Van Parijs, 1995). On peut cependant identifier une tension, sans que cela transparaisse comme une totale contradiction, dans l'argumentaire du candidat à l'élection présidentielle et des partisans de gauche. En effet, alors que ces derniers insistent sur la nécessaire émancipation de l'individu au travail, une des justifications les plus mobilisées par ses partisans est la preuve par les expérimentations précédentes que le versement d'une allocation universelle ne désincite pas au travail. Ceci est particulièrement notable lorsque Benoît Hamon finit par se présenter comme le candidat du « contrat de travail ».

³³Interview de Benoît Hamon pour Les Echos, « Le revenu universel pour rénover notre modèle social », le 03/10/2016

L'évolution du discours du candidat Benoît Hamon dans le temps de la campagne présidentielle et les différentes formules proposées par le candidat traduisent la difficulté à rendre légitime, d'un point de vue éthique et économique, l'allocation universelle. Vainqueur surprise de la Primaire de la Belle Alliance Populaire avec un programme axé très à gauche, Benoît Hamon a nuancé sa mesure la plus controversée (en l'occurrence l'allocation universelle) dans l'objectif de rassembler plus de voix et de rassurer une grande partie de son propre camp politique, très divisé sur cette mesure. Plusieurs journaux, dont *Le Monde*³⁴, ont d'ailleurs observé et critiqué ces multiples changements. Ainsi, la première version proposée en début de campagne pour les primaires contenait un Revenu Universel d'Existence à hauteur de 750 euros par mois à destination de toute personne majeure, cumulable avec certaines aides sociales³⁵. Faisant face aux critiques des partis de droite et gauche confondus renvoyant à l'infaisabilité financière et l'instauration d'une société de *farniente* comme il le sera montré, le candidat a nuancé sa proposition. La deuxième version proposée par Benoît Hamon a introduit certaines conditionnalités et une progressivité dans le montant de l'allocation. Le montant de 750 euros mensuels pour tous reste l'objectif mais celui-ci interviendrait après une augmentation du RSA versé à tous les ayants droits et non plus à toute personne majeure. Quelques jours avant le premier tour des primaires de Belle Alliance Populaire, le candidat change une nouvelle fois de formule en proposant une conférence citoyenne qui sera chargée d'établir le périmètre du Revenu Universel d'Existence (les cibles et modalités notamment). Le candidat, en difficulté dans les sondages,

³⁴ Adrien Sénécat, « En pleine campagne, Benoît Hamon rabote (puis remet) son « revenu universel », Les Décodeurs, *Le Monde*, 17/01/2017.

³⁵ Tract de campagne de Benoît Hamon, 16 novembre 2016.

est finalement revenu dans une large mesure à sa proposition initiale d'une allocation universelle et inconditionnelle³⁶, le montant proposé étant de 600 euros.

Comme l'ont fait remarquer Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, ces revirements successifs de la part de Benoît Hamon ont pu offrir des arguments à ses opposants dans le jugement d'une allocation universelle irréalisable (Van Parijs et Vanderborght, 2017). Ceci illustre également bien la difficulté de synthétiser une position pour un acteur politique promouvant l'allocation universelle. Le Revenu Universel d'Existence proposé par Benoît Hamon venant modifier une grande partie du fonctionnement actuel des prestations sociales, ce dernier se heurte aux considérations techniques complexes liées.

Pour construire sa proposition, Benoit Hamon a bénéficié de l'appui de quelques chercheurs bénéficiant d'une couverture médiatique importante. Parmi ses soutiens les plus visibles, on peut citer l'économiste Thomas Piketty pourtant auparavant sceptique à propos de l'allocation universelle ainsi que Dominique Méda et Emmanuel Saez respectivement sociologue du travail et économiste à l'Université de Californie à Berkeley. Ces chercheurs font partie des dix économistes ayant publié une tribune dans le journal *Le Monde* pour soutenir la proposition du Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon³⁷. Ils estiment dans cette tribune qu'une allocation universelle peut être un outil de refondation du modèle social en vigueur et militent pour une première étape de versement à destination des 18-25 ans afin de redonner de « l'autonomie à notre jeunesse ³⁸».

³⁶Le seul critère inclus est la majorité.

³⁷Thomas Piketty, Dominique Méda et al., « Pour un revenu universel crédible et audacieux », *Le Monde*, 24/01/2017, consulté le 15/03/2017

³⁸*Ibidem*.

Le revenu universel devient ainsi un enjeu de débat sur la scène politique, largement relayé par la sphère médiatique à partir de l'année 2016. La politisation de l'enjeu donne ainsi également lieu à une publicisation croissante du concept.

Le débat politique sur l'allocation universelle impulsé par le RUE proposé par Benoît Hamon est particulièrement intéressant à analyser au prisme de la gauche française.

2.2.2 – *La gauche française fracturée*

Tout comme il existe une critique théorique de gauche, l'allocation universelle est le théâtre d'une controverse marquant une fracture entre les partis de gauche mais également au sein même de la formation politique (en l'occurrence le Parti Socialiste) dont le candidat désigné en a fait un enjeu central. Le débat sur l'allocation universelle au sein de la gauche a été révélateur des tensions qui peuvent exister à l'intérieur d'un même mouvement à propos non seulement d'un choix de mesure, mais également des idées associées au concept. Nous nous concentrons donc ici sur l'aspect « division » que nous avons souligné. Il est intéressant dans un premier temps d'analyser le discours des candidats à l'élection présidentielle identifiés à gauche vis-à-vis de l'allocation universelle. Ces discours mobilisent des arguments qui viennent alimenter notre constat d'une fracture au sein même du Parti Socialiste et de la gauche en générale et fait ressortir la prégnance de la valeur travail comme l'un des principaux freins politique à l'instauration d'une allocation universelle.

À la lumière des débats qui ont eu cours, il peut être observé que la place du travail a tendance à prendre le pas sur les autres aspects du débat. C'est ce qu'affirme notamment Martine Alcorta, responsable politique EELV et en faveur de la mesure : « *Le débat déclenché par la proposition d'un revenu universel s'est malheureusement dogmatisé. Il a*

été perverti par ses détracteurs qui s'auto-proclament comme les seuls défenseurs de la valeur « travail ³⁹». Si le principe de l'allocation universelle a fait consensus lors de la primaire écologiste, cinq candidats à l'élection présidentielle ont proposé une forme d'allocation réellement inconditionnelle et universelle : Benoît Hamon, Yannick Jadot du parti Europe Ecologie Les Verts (qui s'est finalement rallié au candidat de la Belle Alliance Populaire), Jean-Luc Bennahmias (Font Démocrate), Pierre Larrouturou du mouvement Nouvelle Donne et Charlotte Marchandise, issue de la Primaire Citoyenne.

Pour illustrer la division de la gauche autour du concept, nous pouvons mobiliser quelques réactions d'acteurs politiques identifiés à gauche ⁴⁰:

"Moi je suis pour une société du travail, pour la dignité que procure le travail (...) je suis pour une société du travail, de la solidarité, je ne suis pas pour une société de l'assistanat ou du farniente"

Manuel Valls, le 11 janvier 2017

Manuel Valls, après avoir qualifié le Revenu Universel d'Existence défendu par Benoît Hamon de « société d'assistanat », s'est saisi de l'idée pour proposer un *revenu minimum décent*, qui consiste en une fusion des minimas sociaux afin de créer une allocation unique et ciblée uniquement sur des ménages gagnant moins qu'un certain seuil. Ce dernier s'est inspiré du rapport de Christophe Sirugue « *Repenser les minimas sociaux* » (Sirugue, 2016) qui propose de remplacer dix minimas sociaux existants afin de créer une couverture socle commune. Si la proposition est intéressante pour lutter contre la problématique du non-recours puisqu'elle préconise l'automatisme des versements, les réflexions quant à la place du travail dans la société et la mutation de l'emploi due à l'automatisation sont absentes. Le

³⁹ Tribune de Martine Alcorta sur le site Rue 89, le 25/01/2017 : « L'idée de revenu universel est pervertie par ses détracteurs », consulté le 07/04/2017.

⁴⁰ Nous partons d'une dimension purement fonctionnaliste dans notre définition de la gauche, dans le sens de l'étiquette politique sous laquelle les acteurs politiques s'affichent.

revenu décent proposé par l'ex premier ministre n'aurait pas de dimension universelle, n'étant versé qu'aux groupes les plus démunis présents sur le territoire français depuis au minimum quatre ans.

"Je suis un petit peu comme Victor Hugo lorsqu'il exaltait le travail fier. Je crois à la société du travail car c'est l'outil de dignité du citoyen "
Arnaud Montebourg, le 3 janvier 2017

« Je crois à la dignité que nous pouvons avoir par le travail et dans le travail. Je veux une solidarité qui inclut ».
« La dignité de chacun passe par le travail ».
Vincent Peillon, le 3 janvier 2017

"Que veulent les gens ? Du travail, rien d'autre !"
Emmanuel Macron, le 14 janvier 2017

« Le mot pénibilité ... ne correspond pas à ce dont nous avons besoin parce que le travail c'est l'émancipation, c'est ce qui vous donne une place »
Emmanuel Macron, 2 avril 2017

Ces déclarations non exhaustives des candidats à l'élection présidentielle illustre la valeur centrale accordée au travail, en tant qu'argument critique d'une allocation universelle et inconditionnelle. Les candidats de gauche font une automaticité du lien travail et dignité.

Mais l'idée ne séduit également pas une grande partie de la gauche radicale française, hormis les Verts. Le leader de la France Insoumise Jean-Luc Mélenchon envisage ainsi l'allocation universelle comme une trappe à pauvreté et craint notamment la possibilité pour les entreprises de baisser les salaires⁴¹. C'est l'argument défendu par l'économiste Jean-Marie Harribey ex co-directeur de l'association ATTAC. L'idéologie du plein emploi, très prégnante dans certains partis politiques de la gauche radicale française, l'est également dans les syndicats identifiés dans le même spectre politique. Les économistes d'ATTAC (Jean-

⁴¹ « A gauche, l'idée d'un revenu de base est loin de faire l'unanimité », Le Monde, 04/01/2017.

Marie Harribey, Michel Husson) privilégient également la réduction et le partage du temps de travail comme moyen d'adaptation aux transformations de l'emploi. Cette approche n'est pas nécessairement rejetée par les partisans d'une allocation universelle mais elle occulte la dimension d'émancipation du travail, centrale pour ces derniers, et reste dans le cadre de la valeur travail

Le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), le Parti Communiste ou encore Lutte Ouvrière rejettent également l'allocation universelle, privilégiant des mesures visant au plein emploi par le biais notamment de la réduction du temps de travail et de l'interdiction des licenciements pour les entreprises bénéficiaires. Les associations proches de ces partis (Secours Populaire, ATD Quart Monde) estiment dégradant de recevoir un revenu sans contrepartie et considèrent l'allocation universelle comme *un solde de tout compte* (formule reprise également reprise par Arnaud Montebourg et Jean-Luc Mélenchon) venant dédouaner l'État de sa responsabilité en termes de lutte contre les inégalités⁴².

Pour cette partie du spectre politique, une allocation versée à tous sans contrepartie reviendrait à abandonner la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Pour Arnaud Montebourg, il s'agirait de se résigner à un chômage de masse⁴³. Les plus démunis ne bénéficieraient plus d'aide spécifique et l'allocation universelle agirait comme outil néolibéral ne réglant en rien les problèmes d'exclusion. Ainsi, le débat s'est décentré sur les valeurs morales et éthiques du travail plutôt que sur la pertinence ou non de l'allocation universelle comme moyen de lutte contre la pauvreté et les inégalités. C'est l'analyse qui est faite par Martine Alcorta, : « *(ils) tuent l'idée en la dénaturant, la liant inmanquablement*

⁴² « Revenu universel : garantir à chacun un minimum de sécurité financière ne suffit pas », ATD Quart Monde (Tribune), 04/03/2017.

⁴³ « Montebourg tape à nouveau sur le revenu universel proposé par Hamon », Le point, 14/01/2017.

aux minimas sociaux, au lieu de réfléchir collectivement, en partant du terrain, à la place du travail dans nos vies et dans notre économie ⁴⁴».

Nous avons donc montré la « division » en vigueur au sein du Parti Socialiste et de façon plus globale à l'intérieur de la gauche française autour de l'allocation universelle. Une remarque peut être ainsi formulée : alors que les opposants au concept sont nombreux et ont semblé faire bloc (non pas du point de vue de rapprochements idéologiques mais dans le sens d'un avis homogène pour considérer l'allocation universelle comme une mauvaise solution aux problèmes, voir comme une idée utopique) pour critiquer le Revenu Universel d'Existence, ses partisans, en plus d'être dispersés, sont peu visibles. Ainsi, mis à part Benoît Hamon, le principal acteur politique soutenant le revenu de base est le parti EELV. Or, son candidat Yannick Jadot s'est rallié à Benoît Hamon pour les élections présidentielles de 2017. Si le ralliement des écologistes au candidat du Parti Socialiste aurait pu être à priori une opportunité pour l'allocation universelle ceci a participé à une forme de « seul contre tous », Benoît Hamon étant le seul acteur politique des débats présidentiels à défendre cette idée⁴⁵.

Nous avons évoqué dans notre première partie le rôle des associations du MFRB ainsi que de l'AIRE dans la publicisation et la politisation de l'allocation universelle en France. Il est ainsi intéressant d'observer que le parti EELV s'appuie sur les travaux du MFRB pour inclure l'allocation universelle dans son programme politique. On peut ainsi retrouver ce soutien affiché au concept dans la motion du conseil fédéral du parti, votée en mars 2017 : *« Nous décidons d'affirmer que notre définition du revenu d'existence équivaut à celle que*

⁴⁴Interview disponible sur le site de Médiapart : Le revenu universel, ligne de partage des candidats à la primaire socialiste, consultée le 14/01/2017

⁴⁵Nous prenons ici en compte le débat entre les candidats désignés et élus à l'élection présidentielle, et non pas les différentes primaires.

le Mouvement français pour le revenu de base (MFRB) donne du revenu de base : “un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d’autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement ⁴⁶». Cette motion fait également aux fenêtres d’opportunité, présentées dans ce document par le parti politique en tant que « motifs », que nous avons identifiées dans notre première partie : les conséquences de l’automatisation, l’inadéquation des allocations de solidarité et le développement des formes d’emploi précaires⁴⁷.

Au-delà de la sphère institutionnelle, le débat politique autour de l’allocation universelle ne peut être étudié sans la prise en compte des syndicats qui disposent en France d’une certaine influence dans les politiques sociales liés au travail (Vandeborgh, 2004).

2.2.3 - Les organisations syndicales comme contrainte pour l’allocation universelle

La littérature scientifique offre un rôle important aux syndicats dans la formulation des politiques de protection sociale, et en tant qu’acteur majeur des négociations et des luttes sociales (Vandeborgh, 2004). Les syndicats sont souvent cités par les chercheurs s’intéressant à l’allocation universelle comme étant un frein à son implantation (Purdy, 1988 ; De Wispelaere et Noguera, 2012). En effet, les organisations syndicales françaises jugent la proposition dangereuse et difficilement finançable. Le risque de proposer une allocation d’un montant considéré comme insuffisant fait craindre aux organisations de travailleurs l’instauration d’une mesure libérale contraire aux intérêts des travailleurs. Des

⁴⁶ « Pour un revenu d’existence, outil de la mutation écologiste et solidaire », Conseil Fédéral du parti EELV, motion votée le 12 mars 2017

⁴⁷ *Ibidem*

travaux ont bien montré de quelle manière les organisations syndicales tendent à se méfier, aussi bien pour des raisons idéologiques que dans le souci de garder un certain pouvoir, de toute réforme impliquant un détachement de la valeur centrale du travail (Vanderborght, 2004 ; De Wispelaere et Noguera, 2012 ; Monti, 2016 ; Van Parijs et Vanderborght, 2017). C'est également le constat que fait la mission d'information du Sénat sur l'allocation universelle : « *Pour elles (les organisations syndicales), la valeur travail et le salariat sont au fondement de la dignité humaine et de l'épanouissement individuel et structurent la société de manière irremplaçable* » (Sénat, 2016). Ceci fait référence à la prégnance de la valeur travail, sur laquelle nous allons revenir un peu plus loin en tant que critère d'analyse du débat politique français. Même avec un faible taux de syndicalisation, notamment par rapport aux pays scandinaves (environ 8% en France contre 70% en Suède en 2012 par exemple selon l'OCDE), les organisations syndicales françaises ont démontré une forte capacité de mobilisation concernant les réformes de la protection sociale (Palier, 2002). En outre, nous avons déjà évoqué de quelle manière un acteur politique, pour rendre une proposition faisable, a intérêt à réunir la coalition la plus large possible. En termes de réformes de protection sociale, nous avançons qu'un soutien ou un rejet des organisations syndicales a une influence sur les conditions de réalisation de l'idée comme l'ont démontré d'autres travaux sur des pays différents, la problématique étant similaire en dehors de la France (Van Parijs, 2005 ; Monti, 2016). Force Ouvrière considère ainsi cette idée comme un « cautionnement de la précarité » (Sénat, 2016) et un désengagement de l'État de ses responsabilités. Le syndicat de gauche radicale reprend certains des arguments de la critique intellectuelle, ayant pour crainte que la distribution d'un revenu de base incite les entreprises à baisser les salaires, voyant ces rémunérations comme un complément à l'allocation universelle et un alibi pour intensifier la libéralisation du marché. Dans un article publié sur

le site de l'organisation syndicale⁴⁸, Force Ouvrière estime qu'une allocation universelle aurait pour implication :

- D'intensifier la déresponsabilisation sociale des entreprises et d'encourager la baisse des salaires.
- D'abandonner la lutte pour le plein emploi et des inégalités.

Il est intéressant de souligner que le positionnement clair sur l'allocation universelle de la part des différentes organisations syndicales est très récent. Yannick Vanderborght affirme ainsi que les syndicats français ne se sont pas intéressés à la question de l'allocation universelle avant le début des années 2000 (Vanderborght, 2004). Il est en effet difficile de trouver des sources provenant de ces organisations traitant de cette question avant cette période.

Le débat politique est également intimement lié au cadre institutionnel dans lequel il s'exprime, ce dernier influençant grandement les contraintes et voies de passage pour le concept.

2.3 – Le cadre institutionnel

Stratégie de long terme, l'allocation universelle doit faire face aux contraintes établies du cadre politique dans laquelle elle tente de s'imposer, ainsi qu'aux exigences temporelles de la formulation d'une action publique. En d'autres termes, nous formulons l'hypothèse que le sentier de dépendance et l'exigence du court terme rendraient nécessaire une formulation par « petits pas » du concept politique d'allocation universelle.

⁴⁸ Revenu Universel : sous un visage généreux, un cautionnement de la précarité, Force Ouvrière, page consultée le 10/01/2017

2.3.1 – Incrémentalisme et sentier de dépendance

Introduit pour la première fois par le politiste américain Charles E. Lindblom (1959), l'incrémentalisme stipule que « *les politiques publiques évoluent le plus souvent de façon intellectuelle et par un mécanisme de petits pas* » (Jönsson, 2014). La thèse de l'incrémentalisme s'oppose à la théorie des choix rationnels. Plutôt que d'estimer que les décideurs construisent les politiques publiques sur la base d'un modèle optimal, l'incrémentalisme conçoit la formulation d'une politique publique comme étant soumise à des contraintes, des incertitudes, qui vont amener les acteurs à prendre des décisions qui engendreront des ajustements seulement marginaux (Jönsson, 2014). Il n'y aurait ainsi pas de remise en question des principes structurels d'une action publique déjà établie, mais plutôt un objectif d'amélioration par des changements mineurs. Lindblom parle dans son article de *muddling through* (« se débrouiller au mieux ») (Lindblom, 1959).

Une politique publique serait ainsi la plupart du temps adoptée moins par rapport aux valeurs ou objectifs qu'en fonction des effets sur les alternatives possibles. En dehors des dispositifs légaux permettant au gouvernement d'imposer une loi ou une politique donnée sans discussions⁴⁹, l'incrémentalisme postule qu'une décision politique est souvent le fruit d'un compromis entre différents acteurs ayant des convictions différentes. Chercheur ayant beaucoup travaillé sur la mise agenda politique au prisme de la faisabilité, Giandomenico Majone rejoint ainsi cette idée : « *The range of choice of the policy maker is further restricted by the commitments, rights, expectations, and structural rigidities created by previous decisions. (...) The structural characteristics of bureaucracies set additional limits on the level of attainment of policy objectives* » (Majone, 1975).

⁴⁹On peut citer en exemple le principe des ordonnances et de l'article 49-3 en France.

Dans la continuité de cette idée, les décideurs politiques limitent leurs actions aux options qui leurs sont déjà familières et qui ne remettent pas en cause les principes fondamentaux des politiques précédentes. L'incertitude quant aux conséquences d'un tournant radical d'une action publique ou de l'intronisation d'une politique fortement réformatrice engendre des décisions dont l'impact sur les systèmes de valeurs et objectifs apparaissent marginaux. Ces décisions de courte portée permettent donc de réduire les incertitudes et d'atténuer les effets négatifs d'un éventuel échec de l'action publique construite. L'incrémentalisme envisage ainsi l'évolution d'une action publique comme un processus graduel. Les thèses incrémentalistes se rapprochent fortement de deux autres théories que sont la dépendance au sentier (*path dependancy*) et l'idée de rationalité limitée (*bounded rationality*) développée par l'économiste et sociologue américain Herbert Simon (1916-2001).

La dépendance au sentier cherche à montrer de quelle façon les décisions prises antérieurement viennent influencer les décisions futures. Théorisée par l'économiste américain Paul A. David et son célèbre article sur la configuration des claviers QWERTY et AZERTY⁵⁰, cette perspective estime qu'il y aurait une force de l'habitude qui amènerait les acteurs à privilégier la continuité par rapport à la rupture (David, 1985). Des caractéristiques d'une action publique qui ne sont plus optimales voir rationnelles vont rester car il y aurait un coût trop important à les changer, en plus d'un contexte d'incertitude. Paul Pierson parle de « *dynamiques auto-renforçantes* » (Pierson, 1994). Les changements apportés ne seraient que des ajustements adoptés dans des logiques prédéfinies. La liberté d'action des

⁵⁰Dans l'article « Clio and the Economics of QWERTY » (1989), Paul A. David montre de quelle façon le clavier AZERTY reste le modèle standard du fait d'un changement trop coûteux vers le modèle QWERTY pourtant plus performant : DAVID A. Paul, « Clio and the Economics of QWERTY », *The American Economic Review*, Vol. 75, No. 2, 1985, pp. 332-33.

organisations et des individus serait ainsi en partie faussée car contrainte par des décisions et des choix préétablis. Les dispositions structurelles du marché et du système prédisposent les acteurs à rester dans les standards déjà établis et rendent difficile une sortie du sentier (Pillot, 2015).

Cependant, certains chercheurs estiment que ces décisions incrémentales, mises bout à bout, peuvent parfois amener à de véritables transformations. Bonoli et Palier parlent de *path shifting* (Bonoli et Palier, 1989). S'ils estiment la théorie de *path dependancy* utile pour expliquer la stabilité politique, celle-ci leur semble limitée pour expliquer les changements structurels qui vont avoir au final un impact sur les caractéristiques institutionnelles.

La théorie de la rationalité limitée développée par Herbert Simon suppose quant à elle que même si un acteur se comporte de façon rationnelle, ce dernier s'arrêtera la plupart du temps sur le premier choix qu'il juge satisfaisant lors du processus de décision (Simon, 1955). D'abord développée à l'échelle de l'individu, la thèse de la rationalité limitée est aisément transposable aux institutions. Les décisions prises seraient ainsi plus raisonnables que rationnelles. D'un point de vue plus microéconomique, on retrouve ici le concept *d'hystérésis* développé par Pierre Bourdieu dans le champ des sciences sociales et en particulier en sociologie : lié à *l'habitus*, l'hystérésis renvoie au phénomène par lequel les individus font perdurer dans le temps et dans un espace défini des dispositions acquises dans leur environnement social, même si ces dernières sont inadaptées à une évolution de son contexte social (Bourdieu, 1980).

Le principal point commun entre ces trois théories est l'accent mis sur la continuité des actions publiques existantes. Elles envisagent la construction des politiques publiques

comme un processus laissant très peu de place au changement radical et à l'innovation. Il serait très difficile de changer des règles du jeu déjà établies. Il paraît donc peu surprenant que l'allocation universelle prenne dans un premier temps la forme d'un revenu de base sous conditions

Dans son texte "Political strategies for Basic Income", David Purdy introduit une dimension intéressante : que cela soit dans le processus de mise à l'agenda politique ou dans le cas imaginaire d'une mise en place d'un revenu de base, de quelle façon le gouvernement en place serait en mesure de faire face aux agents économiques qui agiraient dans leurs propres intérêts ? (Purdy, 1988). En d'autres termes, une alternative comme le revenu universel doit à la fois s'inscrire dans un cadre institutionnel établie, mais également faire face à des acteurs économiques qui peuvent disposer d'une certaine influence sur ce même cadre. Nous pouvons notamment relier cette idée aux syndicats dont nous avons montré la réticence quant à l'idée d'allocation universelle. Comme le font remarquer De Wispelaere et Noguera, peu des principes d'une allocation universelle et inconditionnelle correspondent aux standards et instruments de contrôles bureaucratiques en vigueur dans les prestations sociales actuelles de la plupart des pays industrialisés (De Wispelaere et Noguera, 2012).

L'héritage du cadre établi, particulièrement complexe et interdépendant au sein des politiques de redistribution françaises rend ainsi difficile l'implantation d'une politique se présentant comme une alternative aux fonctionnements habituels de ces dernières. Nous faisons l'hypothèse que le processus incrémental a priori nécessaire à l'instauration d'une allocation universelle serait également influencé par la tendance des autorités publiques à prioriser le court terme.

2.3.2 – L'exigence du court terme en politique

« Nous savons tous ce qu'il faut faire. Ce que nous ne savons pas, c'est comment être réélus si nous le faisons »

Jean-Claude Juncker, Président de la Commission Européenne.

La construction d'une politique publique est toujours confrontée à la question du temps. Une des hypothèses de ce mémoire est qu'il existe un décalage entre la dimension de long terme du revenu universel et l'exigence de formulation des actions publiques à court terme. L'instauration d'un revenu universel reviendrait à créer une rupture dans les *habitus* politiques et cognitifs (Bourdieu, 1980), ce qui ne pourrait se réaliser qu'en ayant une vision stratégique sur le long terme. Les pays réfléchissant à la mise en place d'une allocation universelle ont ainsi tous prévu un scénario par étapes en cas de succès de l'expérience et de décision d'instaurer le concept à une plus grande échelle. Ainsi, même lorsque Benoit Hamon présente la manière dont il souhaiterait mettre en place son Revenu Universel d'Existence, le caractère progressif transparait dans ses propositions : la formule exacte et complète ne prendrait effet qu'en 2020 (Hamon, 2017).

Prendre en compte le temps long n'est pas chose aisée. La complexité du monde et la difficulté d'anticiper les événements futurs rendent imprévisibles les conséquences de certaines décisions. Le court terme et le long terme peuvent être envisagés de différentes manières et de façon subjective dans certaines de ses dimensions. Il n'existe pas de rythme chronologique unique et le long terme ne peut être appréhendé de la même façon en fonction du secteur d'activité ou de l'enjeu donné : le long terme en matière d'objectifs écologiques mondiaux ne sera pas le même qu'en matière de réforme fiscale par exemple. Il faut ainsi déterminer pour chaque action publique des valeurs et des objectifs de long terme et se doter

d'outils qui permettront de réduire les incertitudes. Concernant l'action publique française, les critères d'horizons ont été façonnés par le Plan, coordonné par le Commissariat Général au Plan (devenu aujourd'hui le Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective) : le court terme étant défini comme l'année à venir, le moyen terme comme l'horizon à cinq années et le long terme attribué au domaine du prospectif (Mousli, 2013).

Les principes de fonctionnement du système politique font qu'il semble plus difficile de porter des objectifs devant prendre en compte le temps long. Les élus étant mandatés pour une durée limitée, ces derniers sont jugés sur leurs résultats immédiats. Dans le souci de conserver à minima leurs électeurs, les décideurs politiques allouent plus de ressources à la gestion des affaires quotidiennes ce qui entretient une forme de *statu quo* ou presque en termes de construction de politiques publiques. Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective en France de 2013 à janvier 2017, souligne que les débats politiques autour des enjeux de répartition ont de la difficulté à se saisir des enjeux de long terme. L'incertitude sur la réussite d'une action de long terme sera nécessairement plus soumise à divers imprévus qu'une action publique d'effet immédiat (Pisani-Ferry, 2013). L'incertitude économique devient ainsi un problème politique et favorise la gestion du présent, d'autant plus qu'une action publique mise en place pour le futur ne viendra pas récompenser de manière directe le décideur (Pillot, 2015).

La formulation concrète d'une politique publique étant la dernière étape du processus de décision, de nombreuses idées ne parviennent pas jusqu'à l'inscription concrète sur l'agenda politique. C'est pourquoi malgré de très nombreux rapports de la part de *think tank*, de commissions mandatées par le gouvernement ou diverses organisations, certaines idées ou thèmes (en dehors de l'objet de notre mémoire, l'écologie peut être cité comme enjeu

perdant de manière quasi systématique dans l'arbitrage politique par rapport à aux impératifs économiques) ont du mal à s'insérer dans la compétition entre enjeux politiques au profit des solutions de court terme. Ceci rejoint les thèses de l'incrémentalisme dont l'une des caractéristiques est de rechercher des solutions aux problèmes concrets, même temporaires, plutôt que de construire des réponses pour des enjeux futurs (Jönsson, 2014).

Établir une stratégie à long terme, plutôt que de se livrer à des spéculations et hypothèses difficilement mesurables, revient à partager une vision d'avenir. Il s'agirait de remettre en avant le « commun » en tant que processus central dans la construction d'une alternative politique (Dardot et Laval, 2014). C'est sur cette dimension qu'insistent les partisans d'une allocation universelle. Il semble cependant exister une asymétrie d'arguments entre les partisans et les opposants: ces derniers mobilisent fréquemment des arguments d'ordre économique sur la scène politique (le coût d'une telle mesure serait bien trop élevé), pragmatique (la place du travail est et a toujours été centrale dans la vie des individus) et spéculatifs (une grande partie des bénéficiaires de l'allocation arrêteraient de travailler) tandis que les partisans s'appuient davantage sur une vision globale des valeurs au prisme d'arguments sociétaux (émancipation et justice sociale, réalisation de soi en dehors du travail) qui rendent nécessaire la prise en compte du temps long, contrairement aux opposants. Ceci explique également pourquoi le débat politique autour de l'allocation universelle paraît parfois stérile, les opposants à la mesure ayant tendance à balayer l'idée en taxant d'emblée d'utopie l'idée. Les partisans, sans en faire totalement abstraction, minimisent quant à eux les arguments qui ont trait à la faisabilité économique de l'allocation universelle, tandis que les opposants font du caractère utopique en termes de coût et de mise en place un des principaux arguments au côté de la valeur travail.

Au final, le cadre institutionnel en vigueur fait largement écho à une contrainte pour l'implantation d'une allocation universelle. Yannick Vanderborght identifie ainsi deux types de blocage pour l'allocation universelle en lien avec le cadre institutionnel qui font référence à l'incrémentalisme et au temps court que nous avons développé : un immobilisme en lien avec les décisions passées et les structures institutionnelles installées, et une inertie du fait des procédures bureaucratiques (Vanderborght, 2004).

Ainsi, l'implantation d'une allocation universelle et inconditionnelle ne semble possible dans le cas français que dans l'optique d'un changement de système de référence global et de manière incrémentale en raison des éléments évoqués. Ceci passerait notamment par une prise en compte du temps long. Patrick Artus parle de « *rendre à la politique des perspectives de long terme* » (Artus *et al*, 2013). Le changement de système de référence fait également écho aux modifications à apporter au système fiscal et à l'impact d'une implantation de l'allocation universelle sur les politiques sociales existantes.

2.3.3 - Le financement de l'allocation universelle comme critère de faisabilité politique

La question du financement est centrale dans tout processus décisionnel d'une politique publique. Le financement renvoie directement à l'enjeu de la faisabilité politique de l'allocation universelle. L'enjeu pour les partisans d'une allocation universelle est de rendre possible le financement d'une telle mesure sans alourdir de façon trop importante la pression fiscale et de le légitimer comme réalisable. De nombreuses critiques se basent en effet sur le caractère jugé utopique d'un revenu versé à tous : comment financer une telle mesure ? La faisabilité ou non de l'instauration d'une allocation universelle mériterait une

étude approfondie mobilisant des outils statistiques et des modélisations économiques dépassant le cadre de ce mémoire. Cependant, au-delà d'être un élément important du débat politique, aborder la question du financement nous permet de rendre compte des enjeux de passage d'un système de référence (social, culturel et dans ce cas fiscal) à un autre. De plus, la problématique budgétaire a une grande influence sur les formes que peuvent prendre le revenu de base.

La question du financement d'une allocation universelle est liée au montant proposé. Le mode de financement a un impact sur les effets recherchés : une allocation d'un montant élevé pourrait ainsi dégrader la situation des plus pauvres alors qu'une allocation plus faible pourrait l'améliorer (Van Parijs, 2005). Tout dépend en effet des modalités de financement mises en place et de la possibilité de cumul avec d'autres prestations ou non.

Quel que soit les propositions de financement avancées, l'outil mobilisé reste le même : l'impôt. Avant d'entrer plus concrètement dans les architectures de financement possibles, il est intéressant de faire un lien avec l'articulation entre le financement du revenu et de base et les principes de justice sociale. Si l'allocation universelle est versée à tous, elle ne serait pas financée de la même manière par tous les individus. Comme le font remarquer divers auteurs, si même les individus aisés obtiendraient une allocation, ce n'est pas pour cela que cela reviendrait à les enrichir (Van Parijs, 2005). Un revenu universel viendrait supprimer ou diminuer des transferts en faveur des plus pauvres et réformer les exonérations fiscales dont profitent les plus riches. Ainsi, en fonction du montant de l'allocation versée, un surcroît d'impôt devra être prélevé. Au final, la contribution des plus riches, par l'impôt (de façon régressive, progressive ou proportionnelle), serait supérieure au montant reçu par ces derniers (Spiritus & Vanderborgh, 2016). Une allocation versée aux riches qui a priori

n'en auraient pas besoin ne reviendrait donc pas à les enrichir, leur contribution étant supérieure au montant perçu. Le montant de l'allocation et le financement de cette dernière sont donc fortement liés. Plusieurs visions quant au montant devant être attribué s'opposent : pour certains, le revenu universel doit être d'une valeur suffisante pour pouvoir vivre de façon digne sans avoir besoin de revenu complémentaire. La somme devrait donc être élevée (les propositions tournent autour de 1000 euros). Le critère de «suffisance»⁵¹ contient cependant des zones floues. En effet le palier de suffisance, celui à partir duquel on estime qu'il est possible de vivre dignement, est difficilement mesurable de façon objective. Ainsi, un couple ou des personnes en colocation pourraient plus facilement satisfaire leurs besoins vitaux qu'une personne seule. De plus, la valeur distribuée étant la même pour tout le territoire, le pouvoir d'achat serait inégal entre les différentes régions ou provinces du pays concerné, le coût de la vie étant plus élevé à Paris que dans une région rurale par exemple. En outre, même si le critère de suffisance cherche à déterminer le montant nécessaire afin de vivre dignement (dans le sens de combler les besoins vitaux), le mode de vie différent des individus et les ressources annexes (réseau, famille) en font un critère globalement subjectif.

D'autres promoteurs de l'allocation universelle suggèrent un montant le plus élevé possible mais inférieur au premier groupe (donc moins de 1000 euros) de façon à ce que cela reste économiquement viable. C'est le cas par exemple de Philippe Van Parijs. Pour ce groupe, l'allocation n'a de sens que si elle est effectivement élevée. Cependant, un revenu garanti trop généreux risquerait d'être trop lourd à financer et pourrait conduire à des délocalisations. Enfin une dernière frange, plus libérale, propose un revenu de base entre 200 et 500 euros qui bouleverserait peu la redistribution actuelle. Il s'agirait dans ce cadre d'un

⁵¹ Terme utilisé par le MFRB

minimum garanti. En résumé, le montant proposé renvoie à des justifications et logiques différentes : un montant élevé (au minimum très proche du seuil de pauvreté) pour offrir une perspective d'émancipation sociale ou un montant faible dans une logique de subsistance et de filet de sécurité.

Le montant dépend également des prestations que le revenu universel viendrait remplacer. Si l'on se place dans un souci d'amélioration de la protection sociale existante, le revenu universel dans le cadre français devrait être au minimum égal au niveau de prestation du RSA pour une personne seule si l'allocation ne doit remplacer que ce dispositif. En cas de substitution d'aides supplémentaires (logement, chômage...), alors le montant devra être plus élevé. C'est la position du MFRB : « *Le Mouvement Français pour un Revenu de Base ne se prononce pas sur l'avenir à long terme des assurances collectives. En revanche, il considère que l'instauration d'un revenu de base ne doit pas remettre en cause les systèmes publics d'assurances sociales, mais compléter et améliorer la protection sociale existante*⁵² ». Dans tous les cas, l'instauration d'une allocation universelle nécessiterait une large réforme fiscale.

L'individualisation de la prestation représenterait également une caractéristique nouvelle dans le passage à un nouveau système de référence. Ce procédé contient deux dimensions : d'une part l'allocation est versée à chaque individu sans prise en compte du ménage, d'autre part la composition du foyer n'a aucune influence sur la prestation. Il est intéressant de remarquer qu'il s'agit d'un principe partagé quasi-unanimement. En effet, un revenu de base par ménage pourrait être à première vue une solution au coût important d'une

⁵² Charte du MFRB consultable en ligne

telle mesure. Cependant, cette organisation irait à l'encontre d'un des objectifs affichés par le revenu de base : comme le font remarquer Yannick Vanderborght et Kevin Spiritus, les foyers fiscaux les plus en difficultés auraient alors tendance à se déclarer seuls même si ces derniers sont en couple ou concubinage, ce qui impliquerait des contrôles (Spiritus et Vanderborght, 2016). En outre, une individualisation de la prestation permet de limiter des inégalités au sein même de la sphère familiale. Enfin, l'absence de contrepartie va à l'encontre des principes des politiques sociales présentées en première partie, à savoir la conditionnalité des aides.

Le coût de la mesure fait partie des arguments principaux des opposants à un revenu de base. Le seul coût supposément trop élevé de la mesure suffit parfois même à certains acteurs politiques pour qualifier l'idée d'utopie et la rejeter. Les partisans de la mesure doivent donc légitimer l'allocation universelle en tant que mesure économiquement soutenable par des modalités de financement pertinentes.

C'est pourquoi une des stratégies développées par les acteurs politiques quant au financement d'un revenu universel consiste à présenter les solutions de financement en amont du coût estimé. En effet, si l'on prend en considération uniquement le budget brut d'une telle mesure, cette dernière représente une forte augmentation de la dépense publique (de Basquiat, 2016). Jean-Eric Hyafil montre que même en prenant le montant minimal de 465 euros proposé par le MFRB, dont il est membre, qui viendrait remplacer le RSA, le budget brut pour couvrir une telle proposition reviendrait à 179 milliards d'euros, ce qui équivaut à 8,4% du PIB français (Hyafil, 2016). Cependant, l'économiste précise que le budget brut d'une proposition est un indicateur qui n'a pas de sens économique si l'on ne prend pas en compte la prise en compte des effets redistributifs et incitatifs (Hyafil, 2016)

de celle-ci.

Plusieurs pistes sont analysées comme sources de financement potentielles (impôt sur le revenu, imposition accrue du patrimoine, taxes sur la consommation ou encore sur les rentes associées à l'automatisation). Mais dans tous les cas envisagés, les perdants de la mesure sont les individus les plus aisés (Mylyondo, 2012). Une des propositions les plus construites pour le financement d'une allocation universelle est le LIBER défendue par Marc de Basquiat et Gaspard Koenig. Concrètement, il s'agit d'un revenu de base (les auteurs n'utilisent jamais le terme d'allocation universelle) qui peut se présenter sous la forme d'un crédit d'impôt individuel et mensuel, déduit d'un prélèvement de 23%. On peut rapprocher cette proposition à l'impôt négatif de Milton Friedman (Gaspard Koenig est par ailleurs le président du *think tank* libéral Generation Libre et un des principaux promoteurs libéraux français d'un revenu de base). Les auteurs proposent ainsi un montant de 480 euros mensuels par adulte, de 270 euros pour les personnes entre 14 et 18 ans et de 200 euros pour les moins de 14 ans (de Basquiat, 2017). Venant supplanter le RSA, ce crédit d'impôt ne remet pas en cause les allocations de logement, de chômage et les retraites.

Ceci amène à une question centrale pour le financement et la mise en place potentielle d'une allocation universelle : le passage à un nouveau système de référence fiscal impliqué par un revenu de base fait en effet face aux difficultés techniques : quelles allocations remplacer ? Comment gérer « l'année blanche » ? (Cadoret, 2016).

Un consensus peut être observé parmi les différentes propositions : un revenu de base devrait remplacer l'actuel RSA et améliorer son fonctionnement. Si certains acteurs envisagent une allocation universelle comme solde de tout compte venant supprimer toutes

les autres prestations (c'est la proposition de Jacques Marseille⁵³, qui a été récemment reprise dans l'espace institutionnel par le député de droite Frédéric Lefebvre), la majorité des propositions, même celles provenant du camp libéral, prévoient de garder certaines prestations. Si l'objet de ce mémoire n'a pas pour ambition de rendre compte de tous les scénarii de financements possibles, nous pouvons aborder rapidement les trois allocations faisant l'objet d'un débat régulier sur leurs articulations avec un revenu de base étant donné leurs montants (De Basquiat et Koenig, 2014, Hyafil, 2016) et l'importance des débats politiques sur ces questions en termes de mobilisation : les pensions de retraites, les aides pour le logement et les allocations chômage.

Concernant les retraites, la proposition de Jean-Eric Hyafil et Thibault Laurentjoye consiste à forfaitiser les retraites sous la forme d'un revenu de base « senior » (Hyafil et Luarentjoye, 2016). Ce revenu de base devrait être supérieur (les chercheurs proposent 1300 euros par mois) au montant du revenu de base « général », le montant de ce dernier n'étant à priori pas suffisant pour des individus ne pouvant obtenir un complément sur le marché du travail. Selon ces économistes, ceci permettrait en outre une meilleure redistribution car les retraites les plus élevées diminueraient au profit des plus faibles⁵⁴. C'est pourquoi ils insistent sur la nécessité, dans le cas de l'instauration d'un revenu de base, de déconnecter le montant de la retraite au montant du revenu obtenu par l'emploi : le risque serait en effet de garder la dépendance des individus au travail pour assurer leur vie post-active et les empêcher de jouir des libertés que leur offre la mesure. Cependant, cette proposition remettrait en cause le cadre contributif des retraites et impacterait des pensions, qui si elles

⁵³ Jacques Marseille, L'argent des français, Perrin, 2009

⁵⁴ Selon le Conseil d'orientation des retraites, un quart des retraités perçoivent une pension inférieure au taux de pauvreté et touchent donc un complément appelé ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées), « Les retraités : un état des lieux de leur situation en France », rapport du Conseil d'orientation des retraites, 2015.

se situent au-dessus des 1300 euros proposés par les auteurs, peuvent difficilement pour beaucoup être assimilées à des revenus d'un montant injustifiable (il est par exemple délicat de considérer un total de 1450 euros mensuel comme confortable). De plus les chercheurs sont très vagues sur la manière de gérer la transition entre le système de référence actuel et celui proposé. Quelle temporalité ? Quels aménagements pour la part des retraités mais aussi des actifs percevant ou ayant prévu de percevoir une retraite supérieure à celle proposée de 1300 euros ? Quelle autre source de financement si on ne se base plus sur les cotisations sociales ?

En France, les Aides Personnalisées pour le Logement (APL), dont les montants sont plafonnés en fonction de la zone géographique, dépendent du revenu et de la situation familiale. Cette prestation est ainsi ciblée vers les ménages les plus modestes. Sans rentrer dans les considérations techniques, des études ont montré que ce système a entraîné une hausse des loyers (Laferrère et Leblanc, 2002 ; Fack, 2011 ; Hyafil, 2016). En outre, les différents autres dispositifs (prêts d'accèsion, prêt taux zéro etc...) créent un millefeuille administratif dont la complexité bureaucratique entraîne un non-recours aux aides non négligeable (Warin, 2016). L'intégration des différentes aides au logement à un revenu de base semble cependant difficile compte tenu de l'ampleur et de la complexité des mécanismes d'aides actuels. Le principe du revenu de base consiste en une prestation individualisée tandis que les APL sont familialisées (Hyafil et Laurentjoye, 2016). Entre propositions de désindexation des APL par rapport au loyer, supplément logement au revenu de base et imposition de baisse des loyers, les pistes de Jean-Éric Hyafil et Thibault Laurentjoye sont assez floues et traduisent la difficulté d'allier la mise en place d'un revenu de base et son articulation avec les prestations sociales existantes sans rendre plus complexe un système déjà critiqué pour son aspect bureaucratique. C'est pourquoi Marc de Basquiat

estime que l'aide au logement, bien que liée indirectement, soit traitée de façon distincte du LBER qu'il propose (De Basquiat, 2017). Dans un article pour *La Vie des Idées* qui avait pour objectif de répondre aux critiques d'une tribune de Clément Cadoret taxant l'idée d'un revenu universel d'utopie et de « pensée magique » (Cadoret, 2016) il reprend cette idée en citant le Prix Nobel d'Economie Jan Tinbergen : un seul et unique outil doit être défini pour chaque objectif de politique publique (de Basquiat, 2017).

Les allocations chômage représentent également une logique différente d'une allocation universelle puisqu'il s'agit d'une prestation assurantielle et contributive dont le montant dépend du niveau de rémunération du ou des emplois occupés auparavant. Sans revenir sur les problématiques de conditionnalités et de non-recours, différentes approches ont été développées quant au sort de ces allocations en cas de mise en place d'un revenu de base. Baptiste Mylondo propose ainsi d'intégrer directement les allocations chômage au revenu de base (Mylondo 2012). Cette approche a été critiquée par Jean-Eric Hyafil et Thibault Laurentjoye, non pas sur le principe, mais sur la difficulté financière de l'idée : le coût de l'assurance chômage s'élevant à 36 milliards d'euros en 2012⁵⁵, soit 85 euros par mois et par personne en âge de travailler (Hyafil et Laurentjoye, 2016), trouver des ressources et construire un budget suffisant pour offrir un revenu de base d'un montant élevé paraît difficile⁵⁶. De la même manière que les pensions retraites, la suppression d'une allocation spécifique de chômage ferait des perdants parmi ceux percevant un montant « élevé ». La formule LIBER de Marc de Basquiat et Gaspard Koenig ne prévoit quant à elle aucune modification des prestations contributives, dont les allocations chômage, mais privilégient un revenu de base d'un montant de 480 euros par mois en supprimant une dizaine

⁵⁵ Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2012

⁵⁶ Baptiste Mylondo, l'un des principaux activistes universitaires de l'allocation universelle, propose un montant entre 800 et 1000 euros.

d'autres prestations (De Basquiat et Koenig, 2014).

Dans sa proposition de Revenu Universel d'Existence, Benoît Hamon propose d'évaluer le montant qui serait perçu par l'individu par le calcul prenant en compte le total des revenus d'activités et des allocations⁵⁷: Si l'on prend l'exemple d'une personne percevant un salaire de 800 euros par mois brut et touchant 180 euros d'APL, la formule de calcul serait la suivante : $RUE = 600 - 980 \times 27,4\%$ ⁵⁸. Dans ce cas, la personne toucherait 331,48 euros par mois de revenu universel.

Concernant les allocations à remplacer, Benoît Hamon envisage de supprimer seulement le RSA ainsi que la Prime d'Activité et de maintenir toutes les autres « telles qu'elles existent aujourd'hui » (Hamon, 2017). Par exemple, il serait tout à fait possible de toucher un revenu universel en plus d'une allocation aux adultes handicapés (AAH). Le candidat de gauche estime ainsi à 10 millions le nombre de bénéficiaire en termes de revenus nets, chaque individu contribuant au financement selon ses ressources. Pour illustrer la stratégie politique et idéologique derrière la présentation d'un projet de financement, le coût brut du RUE est évalué à 35 milliards d'euros par an par Benoît Hamon, tandis que l'Institut Montaigne, *think tank* libéral, le chiffre à 350 milliards d'euros par an pour la même mesure, soit un projet dix fois plus coûteux⁵⁹. Benoît Hamon a, à de nombreuses reprises, précisé que ce projet ne serait en fait « pas financé par l'État » ⁶⁰et a proposé plusieurs pistes dont⁶¹ :

⁵⁷ Il est toujours possible de réaliser une simulation sur le site internet construit par le candidat dans le cadre des élections présidentielles 2017 : <https://www.benoithamon2017.fr/rue/>

⁵⁸ 600 étant le montant automatique du RUE avant calcul, et 27,4% étant le taux d'imposition.

⁵⁹ <http://www.institutmontaigne.org/primaire-de-la-gauche/revenu-universel>, consultée le 27/09/2017

⁶⁰ Débat présidentiel du premier tour, le 05/04/2017

⁶¹ Une liste complète des pistes envisagée est disponible sur la page des Décodeurs du journal Le Monde : « Bénéficiaires, montant, financement... Tout comprendre au revenu universel », Le Monde, Les Décodeurs, 19/03/2017.

- Une taxe sur les robots afin de compenser la raréfaction du travail. Cette idée est notamment soutenue aux États-Unis par Bill Gates. L'objectif serait de taxer toute valeur ajoutée et de considérer le robot comme un contribuable.
- Une fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG qui permettrait une meilleure redistribution (Piketty, 2017)
- La lutte contre l'évasion fiscale (le Sénat estime qu'en 2012 l'évasion fiscale atteignait 36 milliards d'euros⁶²) et la suppression du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité d'Emploi). Ce crédit d'impôt est fortement critiqué par Benoît Hamon et une grande partie de la gauche, ces derniers reprochant aux entreprises d'avoir perçu des sommes sans procéder aux embauches promises.
- Une fusion de l'ISF (Impôt sur la Fortune) et de la taxe foncière pour créer un impôt unique sur le patrimoine. Reprise par Benoît Hamon, cette proposition est influencée par Thomas Piketty (conseiller économique de Benoît Hamon durant les élections présidentielles) qui a montré dans son ouvrage *Le Capital au XXIe siècle* (2013) de quelles façons les inégalités actuelles doivent être analysées au prisme du patrimoine.

Benoît Hamon a ainsi présenté les grandes lignes de son Revenu Universel d'Existence sans entrer dans les détails techniques pendant les débats politiques dans lequel à la fois le temps de parole et la stratégie électorale ne laisse que peu de places aux considérations techniques mais également dans ses documents explicatifs de la mesure.

⁶² Rapport de M. Eric Bocquet, Commission d'enquête sur l'évasion fiscale et les actifs hors de France et ses incidences fiscales, Sénat, 17 juillet 2012

On peut donc observer à partir de ces propositions que la stratégie des promoteurs de l'allocation universelle pour légitimer la mesure comme finançable dispose d'une double dimension : offrir des scénarii basés sur la faisabilité économique mais également démontrer de quelle manière les aménagements proposés viennent améliorer les failles du système existant. Les acteurs ne se contentent pas ainsi de proposer des modalités pour couvrir le coût brut de la mesure, mais cherchent également à englober ces pistes de financement dans le processus d'amélioration des politiques sociales. Cependant, le nombre très conséquent de paramètres à prendre en compte dans l'articulation du revenu de base avec les prestations sociales existantes et le flou sur la gestion des effets de la transition potentielle rendent très complexe l'ambition pour les chercheurs, activistes et acteurs politiques de présenter l'allocation universelle comme mesure faisable et finançable. De façon intuitive, l'argument de l'infaisabilité financière et pratique de la mesure représente un obstacle encore difficilement contournable pour les partisans de la mesure : alors que les opposants de l'allocation universelle peuvent dénoncer l'utopie et l'infaisabilité du concept en quelques déclarations ou chiffres, les acteurs politiques de la mesure sont contraints à la fois de légitimer l'allocation universelle comme soutenable de façon lisible pour sensibiliser l'opinion publique et donner du crédit au concept. Or le changement de système de référence revêt des complexités qui sont difficilement vulgarisables. Ainsi, au sein du débat politique, l'argument pointant le risque de creuser le déficit public semble prendre le pas sur les propositions de financement des partisans.

Si nous soulignons la nécessité de rendre faisable, lisible et légitime l'allocation universelle pour l'opinion publique, c'est parce que le positionnement de cette dernière semble représenter un facteur important dans la grande majorité du processus de mise à l'agenda d'une politique publique (Hassenteufel, 2010). Nous allons donc analyser notre

troisième facteur retenu pour analyser le débat politique français en cours autour de l'allocation universelle : l'impact des valeurs de l'opinion publique.

2.4 - Les valeurs de l'opinion publique

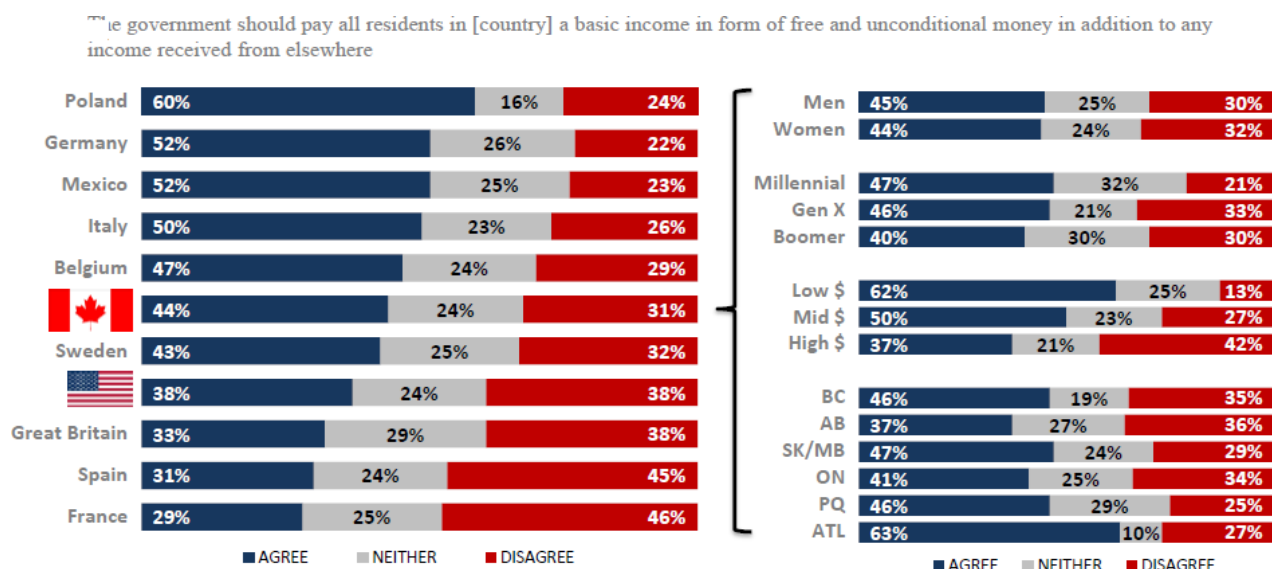
De nombreux observateurs du débat politique sur le revenu de base ont mis en avant l'importance de l'opinion publique comme une des conditions de réalisation de la mesure (Cavala et Wildavsky, 1971 ; Scharp, 1999 ; De Wispelaere et Noguera, 2012). Dans ses travaux comparatifs sur la faisabilité politique de l'allocation universelle, Yannick Vanderborght estime que l'obstacle majeur à la mise en place d'une allocation universelle provient du caractère inconditionnel de la proposition (Vanderborght, 2002). En effet, une allocation universelle et inconditionnelle viendrait créer une rupture dans le paradigme de la réciprocité auquel l'opinion publique est attachée (De Wispelaere et Noguera, 2012).

Si le rapport de force politique français se caractérise par un débat intense sur le travail en tant qu'outil de dignité du citoyen et moyen d'intégration à la société, l'opinion publique française semble elle être attachée aux principes de contribution et de réciprocité : les individus, dans une société donnée, auraient des obligations les uns envers les autres. Source d'un intense débat dans la littérature (Duvoux et Paugam, 2000 ; Chelle, 2012), cet attachement au principe de la réciprocité impliquerait une difficulté de part des citoyens à accepter l'attribution d'une allocation sans contrepartie (recherche d'un travail ou autre activité). L'institut de sondage Ipsos a très récemment réalisé la plus grande étude d'opinion faite sur l'allocation universelle. Au total, près de 10 000 personnes dans douze pays ont été

interrogées. Concrètement, il a été demandé aux participant(e)s d'exprimer leur accord ou désaccord aux affirmations suivantes⁶³ :

- « Le gouvernement devrait distribuer à l'ensemble de la population du pays un revenu de base, sous forme d'un versement monétaire sans condition, qui s'ajouterait aux autres revenus perçus par ailleurs. »
- « Un revenu de base aidera à lutter contre la pauvreté dans le pays. »
- « Un revenu de base permettra à chacun·e de passer davantage de temps avec ses proches. »
- « Un revenu de base permettra à chacun·e de participer davantage aux activités de la communauté. »
- « Un revenu de base rendra la population plus dépendante de l'État pour son revenu. »
- « Un revenu de base découragera la population d'occuper ou de chercher à occuper un emploi salarié. »
- « Un revenu de base augmentera l'imposition jusqu'à un taux insoutenable. »

Figure 3 : Sondage Ipsos sur l'opinion par pays quant à l'instauration d'une allocation universelle et inconditionnelle



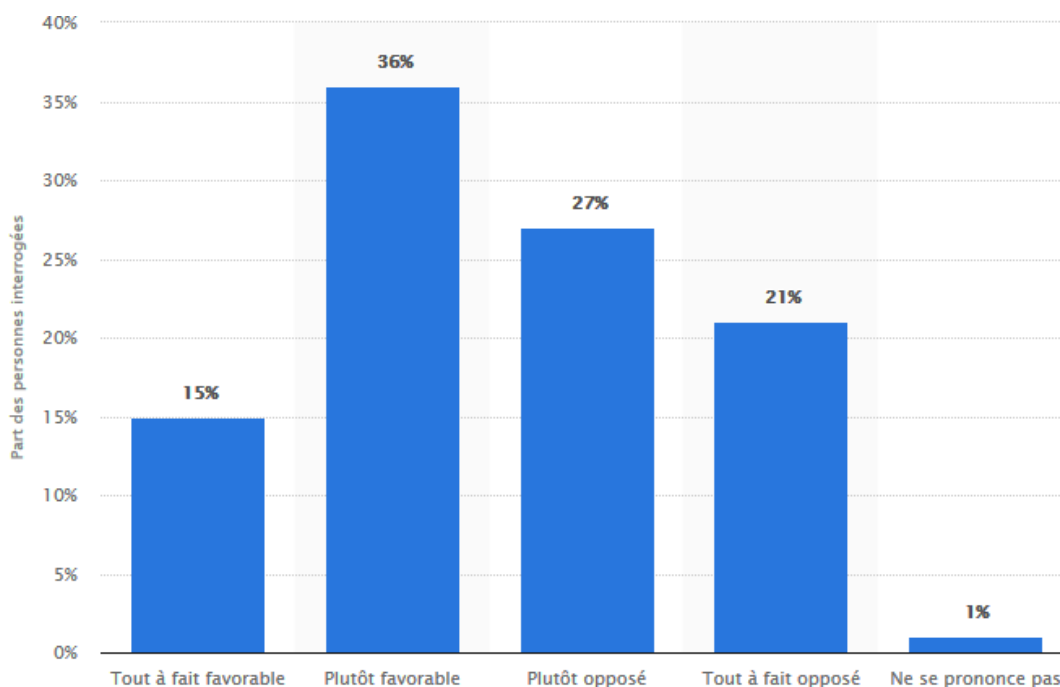
Source : Public Perspectives, Rapport Ipsos 2017

⁶³ Consultable sur : <http://basicincome.org/news/2017/07/ipsos-group-majorities-poland-germany-mexico-believe-government-provide-ubi/> (en anglais).

Comme le montre le graphique ci-dessus, il apparaît que c'est la France qui est la plus opposée à une allocation universelle parmi les pays concernés par l'enquête. Les autres tableaux présentés en annexe 1 permettent de montrer que les Canadiens sont particulièrement optimistes quant à la capacité d'un revenu de base de lutter contre la pauvreté, d'obtenir plus de temps pour profiter des proches et de participer davantage aux activités de la communauté. En revanche les Français sont les plus sceptiques sur ces trois dimensions. Dans le cadre de notre démarche plaçant les valeurs de partagées comme facteur important du débat politique français et pour l'enjeu de l'implantation d'une allocation universelle, il est intéressant de remarquer que tous les pays concernés par l'étude répondent qu'une allocation universelle découragerait les individus à chercher un travail.

Au-delà des limites et des biais que peuvent représenter une analyse par des sondages, il peut être cependant pensé que le résultat dépend grandement de la précision de la question posée. Ainsi, alors qu'une nette majorité des français rejettent l'idée d'une allocation universelle et inconditionnelle selon la question présentée en amont (« Le gouvernement devrait distribuer à l'ensemble de la population du pays un revenu de base, sous forme d'un versement monétaire sans condition, qui s'ajouterait aux autres revenus perçus par ailleurs »), d'autres enquêtes montrent des résultats inverses en modifiant légèrement la question. Ainsi, à la question « Êtes-vous pour ou contre la mise en place d'un revenu minimum universel ? », une enquête de sondage présente les résultats suivants :

Figure 4 : Sondage Statista : Êtes-vous pour ou contre la mise en place d'un revenu minimum universel ?



Source : Statistita, mai 2016

Ainsi, il est intéressant d'observer que lorsqu'il n'est pas précisé le caractère inconditionnel, l'opinion publique a tendance à accepter plus facilement l'idée d'un revenu universel. On peut supposer que les individus se font des idées très subjectives du concept et n'attribuent pas automatiquement l'inconditionnalité au concept, ce qui expliquerait en partie l'écart avec le sondage précédent. Ceci aide à illustrer nos propos précédents, à savoir que la principale problématique à laquelle doit faire face l'allocation universelle pour convaincre l'opinion publique est le caractère inconditionnel de la mesure et la rupture du paradigme de la réciprocité. D'un autre côté, cette analyse peut être nuancée dans la mesure où aucune forme de revenu de base n'a fait l'objet de revendications spécifiques et concrètes dans l'espace public, même les formules se détachant des principes universels et inconditionnels.

C'est sur cette question de la conditionnalité que le philosophe Philippe Van Parijs a amorcé un large débat théorique, en prenant pour point de départ la remarque de John Rawls : « *Si vous choisissez de vivre en faisant du surf à Malibu toute la journée, pourquoi la société devrait-elle vous nourrir ?* » (Van Parijs, 1991).

Si nous ne reviendrons pas sur ce débat, la question étant largement débattue dans le champ scientifique, les prises de position des auteurs synthétisent bien l'opposition entre les partisans et les opposants de l'allocation universelle, mais également au sein même des défenseurs du concept, sur le critère de réciprocité : pour Philippe Van Parijs, personne ne peut juger du choix d'une personne si cette dernière souhaite vivre d'une certaine manière, par exemple surfer (Van Parijs, 1991). Pour John Rawls et d'autres théoriciens hostiles à un revenu de base sans contrepartie, la justice et la société doivent au contraire fonctionner par coopération entre les membres, ce que ne fait pas un surfeur (Rawls, 1971).

Les différents rapports français sur la question de l'allocation universelle insistent également sur le paradigme de la réciprocité comme valeur installée. Ainsi le rapport Belorgey précisait déjà en 2000 que dans le contexte français, « *le travail reste une valeur centrale de l'appartenance à la société* » (Belorgey, 2000, 113) ce qui justifie, au-delà des considérations techniques et économiques, un rejet de la mesure. Le rapport de la commission sénatoriale sur les formes et l'intérêt d'un revenu de base en France rappelle « *l'attachement au fait que chacun puisse contribuer à la société par son travail ou son activité et en tirer un revenu pour permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux* » (Sénat, 2016).

Il peut être observé une correspondance globale entre les arguments des opposants à l'allocation universelle dans le débat politique et les valeurs partagées par l'opinion publique. S'il est difficile de déterminer la causalité, nous pouvons cependant formuler

comme hypothèse que les valeurs en vigueur de l'opinion publique fonctionnent plus comme un frein qu'une opportunité pour l'implantation du concept.

Ce constat de l'attachement à la réciprocité et à la contrepartie n'est pas applicable uniquement au contexte français. Différentes études montrent ainsi qu'il s'agit d'une morale partagée par une grande partie des pays industrialisés (Vanderborght, 2004). Cependant, c'est l'intensité de la valeur travail qui fait la spécificité des citoyens français.

Par valeur travail, il est surtout envisagé ici la dimension morale du concept qui valorise le travail pour lui-même et pour les vertus qu'il sous-entendrait, à savoir un outil d'intégration sociale, de reconnaissance de soi et un rôle fédérateur. La valeur travail est également assimilée à son importance cruciale dans la structuration de la société et en tant qu'élément central des politiques sociales de distribution et de répartition (Méda, 1995).

Dans son ouvrage « Travail : la révolution nécessaire », la philosophe et sociologue du travail Dominique Méda s'appuie sur un grand nombre d'enquêtes et d'entretiens qualitatifs ⁶⁴ afin d'étudier le rapport des individus au travail, en somme le lien entre travail et identité. Il apparaît qu'en fonction des pays interrogés, la part des individus considérant le travail comme très important varie entre 60 et 80%, la France étant le pays avec le pourcentage le plus élevé (Méda, 2010). L'auteure met également en lumière le paradoxe français : si les Français sont les plus nombreux à estimer le travail comme très important en Europe, ils sont également les plus nombreux à vouloir que le travail prenne moins de place dans leur vie. Ceci peut s'expliquer par le décalage entre les attentes placées dans le travail comme source d'épanouissement et les conditions de travail parfois rencontrées : horaires,

⁶⁴Sans citer toutes les sources mobilisées par la sociologue pour des raisons pratiques, on peut citer les enquêtes européennes EVS (*European Values Studies*), ISSP (*International Social Survey Programme*) ainsi que diverses enquêtes nationales (« Histoire de vie et construction des identités » de l'Insee.

pression ou stress (Méda, 2010). Le taux de chômage important, notamment le chômage de longue durée qui entraîne une série de difficultés sociales et économiques peut également expliquer ce rapport particulier des français au travail.

Les différents travaux montrent également qu'il existe un schéma de représentation quant à la perception de la place du travail dans la vie. En effet, les personnes employées en France dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée accordent une importance relativement plus forte au travail par rapport aux individus en contrat à durée déterminée. Ainsi, l'importance accordée au travail revêt surtout une dimension symbolique (Méda, 2010) : la reconnaissance sociale induite par l'emploi occupé participe à la construction de soi et de sa personnalité. Un individu dans une situation précaire (contrat de courte durée, intérim, chômage) serait plus réticent à envisager le travail comme activité primordiale à sa construction personnelle. D'un point de vue plus macroéconomique, la situation économique d'un pays aurait un impact sur la valeur attachée au travail. Le politologue américain Ronald Inglehart défend une idée plus globale, estimant que la croissance économique a un impact systématique sur les valeurs et la culture d'un pays (Inglehart, 1997). La séparation entre le travail, les loisirs et la vie privée tend à devenir poreuse. Si comme il a été montré dans la première partie, les personnes sans emploi sont incitées à adopter certains types de comportements, les travailleurs salariés sont sous une autre forme invités à montrer des « *signes extérieurs d'activité* » (Srnicsek & Williams, 2016). Pour beaucoup d'emplois, notamment dans le secteur tertiaire, le lien au travail ne s'arrête pas à la fin de la journée : mails professionnels, heures supplémentaires viennent s'immiscer dans la vie supposée être en dehors de la sphère du travail. Les travaux de Ronald Inglehart montrent que les valeurs post matérialistes ont pris une place de plus en plus grande dans les sociétés industrialisées. L'importance de la réalisation de soi, les loisirs, la relativisation de la place centrale du

travail s'imposeraient progressivement (Inglehart, 1997). Cependant, l'auteur nuance cette analyse en expliquant que c'est généralement une fois les besoins matériels et de sécurité garantis que ces perspectives post-matérialistes apparaissent.

Ainsi, l'un des enjeux pour les partisans de l'allocation universelle en France est de légitimer ces valeurs post-matérialistes de réalisation de soi en dehors du travail (Mylondo, 2010). Cependant, une tension semble apparaître dans les arguments des partisans de l'allocation universelle qui illustre la nécessité d'adapter et de reformuler leurs arguments pour faciliter la légitimité du concept : les acteurs promouvant l'allocation universelle basent en partie leur justification philosophique et éthique sur la nécessité de reconnaître d'autres formes de travail que l'emploi, et de déconnecter le revenu au salariat. Or, la réponse systématiquement apportée par les partisans de gauche aux critiques craignant une désincitation au travail en cas d'implantation d'un revenu de base est justement de démontrer qu'un revenu de base n'inciterait pas les gens de travailler. Lorsque Benoît Hamon se présente comme « le candidat du contrat de travail », quand les chercheurs et activistes s'appuient sur les expériences passées, comme le programme MINCOME dans la province canadienne du Manitoba, qui démontrent que les bénéficiaires d'un revenu de base ne changent pas leurs habitudes quant au travail (Van Parijs et Vanderborght, 2005 ; Mylondo, 2010 ; MFRB, 2013 ; Hyafil et Laurentjoye, 2016), ces derniers légitiment paradoxalement la mesure comme outil d'émancipation vis-à-vis d'une certaine aliénation du travail sur le plan théorique, mais insistent sur le caractère non-désincitatif du concept lors de sa mise en œuvre. Baptiste Mylondo affirme ainsi à la fois qu'un revenu de base permettrait de ne « *plus perdre sa vie à la gagner* » et déclare dans le même temps que « *si la désincitation au travail entraîne une baisse de l'activité économique, il va y avoir une baisse des recettes fiscales qui financent le revenu inconditionnel, donc une baisse du revenu inconditionnel, donc une*

hausse de l'incitation à travailler » (Mylondo, 2010). Quant aux défenseurs libéraux d'une allocation universelle, l'incitation au travail par un revenu de base faible mais des prestations sociales annexes réduites fait partie des objectifs affichés (De Basquiat et Koenig, 2014).

Des propositions ont émergées afin de concilier revenu de base et valeur travail. Une frange non négligeable des défenseurs du revenu de base au prisme de la justice est en effet favorable à l'insertion de contreparties pour éviter les comportements « parasites » et les passagers clandestins. Selon la théorie du *free rider*, un individu tire divers avantages d'une action sans avoir fourni autant d'efforts que les autres membres de son groupe. Soit exactement ce que reproche ses détracteurs au principe d'une allocation universelle. L'une des propositions les plus commentées est celle d'Anthony B. Atkinson (1944–2017), économiste britannique spécialiste des inégalités. Ce dernier propose ainsi un *revenu de participation* : l'objectif serait de verser un revenu aux individus considérés comme « socialement utiles », c'est-à-dire à productifs et contribuant au bien commun (Atkinson, 1997). Diverses propositions se rapprochant d'une allocation universelle intégrant une participation au marché du travail ou à une activité jugée utile ont été proposées. Dans ce cadre, le principe de réciprocité est toujours présent. Cependant ces suggestions semblent aller à l'encontre de l'esprit d'un revenu de base tel que défendu par les partisans originels de gauche de l'allocation universelle. En effet, quels seraient les critères permettant de déterminer ce qu'est une activité socialement utile ? Il semble ici difficile d'adopter une délimitation objective. En outre, comme le fait remarquer Kevin Spiritus, la mise en place de critères et conditions à l'obtention de l'allocation risque de « *limiter le versement de l'allocation à ceux qui disposent du capital culturel ou social nécessaire à l'implication active dans les réseaux associatifs* » (Spiritus & Vanderborght, 2015) et ainsi nuire aux plus défavorisés et aux groupes de personnes le plus dans le besoin. Sans compter les diverses

procédures de contrôle et une bureaucratie toujours présente. André Gorz, qui après avoir rejeté l'idée d'un revenu de base en a été l'un de ses promoteurs théoriques, développait déjà cette idée : « *Seule son incondicionalité pourra préserver l'incondicionalité des activités (bénévoles, artistiques, culturelles, d'entraide) qui n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes* » (Gorz, 1997).

A la lumière de ces éléments, on s'aperçoit que l'intense débat théorique autour de la relation entre l'allocation universelle et le travail se retrouve dans le débat politique mais également dans l'espace public. L'opinion publique française semble attachée au paradigme de la contribution dans sa construction de la justice sociale. De Wispelaere et Noguera évoquent une disposition psychologique du modèle de la réciprocité dans les sociétés dites avancées (De Wispelaere et Noguera, 2012). Si comme nous l'avons vu la France se distingue par l'intensité accordée à la valeur travail, ce frein psychologique renvoie à une contrainte plus globale et transposable à différents types d'États sociaux. Liebig et Mau montrent également que si les individus ont tendance à être en accord avec l'idée que l'État devrait garantir un revenu minimum, une forte opposition apparaît lorsqu'est évoquée la possibilité de bénéficier d'une allocation sans contrepartie (Liebig et Mau, 2005). Dans un autre travail de recherche, Jose A. Noguera rejoint cette idée par un sondage réalisé en Catalogne : si « seulement » 44% des sondés sont en faveur d'une allocation universelle et incondicional, le score monte à 86% pour un revenu de participation à l'image de la proposition d'Anthony Atkinson (Noguera, 2011). Dans la lignée de cette idée, Mona Chollet et Thomas Lemahieu mobilisent un sondage allemand montrant que 60% des interrogés ne changeraient pas leurs habitudes par rapport au travail mais que 80% d'entre eux estiment que les autres arrêteront de travailler (Chollet et Lemahieu, 2010). En d'autres termes, la nécessité de retrouver l'esprit du *commun* que nous avons évoqué lorsque nous avons abordé

le besoin d'une prise en compte du long terme pour une mise en place de l'allocation universelle ne se retrouve pas que dans un processus politique, mais doit également être compris d'un point de vue psychologique.

2.5 - Remarques conclusives de la partie 2

Au final, à la lumière des facteurs d'analyse du débat politique que nous avons mobilisés (les rapports de forces politiques, le cadre institutionnel et les valeurs de l'opinion publique), il apparaît que les promoteurs théoriques et les acteurs politiques français ne sont pas encore parvenus à légitimer l'allocation universelle comme « solution » aux « problèmes » diagnostiqués. Même si le concept a bénéficié d'une forte publicisation et a fait l'objet un débat important ces deux dernières années, il s'agit d'une proposition qui n'a pas été inscrit à l'agenda politique au-delà d'une expérience dans le département de la Gironde que nous étudierons et dont le principal promoteur actuel (ou du moins le plus visible sur la scène politique française) est certes issu d'un parti important et traditionnel, mais dont le score final a atteint seulement 6,35% aux élections présidentielles.

En termes de rapport de force entre les acteurs politiques, la « dispersion » et la « division » observées des partisans de la mesure impactent la cohérence du projet politique et la possibilité de construire une coalition d'acteurs politiques solide et organisée pour porter la mesure. La gauche française reste très divisée sur ce concept et privilégie des solutions alternatives à un revenu de base, en particulier la réduction et partage du temps de travail, et la droite ne dispose pas de projet politique majeur de revenu de base sur la scène institutionnelle. Les organisations syndicales sont globalement très critiques vis-à-vis de

l'idée d'une allocation universelle à la fois pour des raisons idéologiques et corporatistes. L'espace institutionnel et les syndicats restent dans une perspective d'une forte valorisation du travail en tant que vecteur d'intégration sociale et d'estime de soi et craignent qu'un revenu de base garanti ne vienne remettre en cause le principe de réciprocité ou de contribution, considérés comme les socles des principes de solidarité.

Sans parler d'anomalie, l'intense débat politique et public sur l'allocation universelle impulsé par la proposition d'un Revenu Universel d'Existence de Benoît Hamon a bénéficié de circonstances imprévues : en effet, la victoire de Benoît Hamon aux primaires citoyennes de 2017 (rassemblant le Parti Socialiste, les Ecologistes et le Parti Radical de Gauche) avec un programme très axé à gauche fut une surprise, le candidat étant souvent placé en difficulté dans les sondages. L'idée de l'allocation universelle, en tant que mesure forte du programme de Benoît Hamon, s'est vue s'ouvrir une fenêtre d'opportunité. Ainsi, plutôt qu'un parti politique organisé, le concept de l'allocation universelle dans le débat politique français récent est plus à analyser au prisme de l'entrepreneur politique (Kingdon, 1995).

Le cadre institutionnel français dans lequel les acteurs politiques tentent de faire émerger l'allocation universelle représente un défi majeur pour les partisans du concept. L'implantation d'une allocation universelle et inconditionnelle représenterait une réforme politique, sociale et fiscale majeure (Hyafil, 2016), ce qui semble rendre nécessaire un processus incrémental dans la potentielle mise en œuvre de la mesure. Concept nécessitant une vision à long terme et disposant d'une dimension prospective, l'allocation universelle se heurte également au fonctionnement politique en vigueur caractérisé par la gestion des enjeux considérés comme urgents et la priorité du court terme. L'argument de l'infaisabilité financière semble prendre le pas sur les tentatives de proposition jusqu'ici développées.

Les valeurs de l'opinion publique en vigueur peuvent être actuellement comprises comme un frein à l'implantation d'une allocation universelle. La dispersion et la division observées au sein des rapports de forces politiques impliquent des difficultés à déterminer quels pourraient être les véritables bénéficiaires de la potentielle mesure. Les différentes versions proposées de l'allocation universelle en fonction de l'acteur à l'origine de la proposition entretiennent le flou sur l'intérêt du concept pour les différentes catégories de population composant l'opinion publique. En outre, les paradigmes de réciprocité et de contribution semblent encore trop prégnants pour envisager une allocation universelle et inconditionnelle.

Ces difficultés amènent les acteurs politiques à privilégier pour le moment d'autres réformes qui auraient l'avantage de s'inscrire de manière plus naturelle au cadre institutionnel et fiscal en vigueur et ne créant pas de ruptures aux valeurs de réciprocité largement partagées par l'opinion publique. Les entrevues organisées par la commission sénatoriale sur le revenu de base rendent par exemple compte d'une préférence des acteurs politiques et des partenaires sociaux pour une fusion des minimas sociaux, comme le recommande le rapport Sirugue (Sirugue, 2016).

Chapitre 3 : De l'intention au projet politique

L'objectif de cette partie est d'offrir une analyse des conséquences du débat politique sur les expérimentations. Au-delà de l'étude des modalités adoptées pour ces expérimentations, il est intéressant d'observer le processus de mise en place ainsi que de chercher à comprendre de quelle manière le politique se saisit concrètement de l'idée de l'allocation universelle par l'expérimentation. En France, la première expérimentation d'un revenu universel est prévue dans le département de la Gironde sous l'impulsion de Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de Gironde, et affilié au Parti Socialiste. Le processus de construction de cette expérience, qui sera lancée en 2018, permet d'offrir des premières analyses utiles à l'objet de notre mémoire. Pour apporter des éléments de réponse à la question qui anime ce chapitre, il est également pertinent de sortir du cadre français pour rendre compte d'une expérience en cours. Nous avons choisi de nous intéresser à la Finlande, premier pays européen à tester le revenu universel et dont l'expérience en cours est la plus avancée et observée avec curiosité. En effet, de nombreux articles de presse ou de reportage provenant de plusieurs pays s'intéressent actuellement à la démarche finlandaise⁶⁵.

Comme expliqué précédemment, l'objectif n'est pas de coller notre analyse du débat politique français au contexte finlandais. Il faudrait pour cela offrir un traitement analytique homogène et se placer dans la perspective d'une méthode se rattachant à la politique comparée. Nous cherchons ici en revanche à nous servir des éléments de l'expérience finlandaise pour examiner de quelle manière le gouvernement finlandais actuel a choisi de se saisir de l'idée de l'allocation universelle, et dans quels objectifs. Enfin, nous évoquerons les limites de ces expérimentations.

⁶⁵ Radio Canada a ainsi récemment réalisé un reportage : « La Finlande teste le revenu universel », 19/10/2017.

Le recours aux expérimentations pour évaluer la pertinence d'une réforme politique est de plus en plus souvent mobilisé par les autorités publiques (Bérard et Valdenaire, 2013). Ceci permet en effet *à priori* d'évaluer les effets, par la preuve, d'une politique donnée avant sa potentielle mise en œuvre. Cependant, comme nous le verrons lorsque nous discuterons concrètement des expérimentations effectives de l'allocation universelle, la pertinence des expérimentations dépend largement des conditions et des modalités de ces dernières.

Des expérimentations d'un revenu de base garanti ont déjà eu lieu dans divers pays. Au Canada, la province du Manitoba a mené une expérience de cinq ans (entre 1974 et 1979) dans la ville de Dauphin sous le nom de MINCOME. Dans son étude, Evelyn Forget montre que l'instauration d'un revenu de base a permis une amélioration globale de la santé et une augmentation de la durée moyenne de la scolarité des jeunes. Le nombre d'heures travaillées avant et après l'instauration du revenu de base est resté inchangé (Forget, 2011). Actuellement, plusieurs pays s'intéressent à une expérimentation potentielle du revenu de base. La province canadienne de l'Ontario a ainsi voté un projet pilote en 2017 porté par les libéraux. Toujours au Canada, un rapport sur le revenu minimum garanti commandé par François Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a été remis en novembre 2017 par un comité d'experts qui rejette l'idée⁶⁶. En Suisse, un *référéndum* (dont la proposition a été rejetée) sur une potentielle allocation universelle a été organisé en 2016. Aux Pays-Bas, ce sont une vingtaine de villes, dont Utrecht, qui se sont portées volontaires pour un projet d'expérimentation.

⁶⁶ Au moment de la rédaction de ce mémoire, ce rapport est l'objet de débat, François Blais reprochant à son comité d'avoir rendu un rapport confus. On peut supposer que les conclusions du comité n'allaient pas dans le sens souhaité par le Ministre, en faveur de l'instauration d'une forme de revenu de base garanti...

3.1 - Une expérimentation en cours : Le revenu de base en Finlande

La Finlande est le premier pays membre de l'Union Européenne à avoir inscrit sur son agenda politique une expérimentation d'un revenu de base. De façon intéressante, c'est un gouvernement de centre-droit qui est à l'origine de la mesure. Alors que l'expérimentation française, certes à l'initiative d'un département et non pas du gouvernement national, a réfléchi à l'opportunité de tester l'allocation universelle suite au diagnostic d'un taux de pauvreté et de non-recours aux aides sociales jugés excessifs (Fondation Jean Jaurès, 2017), l'expérimentation finlandaise intervient quant à elle dans un contexte de volonté de maîtrise des dépenses publiques de la part d'un gouvernement d'orientation conservatrice. Ceci illustre de quelle manière un revenu de base peut être envisagé comme « solution » aux « problèmes » de façon très différente en fonction de l'acteur politique à l'initiative du projet. La proposition d'une expérimentation d'un revenu universel en Finlande intervient d'ailleurs dans le cadre de mesures d'austérité enclenchées par le premier ministre Juha Sipilä pour contrer un taux de chômage de l'ordre de 10% en 2015 (OCDE, 2016) : augmentation du temps de travail de 24 heures par année sans hausse des salaires, baisse des cotisations sociales payées par les employeurs mais hausse de celles payées par les salariés, gel des salaires du secteur privé, baisse des congés payés des fonctionnaires (Charrel, 2010).

Concrètement, l'expérience finlandaise se porte sur deux années. La prestation est ciblée sur 2000 personnes sans emploi âgées de 25 à 58 ans et sélectionnées par *Kela* (l'organisme d'assurance sociale finlandais). Ces derniers reçoivent 560 euros par mois depuis janvier 2017 sans contrepartie. Il n'y a donc pas d'obligation de faire preuve de sa recherche d'emploi ou autre condition (Monti, 2016). Cette prestation est par ailleurs

cumulable avec les aides sociales déjà existantes et maintenue si les individus trouvent un travail. Cependant, l'expérience est limitée à un nombre restreint de personnes et l'allocation est versée à une population cible (les chômeurs). En Finlande, la gauche traditionnelle et les syndicats sont historiquement hostiles à l'allocation universelle, de façon encore plus intense qu'en France. Tout comme une partie de la gauche française, les sociaux-démocrates finlandais privilégient un objectif de plein-emploi pour réduire les inégalités et envisagent l'épanouissement personnel par le travail (Monti 2016). Mais le contexte politique finlandais a également un impact sur l'opinion des syndicats sur l'allocation universelle : dans les pays scandinaves, ce sont les syndicats qui gèrent une partie des allocations versées par l'État. En outre, les organisations syndicales finlandaises ont un rôle important dans la construction des politiques économiques et sociales aux côtés du gouvernement et des organisations d'employeurs et peuvent se baser sur un taux de syndicalisation important : il est de l'ordre de 70% en 2013, contre 7,7% en France la même année⁶⁷. Une forme d'allocation universelle reviendrait à donc affaiblir le pouvoir et la responsabilité des syndicats.

Au sein de l'arène politique finlandaise, la mesure était initialement portée par les Verts et la gauche radicale. Au-delà de la lutte contre la pauvreté, les arguments apportés par ces derniers se portaient sur deux points principaux (Vicherat, 2015) :

- La transformation du marché de l'emploi qui rend difficile pour le système actuel de la Sécurité Sociale de s'adapter à la diversité des acteurs et des parcours. Les statuts deviennent flous entre chômeurs, étudiants, travailleurs ou autoentrepreneurs.
- Les mécanismes de contrôles associés au système actuel impliquant une relation de dépendance, ce qui participe à l'aliénation du travail.

⁶⁷ Selon les statistiques de l'OCDE.

Pour quelles raisons un gouvernement de centre-droit s'est intéressé à la question jusqu'à mettre en pratique une expérimentation ? Les principales justifications sont en fait plus d'ordre économiques que sociales. Si le gouvernement en place cherche également à s'adapter aux évolutions du marché, les raisons sous-jacentes diffèrent. A la lutte contre la stigmatisation souhaitée par la gauche radicale et les Verts, le centre-droit voit dans l'allocation universelle une simplification de l'appareil étatique, à la manière des soutiens de la droite libérale française. L'automatisme des versements est envisagée par le centre-droit comme un moyen de rationaliser les coûts et de supprimer les services chargés de l'évaluation des dossiers des bénéficiaires de certaines prestations sociales. L'absence de contrôle permettrait de réduire les procédures et à terme réduire le nombre de fonctionnaires (Monti, 2016). Le centre-droit finlandais envisage ainsi l'allocation universelle comme un moyen de flexibiliser le marché de l'emploi : ce revenu de base permettrait de casser la rigidité des normes de la Sécurité Sociale actuelle et posséderait un effet incitatif à chercher un travail, le montant versé n'étant pas d'un montant très élevé (560 euros dans un pays où le coût de la vie est l'un des plus élevés d'Europe). Le gouvernement cherche à restaurer la compétitivité des entreprises en faisant en sorte que les bénéficiaires de l'allocation acceptent des emplois peu rémunérés, le revenu de base faisant office de filet de sécurité.

Les modalités de l'allocation universelle expérimentée par la Finlande et sa finalité politique trouvent donc leur justification sur des bases de gestion économique rationnelle. La perspective d'émancipation individuelle par rapport au travail est absente du projet initié par le gouvernement au pouvoir. Au contraire, la centralité du travail est répétée : le parti de centre-droit justifie ainsi l'expérimentation d'un revenu de base de cette façon : « *Social security needs to be developed to secure the basic subsistence for each person as well as to*

encourage people to seek and accept work » (Bruenig, Jauhiainen & Joonas-Hermann, 2017). L'objectif premier du gouvernement dirigé par le premier ministre Juha Sipilä est de réduire ce qu'il identifie comme les trappes à inactivités (que nous avons déjà évoqué comme partie de l'argumentaire de la droite française) qui désinciteraient les individus à travailler plutôt qu'une véritable lutte contre les inégalités de revenu. L'expérience finlandaise est également précieuse pour observer comment le concept de l'allocation universelle se transforme lorsqu'elle passe de la phase théorique des rapports et des recommandations à la sphère politique et pratique de la construction d'une politique sociale dédiée.

Le sujet de la potentielle pertinence de l'instauration d'une forme d'allocation universelle a émergé au Parlement finlandais. Même s'il a été moins touché par la crise financière et économique de 2007 (notamment par rapport aux pays du sud), l'un des meilleurs élèves européens en termes d'emploi et de lutte contre les inégalités a vu son taux de chômage augmenté jusqu'à 9,6% en 2015 (il est de 10,7% en mai 2017)⁶⁸. La dette est également passée de 40% du PIB en 2008 à 70% en 2015 (Bruenig, Jauhiainen & Joonas-Hermann, 2017). Au printemps 2015, le premier ministre finlandais a commandé un rapport à des chercheurs, dans un processus similaire à ce que le département de la Gironde a effectué, afin de déterminer la pertinence de l'instauration d'un revenu de base et les modalités envisageables pour l'instaurer à l'échelle nationale. Sous la tutelle de *Kela*, les chercheurs ont remis leurs conclusions en mars 2016.

⁶⁸ Source : <https://fr.tradingeconomics.com/finland/unemployment-rate>

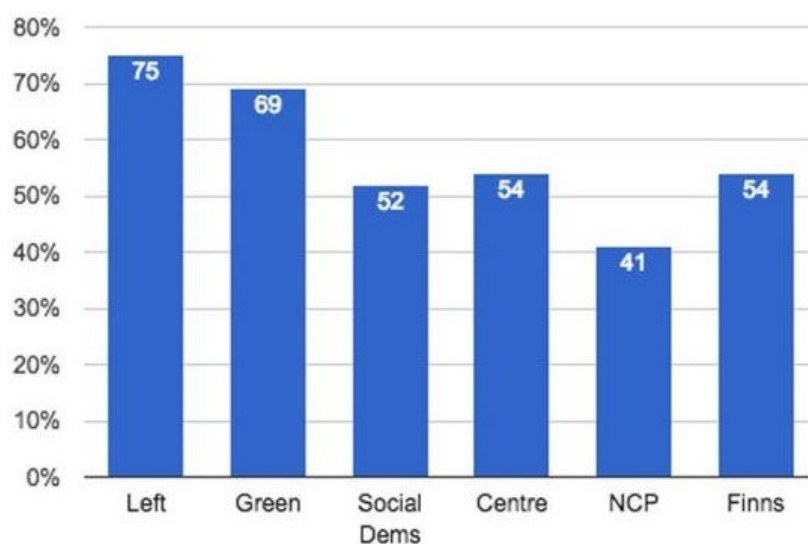
Dans leur proposition, les chercheurs ont préconisé le versement d'un revenu de base sur un échantillon aléatoire de 1 500 adultes à faibles revenus (travailleurs ou chômeurs) âgés de vingt-cinq à soixante-trois ans (Bruenig, Jauhiainen & Joonas-Hermann, 2017). La commission proposait également de verser des montants différents (550, 600 et 700 euros) afin d'étudier les effets des divers montants ainsi que des expériences dans plusieurs régions.

Mais lorsqu'on examine le vote législatif intervenu en août 2016, on observe que le transfert sur la scène institutionnelle a engendré de larges modifications des recommandations des chercheurs. En effet, les expérimentations dans diverses régions et la possibilité de proposer des montants différents ont disparu. La cible du test est devenue quant à elle uniquement les chômeurs de 25 à 58 ans bénéficiant de l'allocation chômage. Pour se justifier, le gouvernement a mis en avant que l'objectif premier du revenu de base est de « *promouvoir l'emploi* »⁶⁹ ce qui explique pourquoi les travailleurs, même à revenus faibles, ne sont pas pris en compte par le premier ministre et son équipe.

La spécificité de la Finlande se retrouve également dans l'espace public. En effet, contrairement à la France, la Suisse ou le Canada, l'opinion publique est globalement favorable à l'instauration d'une allocation universelle, comme le montre le graphique ci-dessous.

⁶⁹ « The primary goal of the basic income experiment is related to promoting employment », citation reprise dans l'article : BRUENIG Matt, JAUHIAINEN Antto & JOONAS-HERMANNI Mäkinen, The UBI Bait and Switch, Jacobin, 17 janvier 2017

Figure 5 : Le soutien à l'allocation universelle par affiliation politique en Finlande (2016)



Source: Study: « Yle Utiset, Over half the population supports basic income scheme », 10 janvier 2016

Ainsi, on peut observer que le parti politique finlandais à l'origine de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'allocation universelle (le Centre) n'est pas celui qui contient le plus grand nombre de partisans du concept, même si plus de la moitié se prononce pour. Il est intéressant de remarquer que les promoteurs traditionnels (la gauche radicale et les Verts) sont en grande majorité en faveur de l'allocation universelle, contrairement à la gauche française, divisée sur la question. Le « faible » score parmi le parti social-démocrate peut s'expliquer par le fait que ce dernier est le parti traditionnel de l'État-Providence et des

syndicats, qui sont en grande partie opposés à l'allocation universelle. Bien entendu, ce graphique contient des limites. Etant donné le grand nombre de formules que peut potentiellement revêtir l'allocation universelle, la gauche radicale et le parti centriste par exemple ne se représentent pas de la même façon les modalités du concept.

Au final, le traitement politique de l'allocation universelle en Finlande est assez ambigu. L'idée est en (faible) majorité soutenue mais : la droite est divisée (le parti conservateur est globalement contre, le parti centriste et l'extrême droite légèrement pour mais divisés et en faveur d'un revenu de base conditionnel plutôt qu'une allocation universelle), la gauche traditionnelle reste encore très attachée aux principes de l'État-Providence. Enfin la gauche radicale et les Verts sont en large majorité en faveur d'une allocation universelle mais l'expérience du revenu de base voté par le gouvernement en place reste loin des aspirations d'émancipation et d'autonomie sociale défendues.

Si la publication des résultats de cette expérience n'est pas prévue avant l'année 2019, les premières enquêtes auprès des bénéficiaires montrent une baisse de stress significative à l'échelle individuelle et plus de temps pour démarrer une activité qui n'aurait pas été possible de concilier auparavant⁷⁰.

3.2 - Une expérimentation française prévue : le département de la Gironde

En France, le département de la Gironde s'est engagé à mettre en place une expérimentation d'un revenu de base. Celle-ci devrait intervenir dans le courant de l'année 2018. Il est intéressant de souligner que les réflexions à ce sujet ont été entamées par Jean-

⁷⁰ On peut citer le reportage du quotidien anglais *The Economist*, "Finland tests a new form of welfare", 24/06/2017 ainsi que le reportage effectué par Radio Canada : « La Finlande teste le revenu universel », Radio Canada, 19/10/2017.

Luc Gleyze (président du conseil départemental de la Gironde) et son équipe du Parti Socialiste dès fin 2015, soit avant que Benoît Hamon ne se saisisse publiquement de l'idée. Dans une réunion de lancement de projet organisée en partenariat avec la fondation Jean Jaurès, proche du Parti Socialiste et partie prenante de l'expérimentation, le président du département a justifié cet intérêt pour l'allocation universelle en posant le diagnostic suivant (Fondation Jean Jaurès, 2017) :

- Le plein emploi des 30 Glorieuses n'est plus un objectif atteignable ;
- Les parcours professionnels ne sont plus linéaires mais font l'objet de nombreuses ruptures dans le cadre de mutations des formes de l'emploi ;
- Le taux de pauvreté est resté stable par rapport aux années 70 alors que le PIB a largement augmenté ;
- Le taux de non-recours aux aides sociales varie entre 30% et 40% dans le département de la Gironde.

On retrouve ainsi les enjeux de mutations des formes de l'emploi et la problématique du non-recours que nous avons mobilisés dans notre premier chapitre. Jean-Luc Gleyze a également mis l'accent sur une autre dimension que nous avons développée dans ce mémoire : le président du conseil départemental socialiste se positionne en tant qu'« innovateur social » selon ses propos (Fondation Jean Jaurès, 2017). Ceci fait écho à la mobilisation de l'allocation universelle, bien qu'applicable à d'autres propositions politiques, en tant qu'outil pour façonner sa position politique (De Wispelaere et Noguera, 2012). Dans le cadre d'un département, cette image de promoteur en innovation sociale répond à des enjeux concurrentiels entre échelles de pouvoir (régions, département, communes etc...).

Plusieurs étapes ont ainsi été définies. Dans un premier temps, le conseil départemental s'est entouré d'une équipe de chercheurs. Ces derniers participent aux modalités de la mise en œuvre (pour qui ? quel périmètre ? quel montant ? par quel financement ?) et seront également mobilisés pour établir et réaliser les critères d'évaluation de l'expérimentation. C'est ainsi que le département a créé des partenariats avec la Fondation Jean Jaurès que nous avons déjà évoquée, l'Institut des Politiques Publiques de Paris ainsi que le CEPREMAP (Centre pour la Recherche Economique et ses Applications) dirigé par l'économiste Daniel Cohen. Cette expérimentation laisse ainsi place aux chercheurs et aux intellectuels (Thomas Piketty a également réalisé une intervention lors de la présentation du projet) en tant que partie prenante d'un projet politique. La démarche se rapproche ainsi de l'expérimentation finlandaise dans l'intégration d'institutions scientifiques à la construction du projet. Cette collaboration avec les chercheurs a permis de faire émerger plusieurs propositions de modalités pour l'expérience à venir. Les recommandations vont d'une fusion du RSA et des aides au logement à un rassemblement de plusieurs minimas sociaux pour le financement, et un montant variant entre 750 et 1000 euros par mois concernant le versement (Fondation Jean Jaurès, 2017). L'étude en laboratoire doit ainsi précéder l'application concrète.

Le département a ensuite constitué un jury citoyen composé de divers acteurs de la vie locale. Pendant trois mois la commission départementale a réuni dans une démarche participative des travailleurs sociaux, des associations de chômeurs et divers acteurs qui souhaitent participer à la définition du projet. Denise Greslard-Nedelec, vice-présidente chargée de l'insertion a synthétisé les éléments fort du jury : une allocation universelle aurait

pour avantage, selon les membres, de se détacher de l'étiquette de stigmatisation, d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'offrir une plus grande autonomie dans le choix de vie des individus⁷¹.

Le jury citoyen privilégie ainsi un versement d'un montant de 1000 euros. Parmi ces 1000 euros, le jury préconise que 200 euros soit versés en monnaie locale. Cette assemblée citoyenne a également permis de faire connaître les doutes de certains acteurs sur la pertinence d'une telle mesure. Denise Greslard-Nedelec a ainsi fait part du pessimisme de la part des travailleurs sociaux du territoire dans la capacité du revenu de base à résoudre les problématiques du manque de logements disponibles et abordables et de l'accès à l'éducation⁷². Si le montant exact, suite à l'accompagnement des chercheurs et la consultation du jury citoyen, n'a pas encore été déterminé, deux catégories de population sont concernées pour bénéficier du revenu de base le temps de cette expérimentation : il s'agit des agriculteurs et des jeunes. Les modalités du projet sont ainsi encore à l'étude, mais nous pouvons déjà observer qu'il s'agit d'avantage d'une forme d'un revenu de base ciblé que d'une véritable allocation universelle, la prestation étant destinée à une ou plusieurs catégories de population sur des critères de ressources. En revanche, cette allocation revêt tout de même un caractère inconditionnel : le maintien du versement ne sera pas conditionné à certains critères. Les sources de financement sont encore à l'étude. Le président du conseil départemental girondin a cependant d'emblée indiqué qu'il n'était pas question d'envisager le revenu de base comme un « solde de tout compte ». ⁷³En d'autres termes, cette expérimentation ne sera pas financée par une suppression de toutes les autres allocations sociales.

⁷¹ « Table ronde sur l'expérimentation en Gironde », Savoirs ENS, 6 avril 2017.

⁷² *Ibidem*

⁷³ Site du département de Gironde : <https://www.gironde.fr/grands-projets/le-revenu-de-base>, page consultée le 27/10/2017

Au final, l'objet de l'expérimentation est d'évaluer différents effets, aussi bien à l'échelle de l'individu (de quelle manière les individus bénéficiaires de l'allocation vont modifier leurs comportements, si c'est le cas) que dans une perspective plus macro-économique. Parmi toutes ces variables, nous pouvons citer celles mises en avant par le conseil départemental (Fondation Jean Jaurès, 2017) :

- Le rapport au travail change-t-il ? Les individus travaillent-ils moins, réalisent-ils plus d'activités ?
- Un revenu de base s'accompagne-t-il d'une augmentation des salaires, comme le craignent les opposants à la mesure ? Au contraire, un pouvoir de négociation accru pour le salarié apparaît-il ?

Cette expérimentation d'un revenu de base de la part d'un département pose une question intéressante et plus marginale dans les divers travaux sur l'allocation universelle. En effet, quel est l'échelon le plus pertinent pour prendre en charge un revenu de base ? Dans son rapport sur le revenu universel, la commission sénatoriale française estime que « *la cohérence des compétences entre les divers échelons territoriaux plaide pour que les départements soient chargés de l'expérimentation d'un revenu de base* » (Sénat, 2016). En effet, le département est considéré par la loi française comme le garant de l'aide sociale, de l'autonomie et de la solidarité des personnes (loi n° 2015-991 du 7 août 2015). Meilleure connaissance des administrés, une plus grande flexibilité, un territoire pertinent par rapport à l'échantillon testé... C'est par cet argumentaire de la légitimité par la proximité que le Conseil départemental de la Gironde justifie l'échelle départementale pour piloter l'expérimentation.

3.3 - Limites et Observations conclusives du troisième chapitre : Mise en œuvre politique et altération des principes originels ?

Si le processus d'expérimentation illustre bien le processus incrémental nécessaire à la mise en place d'une allocation universelle, la diversité des formes que peut prendre l'allocation universelle implique une multitude de modalités possibles pour la mise en œuvre d'une expérimentation. Ainsi, si les expérimentations prévues ou en cours d'une forme d'un revenu de base traduisent une étape importante dans la prise au sérieux de l'idée, ces dernières comportent des limites importantes. Tout d'abord, les expérimentations sont cadrées à la fois dans le temps et dans l'échantillon représenté. L'absence de la dimension universelle implique une forme de répétition du ciblage envers les personnes manquantes de ressources, ce qui peut poser question quant à la perspective de contourner l'étiquette potentiellement stigmatisante de bénéficier d'un revenu du fait de faibles ressources. Philippe Van Parijs, s'il reconnaît l'avancée pour le concept que représente les diverses expérimentations en cours, estime que le « faible » nombre de personnes concernées dans les projets finlandais et français ne permettra pas de vérifier l'impact d'un revenu de base sur la pression à la hausse des salaires et le pouvoir de négociation des salariés (Van Parijs et Vanderborght, 2017). De façon générale, les expériences ne prennent pas en compte un nombre suffisant d'individus pour estimer la faisabilité économique de l'allocation universelle, pourtant un des principaux arguments des opposants au revenu universel.

En outre, dans une perspective plus microéconomique, les individus concernés par les expérimentations savent à l'avance que leurs comportements seront observés et évalués à l'issue de l'expérimentation, ce qui peut poser des biais importants dans leurs comportements et dans leurs choix. Ceci fait écho à une limite générale des expérimentations soulignée par Jean Bérard et Mathieu Valdenaire : il semble difficile d'isoler l'impact d'une

mesure ou d'un dispositif parmi toutes les causes existantes (Bérard et Valdenaire, 2013). Ainsi, comment déterminer de façon certaine qu'une situation nouvelle soit liée au revenu de base ? Certains chercheurs estiment qu'une différence constatée entre un groupe bénéficiant du dispositif et un autre continuant de façon habituelle peut être interprétée comme un impact de la mesure (L'Horty et Petit, 2011). C'est pourquoi une approche qualitative semble devoir faire partie du processus d'évaluation. Cependant, la possibilité de mesurer l'effet de certaines dimensions d'une allocation universelle paraît difficilement réalisable par une expérience à petite échelle. En effet, les principales justifications éthiques et philosophiques portées par les partisans d'une allocation universelle et inconditionnelle, comme la redéfinition de la place du travail dans la société, l'accroissement du pouvoir de négociation des salariés ou encore la reconnaissance d'autres formes de travail ne sont mesurables que sur le temps long et sur une grande échelle.

A la lumière de l'analyse de l'émergence de l'allocation universelle dans l'espace politique français et des expérimentations mobilisées dans le département de la Gironde et en Finlande, il peut être formulé quelques observations. Il apparaît tout d'abord que les projets d'expérimentation ne peuvent pas être qualifiés d'allocation universelle et inconditionnelle au sens donné par les théoriciens et promoteurs d'origines.

Concernant la Finlande, si les justifications à la mise en place d'une expérimentation sont liées au constat des insuffisances des États-Providence actuels, les raisons sous-jacentes semblent davantage à envisager dans une perspective libérale de simplification des mécanismes de l'État social. Dans la formule proposée par les responsables politiques, il s'agit davantage d'un revenu de base garanti dont le caractère inconditionnel est discutable et la dimension universelle absente. En effet, la version proposée dispose toujours d'une

dimension de ciblage, vers les plus bas revenus et les jeunes notamment. La contenance potentiellement stigmatisante des politiques sociales actuelles n'est ainsi pas évitée. L'aspect émancipateur de l'individu par rapport au travail, central dans la réflexion d'une grande partie des promoteurs originels de l'allocation universelle, est quasi-absente des considérations des politiques en charge de la question. Au contraire, le revenu de base sous ses formes proposées dans la sphère institutionnelle des pays étudiés aurait pour objectif d'inciter les individus à participer au marché du travail.

Le montant proposé, en dessous du seuil de pauvreté, ne permettrait pas aux bénéficiaires de l'allocation un réel détachement au marché du travail. Le travail est toujours perçu comme la principale voie unique sphère de socialisation et la mesure de la richesse reste liée au prisme matérialiste. L'exemple finlandais illustre bien de quelle façon un parti politique se saisit d'un concept qui ne fait pas partie de ses revendications classiques et le modèle en fonction de son idéologie pour l'adapter aux « problèmes » diagnostiqués mais surtout sélectionnés. S'il est difficile de déterminer une forme de revenu de base plus « légitime » qu'une autre sans s'inscrire dans une logique partisane, nous pouvons cependant observer l'altération des principes historiquement défendus par les soutiens politiques originels (les Verts). Dans ce cadre, le passage de l'idée au projet politique n'a pu se faire qu'en modelant un revenu de base ciblé et initié par un gouvernement dont les objectifs répondent plus à un impératif d'optimisation des dépenses publiques qu'à une vision socialement émancipatrice.

Un rapide parallèle dans le processus de passage de l'idée au projet peut être effectué avec l'expérimentation canadienne. Dans la province de l'Ontario, un document de travail intitulé « *Finding a better way : A basic income pilot project for Ontario* » préparé par le

conservateur modéré Hugh D. Segal et publié en novembre 2016 a servi de base pour déterminer le cadre et les objectifs d'une telle expérimentation. Ce rapport présente comme finalité de remplacer « *les pratiques de surveillance et de contrôle qui caractérisent le programme Ontario au travail* ⁷⁴ ». Concrètement, environ 4000 personnes tirées au sort des régions de Thunder Bay, Hamilton (Brantford et Brant) et Lindsay recevront 16 989 dollars canadiens par personne (24 027 dollars canadiens pour les couples) pendant trois ans. En cas de revenu supplémentaire, l'allocation diminuerait à hauteur de la moitié de ce gain. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2020. Parmi les objectifs affichés, le présent document de travail cherche à déterminer si un revenu de base permettrait de lutter plus efficacement contre la pauvreté, la stigmatisation dues aux aides ciblées et améliorer la qualité de vie en général. En outre le projet pilote devrait être en mesure de mesurer de quelle façon un revenu de base « *encouragerait le travail* ⁷⁵ ». Les objectifs affichés sont ainsi bien la lutte contre la pauvreté mais sans remise en cause de la place du travail. Le ciblage remet en cause le caractère inconditionnel prôné par les défenseurs de gauche de l'allocation universelle.

L'expérimentation française dans le département de la Gironde, quant à elle, se rapproche plus du Revenu Universel d'Existence promu par Benoît Hamon. Le montant envisagé (au minimum 750 euros), qui peut être jugé élevé relativement aux propositions des acteurs politiques français ou recommandées à l'étranger, le caractère inconditionnel dans le sens de l'absence de conditions au maintien de la prestation et la possibilité de cumuler ce revenu avec les autres allocations existantes⁷⁶ s'inscrivent dans une version que

⁷⁴ « Finding a better way : A basic income pilot project for On-tario », Hugh D Segal, 3 novembre 2016

⁷⁵ *Ibidem*

⁷⁶ Excepté le RSA

l'on peut identifier à gauche parmi l'éventail des modalités possibles. Cependant, l'expérimentation dénature une nouvelle fois la nature universelle de l'idée. Le changement d'acteur institutionnel dans l'expérimentation du revenu de base (dans ce cas précis, des Vets ou Ecologistes aux socialistes) influence donc une nouvelle fois les modalités du concept dans le sens de l'introduction de certains critères. Ce projet a d'ailleurs été critiqué par Martine Alcorta, députée EELV et travaillant à une potentielle expérimentation dans la région Nouvelle - Aquitaine : « *(les expériences) réduisent l'ambition d'un revenu universel à un « RSA jeunes » qui pourrait avoir toute sa pertinence, mais perd totalement sa nature d'universalité* ⁷⁷ ». Le département de la Gironde se trouvant au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, ceci fait lien avec les rapports de concurrence entre échelles de pouvoir que nous avons évoqué précédemment : au sein d'un même territoire, deux projets sont en réflexion : un premier organisé à l'échelle départementale et porté par une équipe socialiste dont nous avons parlé, et un deuxième à l'échelle régionale, moins avancé et toujours à l'étape de l'étude de faisabilité, à l'initiative de Martine Alcorta, conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale et sociétale membre de EELV. Il est intéressant de noter que le MFRB fait partie du comité de pilotage pour cette dernière expérimentation. Peu d'informations ont été communiquées sur ce projet, c'est pourquoi nous avons surtout mobilisé l'expérimentation départementale Girondine.

A ce stade, il est difficile d'analyser les modalités présentées comme un processus incrémental logique qui, à la façon du RUE proposé par Benoît Hamon, viendrait étendre petit à petit l'allocation à l'ensemble des citoyens du périmètre, ou si cette version présentée correspond à l'idée précise que se fait le conseil départemental du revenu de base : une prestation ciblée.

⁷⁷ Tribune de Martine Alcorta, Rue 89, *op.cit.*

L'expérimentation française se distingue également par l'acteur politique initiateur : contrairement à la Finlande, il ne s'agit pas d'un projet construit par le gouvernement mais d'une initiative d'un pouvoir local. Ceci illustre les idées développées dans notre deuxième chapitre et notre constat de contraintes diverses et pour le moment difficilement contournable à l'échelle nationale et institutionnelle. Le traitement de l'allocation universelle après les élections présidentielles de 2017 est assez révélateur de notre hypothèse du caractère imprévu de l'allocation universelle en tant qu'élément majeur du débat politique français, qui explique également pourquoi la première expérimentation du concept provient d'une autorité politique locale. Nous pouvons en effet apercevoir que, suite au faible score obtenu par Benoît Hamon et le Parti Socialiste dès le premier tour des élections présidentielles (6,36% des voix), le Parti Socialiste n'a pas inclus le projet de RUE, pourtant une des mesures principales de son candidat à l'Élysée, dans ses propositions dans le cadre des élections législatives tenues un mois après les présidentielles. Benoît Hamon a par la suite quitté le parti afin de fonder le « Mouvement du 1^{er} Juillet » (M1717). Ceci illustre également notre analyse du rôle des entrepreneurs politiques individuels plutôt qu'une coalition d'acteurs organisés dans l'émergence de l'allocation universelle au sein du débat politique français.

Au final, on observe une tension dans la mise en œuvre politique de l'allocation universelle. Si la majorité des chercheurs et des acteurs politiques estiment nécessaire un processus incrémental, par petits pas, à l'implantation du concept, les expérimentations prévues ou en cours ne permettront d'offrir qu'une version très limitée des effets.

Conclusion

Ce mémoire a permis d'étudier l'émergence du débat autour de l'allocation universelle dans l'espace politique français, avec une analyse particulièrement centrée sur les deux dernières années.

Dans notre premier chapitre, nous avons retracé la politisation de l'allocation universelle dans l'espace politique français, en insistant sur le rôle des entrepreneurs politiques individuels. En effet, si la littérature académique a tendance à souligner l'importance d'une coalition organisée pour optimiser les chances d'une politique publique alternative d'être adoptée, l'allocation universelle dans l'espace politique français se traduit par une « dispersion » dans le spectre politique et une « division » au sein même de ses partisans. Du Revenu Autonome Pour Tous défendu par Yann Moulier-Boutang au sein du parti des Verts à la fin des années 90 au Revenu Universel d'Existence proposé par Benoît Hamon dans le cadre des élections présidentielles 2017, le concept d'allocation universelle ou une de ses formes voisines a été porté par des factions au sein même des partis et non pas par un groupe unifié et organisé. Il apparaît que les tentatives de légitimation de l'allocation universelle post-2016 des acteurs politiques ont eu un faible impact pour l'avancée de la mesure en France. En nous inspirant du modèle de la mise sur agenda d'une alternative politique développé par John Kingdon (1995), nous avons donc émis l'hypothèse que l'intérêt renouvelé pour le débat autour de ce concept est le résultat d'un processus double : D'une part le contexte politique français actuel raisonne avec une réflexion sur la nécessité de changer certains principes établis des politiques sociales. De nombreux rapports institutionnels ou provenant de laboratoires d'idées (CESE, 2016 ; Sénat, 2016 ; France

Stratégie, 2016 ; Sirugue 2016 ; Terra Nova, 2016) pointent en effet la nécessité de simplifier le socle important de minimas sociaux et de prendre en compte les enjeux de mutations du travail et de non recours aux aides sociales. Si les problématiques de lutte contre la pauvreté et la bureaucratie ne sont pas nouvelles, que cela soit à droite ou à gauche du spectre politique français, les mutations de l'emploi et l'enjeu du non-recours apparaissent comme des problèmes émergents ⁷⁸ sur lesquels les acteurs politiques tentent de légitimer l'allocation universelle comme solution adéquate. Ceci fait écho aux sphères des « problèmes » et des « politiques » (Kingdon, 1995).

D'autre part, la publicisation de l'allocation universelle a profité d'une « anomalie » politique : la victoire surprise de Benoît Hamon à la primaire de la Belle Alliance Populaire, dans le cadre des élections présidentielles de 2017, a permis au concept de s'imposer en tant qu'élément du débat politique. L'allocation universelle, sous la forme de Revenu Universel d'Existence proposé par ce dernier, s'est ainsi vu propulsée dans un cadre très médiatisé et porté par un candidat provenant d'un parti traditionnel (le Parti Socialiste, qui était alors au pouvoir), dimension inédite par rapport aux partisans originels provenant de factions de partis marginaux, dans le sens de partis ayant peu de chances d'accéder au pouvoir et bénéficiant de peu de voix dans le système représentatif français. Cette étape renvoie quant à elle au troisième flux identifié par le modèle de John Kingdon, la sphère « de la vie politique » (Kingdon, 1995). La rencontre de ces trois sphères a donné lieu à des fenêtres d'opportunités que les acteurs politiques partisans de la mesure ont tenté d'exploiter afin de légitimer l'allocation universelle ou une forme associée en tant que « solution » aux problèmes diagnostiqués.

⁷⁸ Dans le sens d'une plus grande visibilité de la part des pouvoirs publics.

Dans le cadre de notre deuxième chapitre, notre analyse du débat politique français sur l'allocation universelle qui a pris une nouvelle dimension depuis la proposition d'un Revenu Universel d'Existence par Benoît Hamon, s'est basé sur des facteurs influencés par les théories de la faisabilité politique (Vanderborght, 2004 ; De Wispelare et Noguera, 2012). Ce travail de recoupage entre débats académiques, rapports de commissions dédiées et analyse de discours politiques nous a permis d'identifier trois facteurs d'analyses (rapport de force politique, cadre institutionnel et les valeurs de l'opinion publique) au sein d'un complexe débat d'idées, l'allocation universelle venant poser un grand nombre de questions sociales, économiques, culturelles, politiques et éthiques. Cette démarche nous a permis à la fois d'offrir un cadre d'analyse structuré et de rendre compte des contraintes et voies de passage pour un projet de l'allocation universelle en France. Il apparaît que les promoteurs politiques de l'allocation universelle n'ont pour le moment réussi à légitimer l'allocation universelle comme « solution » aux « problèmes ». L'opposition des syndicats et de la grande majorité des partis politiques impactent négativement la faisabilité politique de l'idée. Le principe de réciprocité ou de contribution reste ainsi le modèle de référence de la scène politique française. Le contexte institutionnel, par la primauté accordée au court terme, le fort sentier de dépendance du système redistributif et les difficultés techniques du passage d'un système de référence politique et fiscal à un autre peut être analysé comme une contrainte pour une allocation universelle et inconditionnelle, ce que nous avons observé dans notre troisième et dernier chapitre.

Le travail de fond des associations militantes et de certains chercheurs identifiés à gauche, par le biais de publications et de rassemblements a permis la publicisation et la politisation du concept. Les pouvoirs publics se sont en effet saisi du concept en instituant des commissions chargées d'évaluer la pertinence de l'instauration d'une allocation

universelle. Si ce sont des partis politiques marginaux de gauche (en majorité les Verts), dans le sens d'une formation politique ayant peu de probabilités d'accéder au pouvoir dans le contexte donné, qui constituent les principaux partisans historiques et actuels d'une allocation universelle et inconditionnelle sur la scène politique, ce sont les partis plus traditionnels (le Parti Socialiste en France bien que divisé sur la question, le Centre en Finlande, les libéraux dans la province canadienne de l'Ontario) qui se sont saisis de l'enjeu. Le transfert de la sphère militante et intellectuelle à l'espace politique du concept a donc donné lieu à la fois à changement dans la nature des acteurs à l'initiative des propositions ou expérimentations politiques mais également une altération des principes défendus par les promoteurs originels, que cela soit de la scène intellectuelle ou politique. Concernant l'expérience finlandaise, les décideurs politiques à l'initiative des expérimentations en cours favorisent une forme de revenu de base d'un montant faible (souvent inférieur au seuil de pauvreté) ciblé sur les chômeurs et/ou les travailleurs à faible revenus aux principes d'universalité et d'inconditionnalité présentés comme modalités inhérentes à l'idée d'allocation universelle. Les problématiques de stigmatisation et surtout d'émancipation sociale par rapport au travail sont absentes. Au contraire, il a été montré que l'un des objectifs principaux des pouvoirs publics finlandais ayant décidé d'une expérimentation d'un revenu de base est la dimension incitative à chercher un travail. L'expérience française, si elle se rapproche plus d'une perspective de gauche, fait abstraction de la dimension universaliste du concept. En outre, nous avons argumenté notre scepticisme quant aux conclusions qui pourront être tirées d'expérimentations qui ont ciblées vers les mêmes individus déjà concernées par les politiques de ciblage actuelles et limitées dans le temps.

La question du traitement est intimement liée à la question de la rupture politique. En effet, une instauration d'une allocation universelle inconditionnelle telle que défendue par le

MFRB et la majorité des chercheurs classés à gauche reviendrait à un renversement des principes de contrepartie et de mérite sur lesquels sont basés les politiques sociales actuelles. Le cadre politique caractérisé par l'exigence de résultats mesurables à court terme et l'incertitude quant aux effets d'une allocation universelle semblent pour le moment difficilement compatible avec un concept qui nécessite la prise en compte du temps long.

Ces éléments posent la question de la rupture, aussi bien dans le fonctionnement politique qu'à l'échelle du système de valeur en vigueur. Pour qu'une rupture puisse avoir lieu, il est au minimum nécessaire que les acteurs du système misent de façon collective sur l'offre alternative portée (Pillot, 2015). La volonté et la mobilisation des différents acteurs autour d'un même enjeu semblent en effet être des conditions sine qua non. Or il a été démontré dans ce mémoire que l'allocation universelle ne dispose pas d'un groupe d'acteurs à la fois assez homogène et influent pour pouvoir s'imposer à court terme comme une politique sociale majeure à grande échelle. Pour qu'une proposition aussi clivante ait un jour l'espoir d'aboutir, il est important qu'elle soit portée par une partie non négligeable de la population qui ne souhaite plus se contenter de changements marginaux au vu des impasses sociales, économiques et environnementales actuelles.

Limites de la recherche et perspectives

Toutes les dimensions de l'allocation universelle ne peuvent être traitées de façon approfondie dans le cadre d'un mémoire. Le concept renvoie à d'autres enjeux qui n'ont pas été mobilisés mais qui ne sont pas d'importance moindre. Par exemple, certaines recherches débattent de la dimension féministe ou non d'une allocation universelle et inconditionnelle. Le sujet de la citoyenneté représente également un sujet indissociable d'une allocation

universelle à l'échelle nationale. Le financement et la large réforme fiscale nécessaire à l'instauration d'un tel concept devraient également être étudiés par le biais de modélisations économiques qui ne peuvent être traitées ici. Enfin, l'analyse proposée repose également sur des projets et expérimentations à l'échelle locale. Or, il y a un fossé entre expérience et réforme politique. Récemment, plusieurs entrepreneurs de la *Silicon Valley* ont affiché publiquement leur intérêt pour l'instauration d'un revenu de base⁷⁹. Si certains y voient une forme de solidarité sociale, d'autres analysent cet intérêt soudain comme un moyen d'acheter la paix sociale et d'éviter une contestation de la révolution numérique en cours (Mylondo, 2017). De nouvelles expérimentations dans le monde sont également prévues, comme en Catalogne, à Hawaï et en Ecosse. Le regain d'intérêt des pouvoirs publics pour l'allocation universelle semble ainsi se prolonger. Cependant, au regard des modalités proposées par la sphère politique justifiées et instaurées pour des raisons tenant plus d'un libéralisme déguisé que dans une optique de justice sociale, cette forme de revenu de base garanti risque à la fois de démanteler l'État social et ne pas offrir de perspective de liberté et d'émancipation sociale.

⁷⁹ On peut citer Mark Zuckerberg (fondateur de Facebook) et Elon Musk (dirigeant de Space X)

Bibliographie

Arendt, Hannah. 1958. *La condition de l'homme moderne*. Évolution.

Artus Patrick, Lagarde Christine, Chalendar, Pierre-André et Turner Aidair. 2013. *Rendre à la politique des perspectives de long terme*. En ligne. <http://lecercledeconomistes.fr/rendre-a-la-politique-des-perspectives-de-long-terme/> (page consultée le 12 octobre 2017).

Atkinson, Anthony. 1997. *Public Economics in Action: The Basic Income/Flat Tax Proposal*, Clarendon Press.

Berard Jean et Valdenaire Mathieu. 2013. *L'expérimentation pour renouveler les politiques publique ?*. En ligne. <http://www.laviedesidees.fr/L-experimentation-pour-renouveler-les-politiques-publiques.html> (page consultée le 23 octobre 2017).

Belorgey Jean-François. 2000. « Minima sociaux, revenus d'activité, précarité ». Rapport remis au Premier Ministre.

Blais François. 2001. *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Les éditions du Boréal.

Bonoli Giuliano et Palier Bruno. 1999. « Phénomènes de *path dependence* et réformes des systèmes de protection sociale ». *Revue française de science politique* 49 (no 3) : 399-420.

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le Sens pratique*, Éditions de Minuit.

Boutang-Moullier, Yann. 1998. « Sur le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 », *Revue Futur antérieur* : no 43.

Boutin, Christine. 2003. *Pour sortir de l'isolement, Un nouveau projet de société*, (Paris). Rapport remis au Services du Premier Ministre.

Bruenig Matt ; Jauhiainen, Antto et Jonna-Hermanni, Mäkinen. 2017. *The UBI Bait and Switch*. En Ligne. <https://www.jacobinmag.com/2017/01/ubi-finland-centre-party-unemployment-jobs> (page consultée le 12 février 2017).

Cadoret, Clément. 2016. *Revenu universel : halte à la pensée magique*. En ligne. <http://www.laviedesidees.fr/Revenu-universel-halte-a-la-pensee-magique.html>. (page consultée le 13 décembre 2016).

Calhoun, Craig ; Collins, Randall ; Derluguian, Georgi ; Mann, Michael et Walerstein, Immanuel. 2014. *Le capitalisme a-t-il un avenir ?* La Découverte.

Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Editions Fayard.

Chauvel Louis. 2010. *Le destin des générations*, Presses Universitaires de France.

- Chelle Elisa. 2012. *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite*. Presses universitaires de Rennes.
- Chollet, Monna et Lemahieu, Thomas. 2010. « Revenu garanti, la première vision positive du XXI^e siècle », *Périphéries* (décembre).
- Citton, Yves. 2010. « Revenu inconditionnel d'existence et économie générale de l'attention ». *Multitudes* (n° 63) : 59-71.
- Calvier, Carole. 2011. « La santé publique, un enjeu politique local ? : La politisation des politiques publiques en France et au Danemark ». *Revue Internationale de Politique Comparée* 18 (n°4) :13-27.
- Clerc, Denis et Méda, Dominique. 2009. « Emploi et travail chez André Gorz », in *André Gorz, un penseur pour le XXI^e siècle*. Paris : La Découverte,
- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). 2016. « Un revenu citoyen pour relancer l'activité économique ? ».
- Conseil National du Numérique. 2016. « Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires ».
- Damon, Julien. 2011. « Revenu universel : le cas de l'Alaska ». *Revue de droit sanitaire et social*, (n° 4) : 658-664.
- Dardot, Pierre et Laval, Christian. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. Paris : La Découverte.
- David, Paul. 1985. « Clio and the Economics of QWERTY », *The American Economic Review*, 75, (No. 2) : 332-33.
- De Basquiat, Marc et Koenig, Gaspard. 2014. *Liber : un revenu de liberté pour tous*, Éditions de l'onde.
- De Basquiat, Marc. 2016 « Revenu de base : une telle réforme ne se fera pas en un mandat de cinq ans », *Le Monde*, 19/10/2016.
- De Basquiat, Marc. 2017. *Comment financer le revenu universel*. En ligne. <http://www.laviedesidees.fr/Comment-financer-le-revenu-universel.html> (page consultée le 17 mars 2017).
- De Wispelaere, Jurgen et Noguera, Jose A. 2012. « On the political faisability of basic income », New York: in *Basic Income Guarantee and Politics: International Experiences and Perspectives on the Viability of Income Guarantees*.
- Domingo, Pauline et Pucci, Muriel. 2013. « Les vecteurs du non-recours au revenu de solidarité active du point de vue de l'utilisateur », *Informations sociales* 4 (n° 178) : 72-80.

Duvoux, Nicolas. 2009. *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris : Presses Universitaires de France.

Duvoux, Nicolas et Paugam, Serge. 2000. *La régulation des pauvres*. Paris : Presses Universitaires de France.

Fack Gabrielle. 2011. « Les aides personnelles au logement sont-elles efficaces ? », *Regards croisés sur l'économie* 9 (n° 1) : 92-104.

Faes, Hubert. 2003. *Peiner, œuvrer, travailler. Sur le travail et la condition humaine*. L'Harmattan.

Ferry, Jean-Marc. 1995. *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*. Humanités.

Fondation Jean Jaurès. 2017. « Le revenu universel, entre utopie et pratiques, présentation du projet d'un revenu de base en Gironde » En ligne. <https://jean-jaures.org/nos-productions/le-revenu-universel-entre-utopie-et-pratiques> (page consultée le 1er novembre 2017).

Forget, Evelyn. 2011. « The town with no poverty : Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment », *Canadian Public Policy* 37 (n°3).

Friedman, Milton, 2010 [1962]. *Capitalisme et liberté*. Paris : Leduc.s.

Friot, Bernard. 2012. *L'enjeu du salaire*. Paris : La Dispute.

Gamel, Claude. 2016. « Fondements libéraux du revenu d'existence. Une argumentation combinant philosophie et économie ». Intervention à la journée d'étude « Le revenu d'existence », Paris : *Sciences Po (OFCE)*.

Garraud, Philippe. 1990. « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda ». *L'Année sociologique* : 17-41.

Geffroy, Laurent. 2002. *Garantir le revenu : Histoire et actualité d'une utopie concrète*. Paris : La découverte.

Girault, Eloïse. 2011. « Ce que la politisation fait aux politiques publiques : le désordre des temporalités ». *Temporalités* 13.

Gorz, André. 1988. *Métamorphoses du travail : Quête du sens*. Galilée.

Harrington, Michael 1967 [1962]. *L'autre Amérique. La pauvreté aux États-Unis*. Paris : Gallimard.

Hamel, Marie-Pierre et Warin, Philippe. 2014. « Non-recours (non-take up) », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po : 383-390

Hassenteufel, Patrick. 2008. *Sociologie politique : l'action publique*. Armand Colin.

Hassenteufel, Patrick. 2010. « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics », *Informations sociales* 1 (n° 157) : 50-58.

Herbert, Simon. 1955. « A. Behavioral Model of Rational Choice », *The Quarterly Journal of Economics* 69 (n°1) : 99-118.

Hibou, Béatrice. 2012. *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*. Paris : La Découverte.

Hyafil, Jean-Eric et Laurentjoye, Thibault. 2016. Revenu de base, comment le financer ?. Éditions Yves Michel.

Hyafil, Jean-Éric et Laurentjoye, Thibault. 2016. « Du revenu de base maintenant au revenu de base souhaitable », *Multitudes* 2 (n° 63) : 72-81.

Inglehart, Ronald. 1997. *Modernization and postmodernization : Cultural, economic, and political change in 43 societies*, Princeton University Press.

John Peter ; Smith, Graham ; Stocker, Gerry. 2009. « Nudge nudge, think think. Two strategies for changing civic behaviour ». *The political quarterly* 80 :361-370

Join-Lambert, Marie-Thérèse. 1998. « Chômage : mesures d'urgence et minima sociaux. Problèmes soulevés par les mouvements de chômeurs en France fin 1997-début 1998 ». Rapport au Premier ministre, Paris: *La Documentation française*.

Jönsson ? Alexandra. 2014. « Incrémentalisme », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po : 317-325.

Kingdon, John. 1995 [1984]. *Agendas, Alternatives and Public Policies*. New-York:Harper Collins.

Korpi, Walter et Palme, Joakim. 1998, « The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality : Welfare State Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries », *American Sociological Review* 63 (n° 5) : 661-687.

Kyrou, Ariel et Stiegler, Bernard. 2016. « Le revenu contributif et le revenu universel ». *Multitudes* 2 (n° 63) : 51-58.

L'Horty, Yannick. 2016. « Expérimenter le revenu universel en France », *Les Cahiers Français*.

L'Horty, Yannick et Petit, Pascale. 2011. « Expérimentations sociales et évaluation aléatoires », *Revue Française d'économie*, 26 : 13-48.

Laferrere, Anne, et Le Blanc ; David. 2002. « Comment les aides au logement affectent-elles les loyers ? », *Économie et statistique* (n° 351) : 3 à 30.

- Li Vigni, Fabrizio. 2017. « Un revenu de base pour tous comme solution durable au chômage ». *Mouvements*.
- Liebig Stefan et Mau Steffen. 2007. « A Legitimate Guaranteed Minimum Income? » in *Promoting Income Security as a Right: Europe and North America*. Londres : Guy Standing : 209–230
- Lindblom, Charles. 1959. « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review* 19 (n° 9): 79-88.
- Lipiansky, Stéphan. 2005. « Une nouvelle perspective sociale pour l'Europe : l'allocation universelle », *Connexions* 2 (n° 84) : 147-160.
- Maiatsky, Michail. 2015. « Le RBI à travers le prisme de l'acrasie grecque. Remarques d'un avocat du diable ». *A contrario* 1 (n° 21) : 63-74.
- Majone, Giandomenico. 1975. « On the Notion of Political Feasibility » *European Journal of Political Research*.
- Maurer, Sophie et Pierru, Emmanuel. 2001. « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 Retour sur un « miracle social » », *Revue française de science politique* : 371-407.
- Méda, Dominique. 1995. *Le travail : une valeur en voie de disparition ?*. Champs Essais.
- Méda, Dominique. 2010. *Travail : la révolution nécessaire*, Éditions de l'aube.
- Menine, Karell et Yampolsky, Eva. 2015. « Revenu de base inconditionnel ou une nouvelle citoyenneté pour tous. Un dialogue sur la question de l'étranger », *A contrario* 1 (n° 21) :51-62.
- Monti Anton. 2016. Revenu universel. Le cas finlandais, *Multitudes* 2 (n° 63) : 100-104.
- Morel Sylvie. 2000. *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mousli, Marc. 2013. « Prospective et action publique », *L'Économie politique* (n° 60) : 91-105.
- Muller, Pierre. 2008. *Les politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Myllondo, Baptiste. 2010. *Un revenu pour tous : précis d'utopie réaliste*, Controverses, 104p.
- Noguera, José A. et al. 2011. « Valors i actituds sobre justícia distributiva: prestacions socials i fiscalitat ». Barcelona: Centre d'Estudis d'Opinió.
- Neveu, Erik. 1999 « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication* (n° 22) : 41-57.
- OCDE. 2017. « Synthèse sur l'avenir du travail. Le revenu de base : que changerait-il ? ».

- Palier, Bruno et Surel, Yves (2001). Le politique dans les politiques. *Espaces Temps* 76 (n°1).
- Paugam, Serge. 1991. *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*. Presses Universitaires de France.
- Pierson, Paul. 1994. *Dismantling the Welfare State ?*, Cambridge University Press.
- Piketty, Thomas. 2017. « Pour un revenu universel crédible et audacieux ». *Le Monde* (publié le 25 janvier 2017).
- Pillot, Julien. 2015. « De l'inertie en politique : une histoire de dépendance au sentier », *The Conversation*, (publié le 4 novembre 2015).
- Pisany-Ferry Jean. 2013. « Les politiques publiques face à la barrière des temps. Réflexions à partir du cas français », contribution aux *Rencontres économiques d'Aix-en-Provence* du 1er juillet 2013.
- Postone, Moishe. 2009. *Temps, travail et domination sociale. Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, Paris : Mille et une nuits.
- Puriere Aurélien. 2008. *Assistance sociale et contrepartie : actualité d'un débat ancien*. Paris : L'Harmattan.
- Ravinet Pauline. 2010. « Fenêtre d'opportunité », in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po : 274-282.
- Rawls, John. 2009 (1971). *Théorie de la Justice*, Points.
- Rifkin, Jeremy. 1997. *La fin du travail*. Paris : La Découverte.
- Rosanvallon, Pierre. 1981. *La crise de l'État-Providence*. Paris : Éditions du Seuil.
- Royer, Dominique. 2002. Qu'en est-il de la « valeur travail » dans notre société contemporaine ?, *Empan*, 2/2002 (n°46), p. 18-25.
- Segal, Hugh. 2016. « Finding a better way : A basic income pilot project for Ontario » (publié le 3 novembre 2016).
- Sénat français. 2016. Mission d'information sur « l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France », publié en octobre 2016.
- Sharp, Elaine B. 1999. *The Sometime Connection: Public Opinion and Social Policy*, New York: SUNY Press.
- Srnicek, Nick et Williams, Alex. 2015. *Inventing the Future. Postcapitalism and a World Without Work*. Londres/New York : Verso.

Sirugue, Christophe. 2016. « Repenser les minima sociaux. Vers une couverture sociale commune », rapport remis au Premier ministre (avril 2016).

Stiegler, Bernard. 2015. *La société automatique*. Fayard.

Spiritus, Kevin et Vanderborght, Yannick. 2016. « Le revenu de base contre la pauvreté ? », in Isabelle Pannecoucke et al. « *Pauvreté en Belgique - Annuaire 2016* » : 187-202.

Terra Nova. 2016. « Pour un minimum décent. Contribution à la réforme des minimas sociaux ». Rapport publié le 30 novembre 2016.

Vanderborght, Yannick. 2002. « Quelles sont les chances politiques de l'allocation universelle ? Hypothèses à partir des exemples canadiens et néerlandais ». *Raisons politiques* (n° 6) : 53-66.

Vanderborght, Yannick. 2004. *La faisabilité politique d'un revenu inconditionnel. Analyse comparative des débats politiques sur l'allocation universelle, l'impôt négatif et le revenu de participation dans cinq pays de l'OCDE (1970-2003)*. Université catholique de Louvain.

Vanderborght, Yannick et Yamasaki, Sakura. 2004. « Des cas logiques... contradictoires ? Un piège de l'aqcc déjoué à travers l'étude de la faisabilité politique de l'allocation universelle », *Revue internationale de politique comparée* 1 :51-66.

Van Parijs, Philippe. 1991. « Why surfers should be fed: The liberal case for an unconditional basic income », *Philosophy and Public Affairs*.

Van Parijs, Philippe. 1991. « Deux utopies louvanistes autour du travail et du revenu ». *Louvain* 58.

Van Parijs, Philippe et Vanderborght, Yannick. 2005. *L'allocation universelle*. Paris : La Découverte.

Van Parijs, Philippe. 2009. « De la sphère autonome à l'allocation universelle », in *André Gorz, un penseur pour le XXIe siècle*, Paris : La Découverte.

Van Parijs, Philippe et Vanderborght, Yannick, 2017. *Basic Income : A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy*, Harvard University Press.

Vicherat, Denis. 2015. « Revenu inconditionnel et objections de gauche », *A contrario* (n° 21) : 5-14.

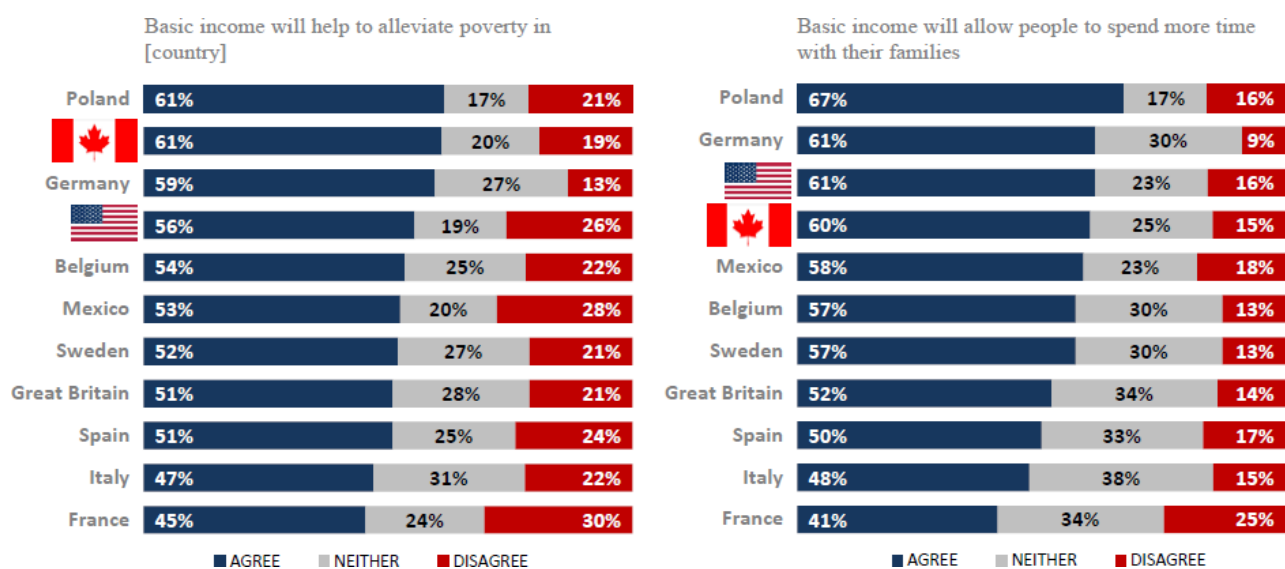
Warin, Philippe. 2010. Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières. En ligne. <https://sociologies.revues.org/3338> (page consultée le 20 novembre 2016).

Wernerus, Sabrina. 2004. « Les syndicats contre l'allocation universelle ? Les Points de vue belges et québécois ». Cahiers de la FOPES.

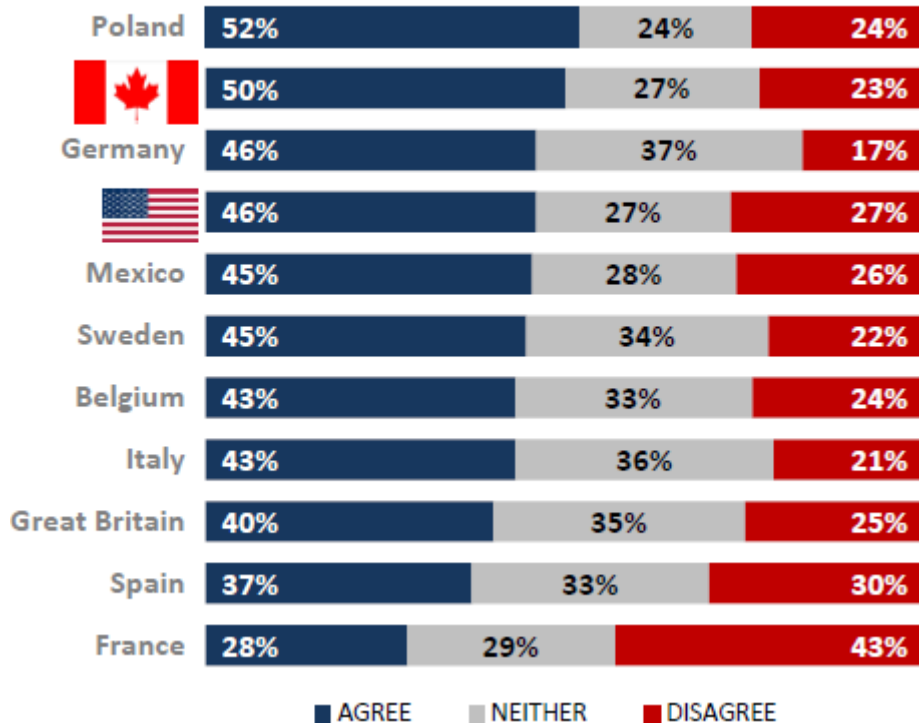
Zamora Daniel (dir.). 2016. *Contre l'allocation universelle*. Lux Editeur.

Annexes

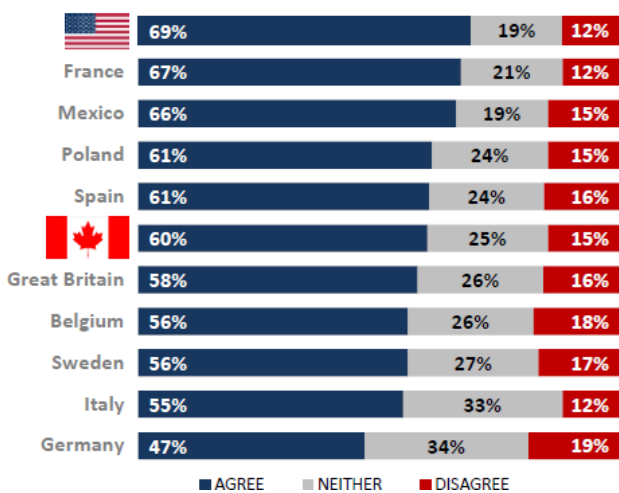
Annexe 1 : Graphiques des réponses de l'étude menée par Ipsos à propos de l'opinion des citoyens sur l'allocation universelle (source : Enquête Ipsos 2017)



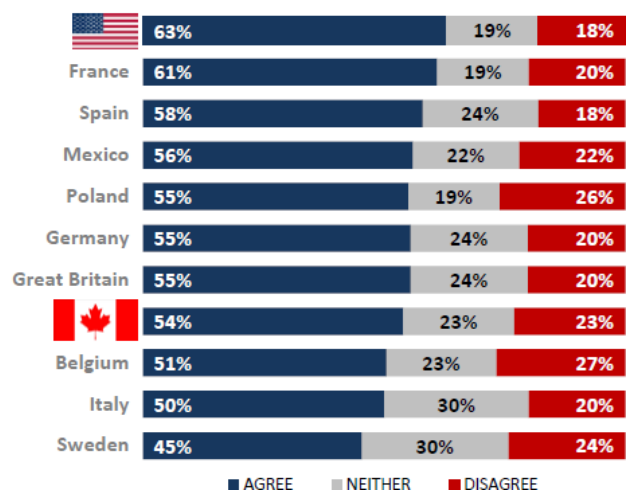
Basic income will allow people to be more involved in their local communities



Basic income will make people reliant on the state for income



Basic income will discourage people from being in or seeking paid employment



Basic income will increase taxation to unaffordable levels

